

Mercure galant

I . Mercure galant. 1681-10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

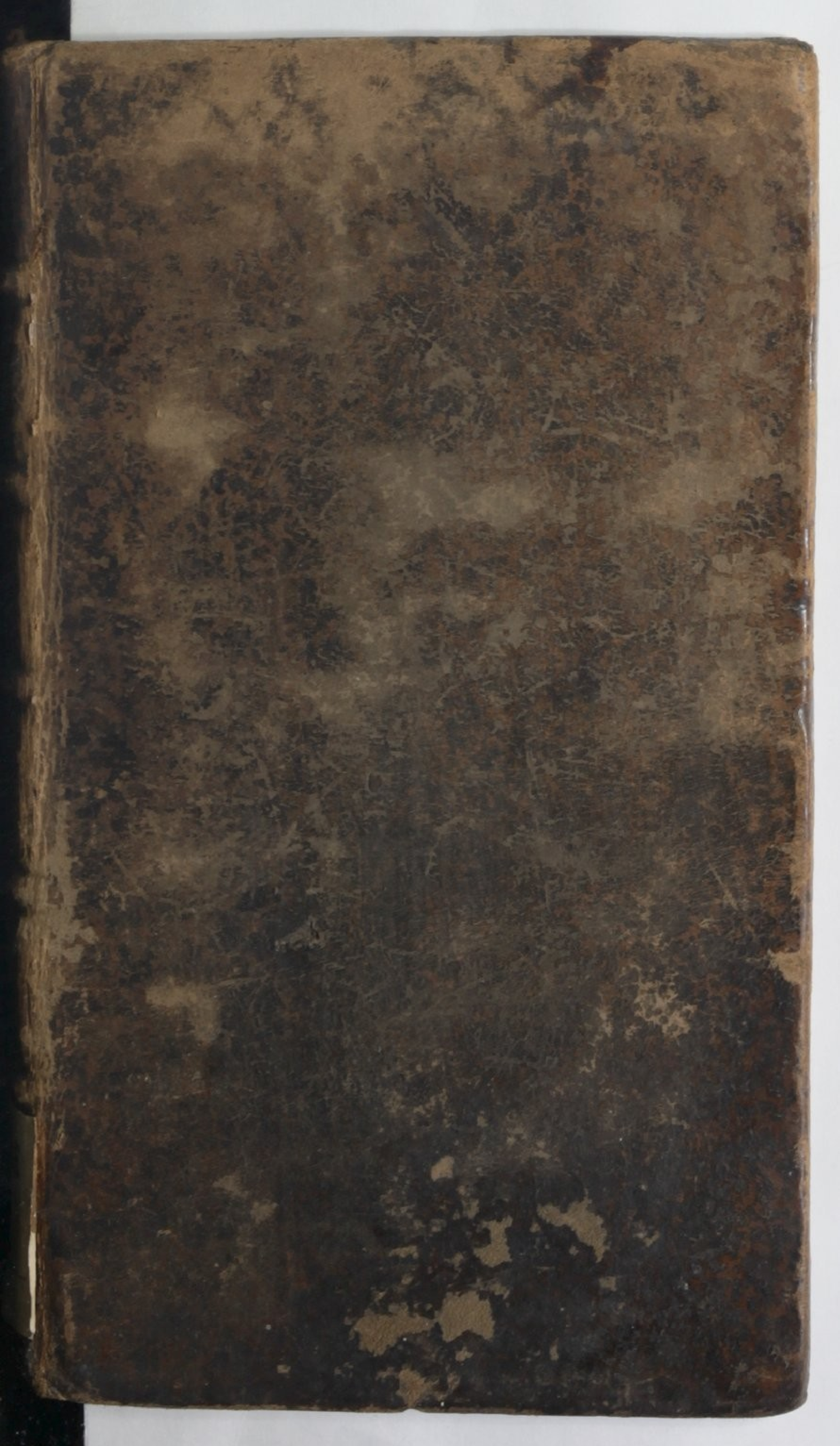
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

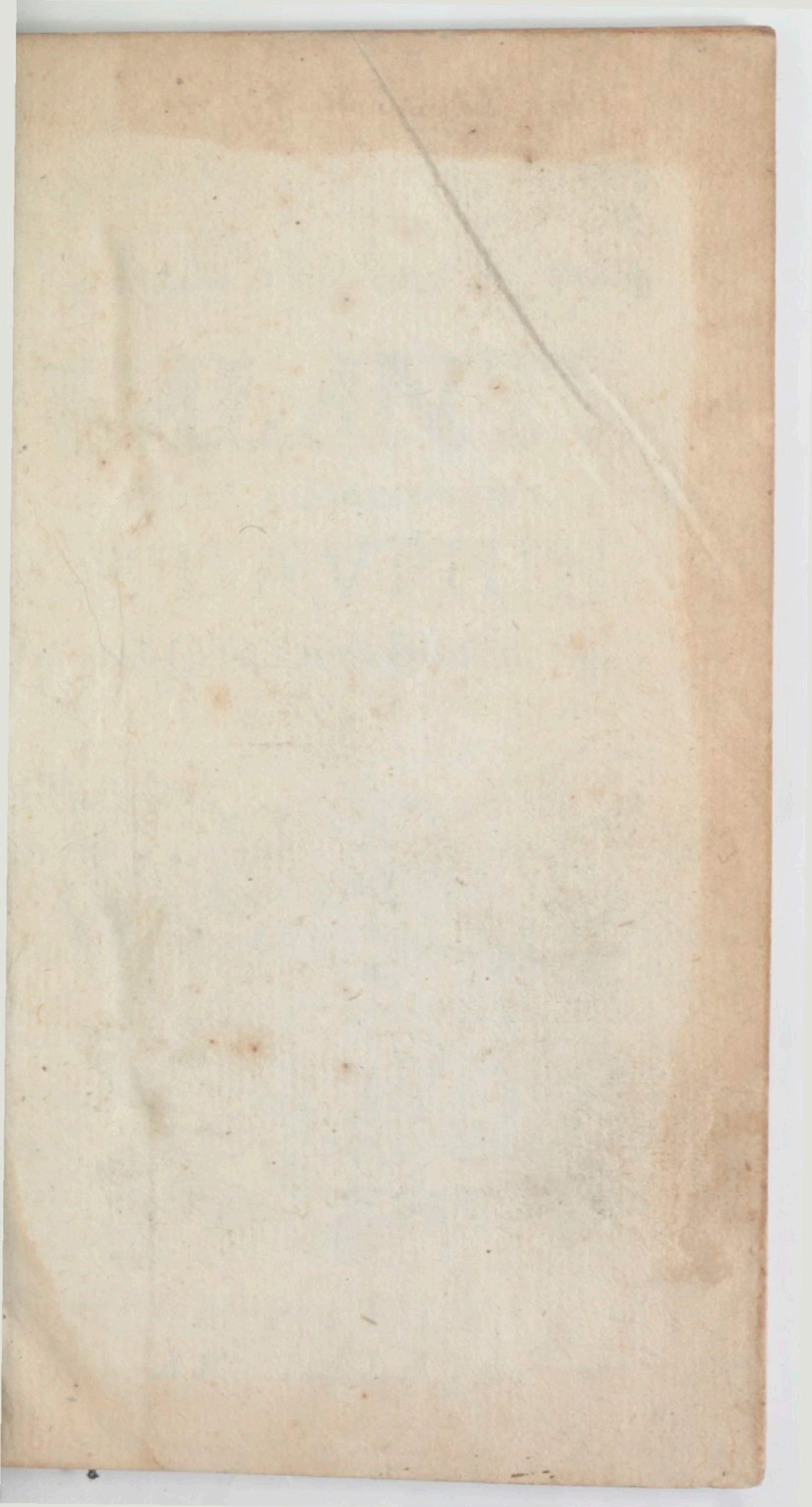
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



Uu



(mq. les planch. 146, 374.)

(67)

~~I-2400~~ South ^{1/2}

M

Unit + 802

MERCURE

CALLANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR
LE DAVPHIN.

OCTOBRE 1681.



A PARIS,
AV PALAIS.

ON donnera toujours un Volume
nouveau du Mercure Galant le
premier jour de chaque Mois, & on
le vendra, aussi-bien que l'Extraor-
dinaire, Trente sols relié en Veau,
& Vingt-cinq sols en Parchemin.

A P A R I S,

Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la
Salle des Merciers, à la Justice.

Chez C. BLAGEART, Rue S. Jacques,
à l'entrée de la Rue du Plâtre,
Et en la Boutique Court-Neuve du Palais,
A U D A U P H I N.

Et T. GIRARD, au Palais, dans la Grande
Salle, à l'Envie.

M. DC. LXXXI.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

*Le Sieur Blageart vend toutes les Listes
du Journal general de France. Il y en a déjà
quatre. Il distribuera la cinquième le 6.
prochain 6. Novembre.*

SSSSSS:SSSSSSSSSS

TABLE DES MATIERES

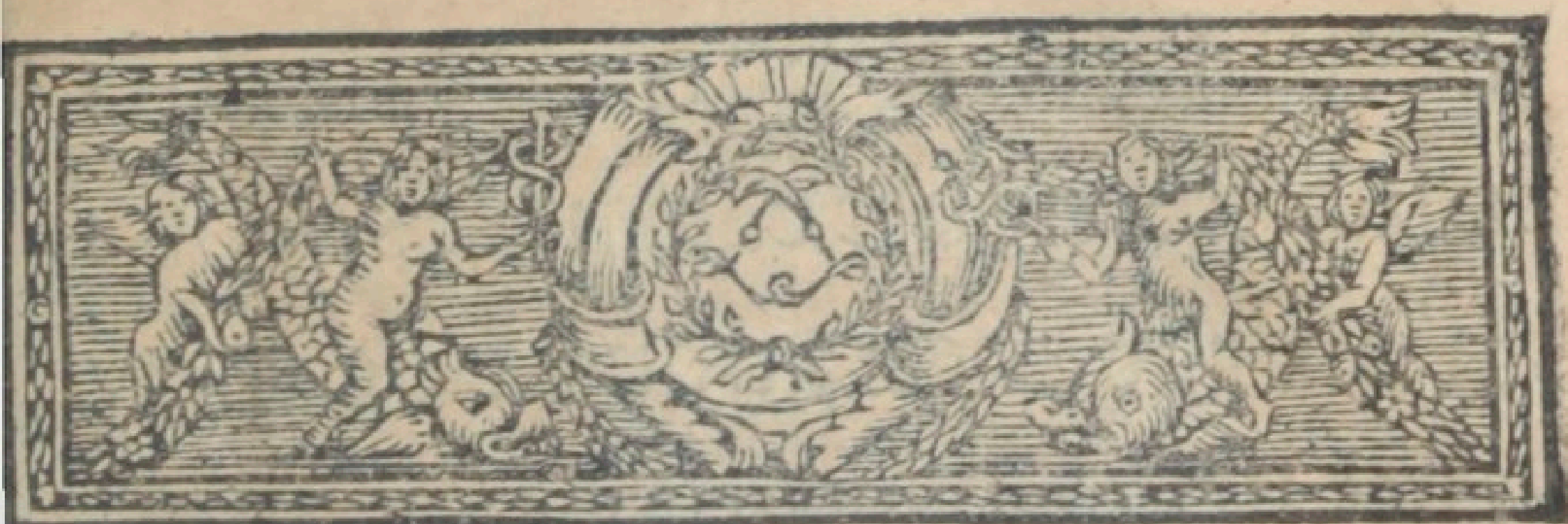
contenuës dans ce Volume.

A vantpropos,	i
V ers au Roy sur le Sujet proposé pour le dernier Prix de l'Academie Françoise,	4
Messieurs de l'Academie de Villefranche cele- brent la Feste de S. Louis avec beaucoup de solemnité,	16
Conversions faites par M. l'Evesque Duc de Laon, avec un Extrait de son Discours aux Nouveaux Convertis,	22
Lettre de Madame la Vigniere d'Alby,	26
Lettre à la mesme touchant sa nouvelle Secte de Philosophes,	33
Histoire,	49
Madame la Duchesse de Mortemar accouche d'un Garçon, pendant que M. le Duc de Mortemar se signale sur Mer,	53
Belle Action de ce jeune General des Gale- res,	65
Madame la Marquise de Livry accouche d'un Garçon,	76
Remarque sur les Fables,	71
Le Chabot & les Vêrons, Fable,	75
Mariage de M. le Marquis de S. Paul avec Mademoiselle de Chiverny,	82
Mariage de M. le Tellier,	85
Prodige,	87

TABLE.

<i>Autre Prodige,</i>	98
<i>Abjuration de Madame la Marquise de Vau-</i> <i>sieux,</i>	101
<i>La Mouche & la Fourmy, Fable,</i>	103
<i>Belles Actions de feu M. le Maréchal Duc de</i> <i>la Ferté,</i>	107
<i>Mort de M. de Vineuil,</i>	122
<i>Mort de M. Aimeret, Chambrier de l'Abbaye</i> <i>de Coulombs,</i>	123
<i>Le Faux Asnier, Nouvelle en Vers,</i>	128
<i>Rétablissement de M. Dargences,</i>	154
<i>Ceremonies faites à Amiens,</i>	164
<i>Suite des Conseils des-interessez, à la jeune</i> <i>Iris,</i>	173
<i>Réjouissances faites à Rome pour la Feste de</i> <i>la Reyne regnante d'Espagne,</i>	175
<i>Nouveaux Cardinaux faits par le Pape. En</i> <i>quoy consiste leur Dignité. Ceremonies</i> <i>qu'ils observent entr'eux. Origine des Car-</i> <i>dinaux, avec plusieurs autres choses cu-</i> <i>rieuses sur ce sujet, & sur l'Election &</i> <i>Couronnement des Papes,</i>	205
<i>Citadelle de Casal livrée aux Troupes du</i> <i>Roy,</i>	287
<i>Entrée de Sa Majesté dans la Ville de Stras-</i> <i>bourg.</i>	306
<i>Noms de ceux qui ont deviné les Enigmes du</i> <i>dernier Mois,</i>	376
<i>Enigme,</i>	378
<i>Autre Enigme,</i>	378

Fin de la Table.



MERCVRE
GALANT

OCTOBRE 1681.

A Voüez, Madame,
que vous n'avez
point douté que la
Réduction de Strasbourg,
dont on parle présentement
dans toute l'Europe, ne dust
faire le premier Article de
Octobre 1681. A

2 MÉRŒRE

cette Lettre, puis que depuis plus de quatre années vous n'en recevez aucune de moy qui ne commence par quelque Action de Sa Majesté. La matiere est belle, & on n'en sçauroit trouver qui fournisse davantage ; mais quelque ample qu'elle soit, elle demande de longues réflexions pour la traiter avec un peu d'ordre. C'est ce qu'il est malaisé de faire, tant qu'on est encor dans la surprise d'un événement si peu attendu. La conduite toute merveilleuse qui a fait mou-

GALANT. 3

voir les ressorts cachez de cette Entreprise, mérite qu'on s'arreste quelque temps à l'admirer ; & pour bien entrer dans le détail de tout ce qu'elle a d'extraordinaire, il la faut examiner avec la plus forte application. Quoy que les choses qui se sont passées en l'exécutant, ayent esté faites promptement, il n'y a rien eu de précipité. La Prudence & le Cabinet ont fait à loisir meûrir ce dessein, & ils ont si bien travaillé à mettre la force en état d'agir, que pour en assurer le suc-

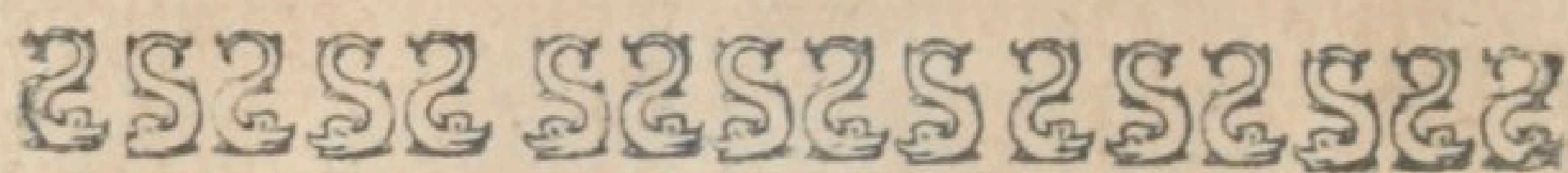
4. MÉRŒVRE

cés, on n'a eu besoin que de la faire paroître. Comme il m'est aisé de m'imaginer quelle est vostre curiosité sur cet Article, j'auray soin de la satisfaire avant que je finisse ma Lettre. Cependant pour ne faire pas si-tost cesser le plaisir que vous avez d'entendre parler de nostre auguste Monarque, je vous envoie des Vers qui ont esté faits pour le dernier Prix de l'Académie Française, & qu'on croit n'avoir pas esté donnez assez tost pour le disputer. Ils sont de

GALANT.

M^r Bauldry, Curé de Fresnes, proche Montbard, Diocèse d'Autun. Leur lecture vous fera connoistre la beauté de son génie. Nous en pourrions espérer plusieurs agreables Pieces, si l'état Ecclésiastique qu'il a embrassé pouvoit permettre à sa Muse de sortir des bornes que ce Caractere luy prescrit. C'est en quoy on ne sçauroit trop louer sa modestie.

6 M R V R E



A V R Y

Sur ce qu'on le voit toujours
tranquille, quoy que dans un
perpétuel mouvement.

*Grand Prince, quand je vois
Thémis avec Bellonne
Régner également dans ta sage Per-
sonne,
Et que par une Route inconnuë aux
Césars,
Ton courage intrépide au milieu des
hazards,
Effaçant des Héros la célèbre mé-
moire,
Te conduit à grands pas au Temple
de la Gloire;*

GALANT.

7

Que d'une heureuse fin couronnant
les Projets
Qui t'occupent sans cesse au bien de
tes Sujets,
Quelque illustre dessein, quelque ar-
deur qui t'enflâme,
Tu conserves par tout une égalité
d'Ame;
Je suis enfin contraint de te dire,
Grand Roy,
Que le sacré Valon n'a rien digne
de Toy.
Les stériles loisirs que l'abondance
donne,
Ne flétrirent jamais les Lys de ta
Couronne;
Et bien loin de tomber dans le relâ-
chement,
Tu trouves le repos au sein du Mou-
vement.
Le zele des Autels, l'ordre de la
Justice,

*Le repos des Sujets, & l'art de la
Police,
L'intérêt de l'Etat, le commerce des
Mers,
Font le flux & reflux de tes Emplois
divers;
Et lors que tous ces soins partagent
ta conduite,
Tu conserves le calme, où tout autre
le quitte.
Le Nocher qu'autrefois Mars avoit
rebuté,
Traverse par tes soins les Mers en
seûreté,
Et faisant un commerce heureux
comme sa course,
Trouve des Cœurs François dans
les Peuples de l'Ours.
Icy pour rendre au Ciel le tribut de
l'Etat,
Tu rétablis l'Eglise en son premier
éclat,*

Et renversant l'erreur des Sectes
Herétiques,
Tu remets en vigueur les Loix Evan-
géliques.
Là d'un Esprit fertile en prodiges
divers,
Arbitre souverain des Roys de l'U-
nivers,
Comme si tu tenois la Fortune en-
chaînée,
Tu prononces l'Arrest qui fait leur
destinée.
Tantost réglant le droit de tes Peu-
ples soumis,
Tu remets dans les mains la Balance
à Thémis,
Et remplissant tes Cours de Gens
doctes & sages,
Fais de tes Tribunaux autant d'A-
réopages;
Mais si dans ton esprit Thémis garde
son rang,

IO **MERCVRE**

Le mérite de Mars est aussi dans ton
Sang,

Et le concert heureux de leur puis-
sance unie

Exerce incessamment ton Bras ou
ton Génie.

Qu'il fait beau voir LOVIS dans
la tranquillité,

De cent Peuples unis méprisant la
fierté,

Soutenir par ses soins la France me-
nacée,

Contre toute l'Europe en un Camp
ramassée,

Et le vaste Océan qui dans le mesme
temps

Portoit contre nos Lys des Royaumes
flotans,

LOVIS sans se troubler voit gronder
cet orage,

Et cette fermeté qui régne en son
courage,

GALANT.

II

Ne trouvant rien par tout qui la
puisse égaler,
Ne trouve rien aussi qui la puisse
ébranler,
Il mesure au péril l'honneur de la
Victoire;
La grandeur du danger fait celle de
sa gloire,
Et comme les périls ne luy font point
de peur,
Les Victoires aussi n'enflent jamais
son cœur.
Il court sans s'émouvoir où la Valeur
le mene,
Et trouvant du repos au milieu de
la peine,
Il joint tantost au Siege, & tantost
au Combat,
La majesté de Prince au devoir de
Soldat;
Mais lors qu'en tant de soins son
Esprit se partage,

12 **MERCVRE**

*Il change d'exercice, & jamais de
visage,*

*Et dans ces mouvemens on diroit
à le voir,*

*Que son repos consiste à n'en jamais
avoir.*

*Là sur l'Escaut soumis au joug de
sa Victoire,*

*LOVIS marche à grands pas du
péril à la gloire,*

*Et la mesme vertu qui le sçait en-
gager,*

*Luy fait voir d'un mesme œil la
gloire & le danger.*

*Icy l'Aigle du Rhin, & le Lyon
du Tage,*

*S'efforcent vainement d'ébranler
son courage.*

*Là Neptune étonné de ces Faits
inoüis,*

*Soûmet de toutes parts son Empire
à LOVIS.*

GALANT.

13

*Comme l'Astre du Jour dans sa vaste
carrière*

*Répand en divers lieux sa féconde
lumière,*

*Tantost pour dissiper l'épaisse ob-
scurité*

*Que la Terre envieuse oppose à sa
beauté;*

*Icy pour couronner le sommet des
Montagnes,*

*Là pour rendre à Cérès le tribut des
Campagnes,*

*Et cependant toujours tranquille &
glorieux,*

*Poursuit également sa course dans
les Cieux.*

*Ainsi de ce Grand Roy la sage Po-
litique.*

*Ménageant la fortune & la gloire
publique,*

*Sçait partager dans l'ordre, & sui-
vant les besoins,*

14 MÉRITURE

*En divers temps & lieux, ses veilles
& ses soins;
Et soit qu'au joug des Loix il sou-
mette le crime,
Soit que le Dieu de Thrace à la guerre
l'anime,
Dans ces Emplois divers que le Sort
luy produit,
Le calme l'accompagne, & la gloire
le suit.
François, ne craignez plus le Ger-
main, ny l'Ibere,
Puis que LOUIS vous sert & de
Prince & de Pere;
Et lors que de Bellonne il affronte
les coups,
S'il ne craint rien pour luy, c'est qu'il
craint tout pour vous.
Alors que sa valeur luy donne une
Victoire,
Il nous laisse le fruit, & n'en veut
que la gloire,*

GALANT. 15

Et la gloire qu'il veut ne se termine
à rien

Qu'au plaisir qu'il reçoit de vous
faire du bien.

Sa peine & vostre Paix succedent
l'une à l'autre,

Il ne perd son repos que pour gagner
le vostre,

Et veut par ce moyen que le calme
& l'honneur

Règnent dans ses Etats comme ils
font en son cœur.

PRIERE POUR LE ROY.

TOy, dont la puissance su-
prême

Agit toujours tranquillement,

Et qui mets tout en mouvement,

Sans jamais te mouvoir Toy-
mesme;

16 **MERCVRE**

Si pour combler nos jours de benédiction,

Et graver dans nos cœurs de ton

Nom la mémoire,

Tu fis part à LOUIS de tes perfections,

*O Grand Dieu, fais aussi qu'il ait
part à ta gloire.*

Cette Piece qui m'oblige
à rapeller le jour de S. Louïs,
dans lequel la distribution
des Prix a esté faite, me fait
souvenir en mesme temps de
vous rendre compte de la
maniere dont l'Académie de
Villefranche a célébré cette
grande Feste. Ceux dont elle
est composée s'estant rendus

le matin dans l'Eglise avec leurs Habits de cérémonie, prirent les places qui leur avoient esté préparées dans le Chœur, & l'on chanta la Grand' Messe avec beaucoup de solemnité. M^r Sa- ladin Ecclésiastique, qui est du nombre de ces Académiciens, prononça le Panégyrique de S. Loüis avec autant de succès qu'on en pouvoit espérer, & cette premiere cérémonie se termina par des Prières publiques pour Sa Majesté. Sur les deux heures apres midy, tous les Corps

Octobre 1681. B

18 MÉRÇVRE

de Ville , le Bailliage , l'Ele-
ction, la Prevosté, les Com-
munautéz Ecclésiastiques &
Régulieres , la Noblesse du
Voisinage, & un fort grand
nombre de Dames quali-
fiées , se trouverent dans la
Salle de M^r Bessie du Peloux,
Secretaire perpétuel de l'A-
cadémie. Cette Salle estoit
parée de Meubles tres-ri-
ches. Les Eloges de son Al-
tesse Royale Mademoiselle
d'Orleans, Souveraine de
Dombes , & Dame de la
Province de Beaujollois,
avoient esté donnez pour

Sujet par les Académiciens à ceux de leur Compagnie qui devoient faire des Discours publics. Le Portrait de cette Princeſſe eſtoit d'un coſté ſous un magnifique Dais de Velours rouge à Frange d'or, élevé ſur un Fauteüil de la meſme Etoffe ; & de l'autre on voyoit celui de M^r l'Archeveſque de Lyon, Protecteur de l'Académie, ſur une Toilette de Satin violet. A trois heures les Académiciens ſortirent de leur Bibliothèque pour entrer dans cette Salle, & ſe placèrent

sur des Fauteuils le long d'une grande Table, couverte de riches Tapis de Turquie. Apres que toutes les Compagnies eurent pris leurs places selon leur rang, M^r de la Barmondiere parla des grandes & Royales qualitez de Mademoiselle d'Orleans, avec la force, l'éloquence & la grace qui luy furent inspirées par la dignité de son Sujet, & qu'il soutint admirablement par les belles dispositions naturelles & acquises qu'il a pour les Actions de cette importance. En

suite M^r Mignot de Buffy,
Lieutenant Général de la
Province, recita une maniere
d'Epistre en Vers François
sur cette mesme matiere.
Ceux que je vous ay envoyez
de luy à la loüange du Roy,
& que vous avez trouvez si
dignes de l'approbation qu'
ils ont reçeuë du Public, vous
doivent persuader du mérite
de cette derniere Piece.
Toute l'Assemblée en fit pa-
roître une satisfaction ex-
traordinaire, & on ne peut
rien adjouër aux applaudis-
semens qu'elle donna à ces

22 **MERCVRE**

deux illustres Académiciens.

M^r l'Evesque, Duc de Laon, & Pair de France, ayant fait son Entrée dans sa Ville Episcopale au commencement de l'autre Mois, comme je vous l'ay mandé, n'eut point dés lors de soin plus pressant que de s'appliquer à la Conversion des Herétiques. L'ardeur de son zele eut un succès si heureux, que sept jours apres il reçeut l'abjuration de dix Personnes. Chacun fut charmé du Discours qu'il fit à ces nouveaux Catholiques. Il leur

témoigna d'abord la joye qu'il auoit de commencer les fonctions de son ministre par celle du Bon Pasteur, qui est de remettre dans la voye du salut ceux qui s'en sont écartez, & leur fit connoître qu'il ne leur estoit pas inutile d'avoir esté quelque temps enveloppez des tenebres de l'erreur, parce qu'estant enfin heureusement éclaircz des lumieres de la verité, ils auroient plus de plaisir à la voir, & plus de facilité à la faire voir aux autres. En suite

il leur expliqua les deux caractères de la véritable Eglise, qui sont son Unité, & son Universalité, & il le fit d'une manière sublime, & en même temps si claire, qu'il rendit capables ceux qu'il instruisoit, d'instruire à leur tour les plus aveuglez du Party contraire. Il finit en leur disant, *qu'ayant l'avantage d'estre devenus Enfans de lumière, ils devoient tâcher de dissiper les erreurs autant par la pureté de leur vie & de leurs mœurs, que par celle de leur Foy ; que tout leur estoit favorable, puis qu'en*
rentrant

rentrant au sein de l'Eglise, ils
 rentroient aussi dans le cœur d'un
 Pere, dont ils recevroient de con-
 tinuelles marques de tendresse,
 & que ce qui estoit pour eux un
 bonheur fort grand, c'est qu'ils
 rentroient d'une maniere plus
 singuliere sous la protection du
 plus grand de tous les Roys, dont
 la justice empeschoit que les En-
 fans qui quittoient les maximes
 de Calvin, ne redoutassent l'in-
 juste indignation de leurs Peres,
 & dont la bonté offroit des ré-
 compenses proportionnées au mé-
 rite de ceux qui rendoient leurs
 soumissions à l'Eglise. Ce Dis-
 Octobre 1681. C

26 MERCVRE

cours n'attira pas moins de loüanges au nouveau Prélat dont je vous parle, qu'il fut profitable pour tous ceux qui l'entendirent.

Salies

Madame la Viguiere d'Alby est une Personne si rare, qu'il ne part rien d'elle qui ne mérite que vous le voyiez. Voicy une de ses Lettres qui m'est tombée depuis peu entre les mains. Elle est écrite à une Dame d'Avignon, qui sans l'avoir veüe, avoit témoigné de l'empressement pour estre de ses Amies. On n'a pû me dire si elle s'est ac-

28 **MERCVRE**

garde de négliger un panchant
qui me fait tant d'honneur. Jus-
ques icy c'est seulement l'ou-
vrage des Etoiles, puis que vous
ne m'avez jamais veüe; mais
je prétens leur aider, & si vostre
cœur ne leur résiste pas, j'espere
de donner des suites fort tendres
à des commencemens si obligeans
& si particuliers. Croyez, s'il
vous plaist, Madame, que si je
desire d'entrer en commerce avec
vous, c'est moins pour le plaisir
d'une Avanture singuliere, &
pour fournir des nouvelles au Mer-
cure Galant, que parce qu'effecti-
vement je sens un je ne sçay quoy

qui m'atire vers vous. Mes petits
Ouvrages m'ont souvent attiré
de divers endroits des honnestes-
tez de mesme nature que les
vostres, mais en verité je n'y ay
pas esté si sensible. Vous ne me
connoissez, Madame, que par
ma Prose & mes Vers. Ce n'est
point assez. J'ay dessein de vous
envoyer mon Portrait au premier
jour, afin que vous me connois-
siez toute entiere, pour l'esprit
& pour le corps, car je ne veux
point tromper vostre idée. Je
veux au contraire que vous sca-
chiez bien quelle est la Personne
que vous aimez. J'espere que

30 **MERCVRE**

la force de vostre inclination
vous obligera de m'aimer avec
mes defauts; & afin que vous
n'ignoriez rien de ce qui me re-
garde, je vous diray, Madame,
que je passe ma vie dans un petit
coin du Monde tres-favorisé du
Ciel & de la Nature, où l'on
respire un air temperé, où les
Gens ont de l'esprit & de la
politesse, & où la joye & les
plaisirs régnerent dans tous les
cœurs, excepté dans le mien.
J'ay esté presque aussitost Veuve
que mariée, & j'ay souffert dans
cette condition des traverses, des
peines, & des embarras incroya-

bles. Il est vray que j'ay pour mon soulagement, la liberté & l'indépendance, dont les plaisirs sont si vantez, & qui ne me servent que pour écrire autant qu'il me plaist en Vers & en Prose; mais, Madame, je pourrois bien faire un jour un plus doux usage de ma liberté. Elle peut me conduire à Avignon, & il ne tiendra qu'à vous de fortifier l'envie que j'ay de faire ce Voyage. Vous n'avez pour cela qu'à me continuer vos bontez. Abandonnez-vous bien, Madame, au panchant que vous avez pour moy. Laissez faire

32 MEROVRE

les Astres qui l'ont fait naître.
 Essayez jusques où ils vous me-
 neront. Vous n'avez rien à
 craindre, puis que la conformité
 de Sexe vous oste la peur que
 l'on a quelquefois de leurs in-
 fluences. Vous trouverez en moy
 tous les sentimens que le cœur le
 plus délicat & le plus tendre,
 peut avoir pour ce qu'il aime;
 Et le soin que j'auray de rendre
 nostre commerce divertissant,
 vous fera connoistre le desir que
 j'ay de vous plaire, & de quelle
 maniere je suis avec respect,

Vostre tres-humble & tres-
 obeïssante Servante,

LA VIGUIERE D'ALBY.

Je vous envoyay il y a deux mois une Lettre d'un spirituel Inconnu, par laquelle il demandoit à entrer dans la nouvelle Secte de Philosophes, dont Madame la Viguiere d'Alby nous a donné le galant Projet. Depuis ce temps-là il a changé de pensée, & n'en trouve plus les Statuts commodes, si on prétend les faire observer avec rigueur. Voyez, Madame, s'il vous convaincra par ses raisons.

A MADAME
DE SALIEZ,
VIGUIERE D'ALBY.

JE desespere à présent, Ma-
dame, d'entrer en vostre Aca-
démie. Il faut vous parler sincé-
rement. Si vous en demeurez
à vos premieres Loix, rien n'est
si contraire à l'esprit de vostre
Sexe que l'amour, & j'aime
avec passion depuis peu de jours.
La Lettre que je vous écrivis
dans le temps que j'estois libre,
m'a attiré sans vanité des loüan-
ges; & comme je ne fais jamais
rien sans l'exposer à la censure

de mes Amis, ils n'ont pû garder
le secret, par l'intérêt qu'ils pren-
nent à ma gloire. Le Peintre de
soy-mesme a esté malheureuse-
ment connu d'une Belle, qui
après en avoir estimé la Copie,
a généreusement étendu son es-
time jusques à l'Original. Si
je me suis servy du terme de
malheureusement, où les autres
en pareille rencontre se croiroient
heureux; la raison, Madame,
est que vous fermez la Porte de
vostre nouvelle Académie aux
Amans de l'un & de l'autre
Sexe. Cependant comme vous
distinguez deux sortes de beaux

36 *MÉROVÉE*

Esprits, je vous prie aussi de considérer en ma faveur deux sortes d'Amans. Les uns sont insensez. On les entend soupirer par tout. Ils parlent souvent aux Arbres & aux Rochers, pour ne pouvoir se parler à eux-mesmes. Ils se contrarient sans cesse, & ils font, comme on dit communément, des sauts du Ciel en Terre. Tantost ils élèvent le mérite de leurs Maîtresses jusqu'à les placer parmi les Divinitez. Tantost ils les abaissent & les traitent de Furies. Quelques graces qu'elles ayent, un air de froideur les desespere. Un regard les rassure. Si leur

imagination facile à blesser les
détourne, leur cœur fragile les ra-
pelle incontinent, & ils sont si
peu à eux, qu'ils ne jugent des
choses que par hazard, par ca-
price, ou par passion. Une sotte &
aveugle complaisance est pour
l'ordinaire la regle de leur con-
duite. On remarque qu'ils blâ-
ment ce qu'ils ont approuvé, &
qu'ils changent aussi aisément
de sentimens que de visages,
semblables aux Caméléons, qui
trompent les yeux par la difé-
rence des couleurs. Ce sont des
Prothées qui prennent toutes sor-
tes de figures, pour faire autant

de personnages qu'il y a de passions chez eux. Les injures suivent de pres leurs douceurs. Ils s'ennuyent & ennuyent les autres par leurs discours extravagans, & par leurs manieres ridicules. Ce sont là, Madame, ces Amans que l'on doit exclure du nombre de vos Sectateurs, lesquels au contraire font profession de suivre la raison, & de rechercher sur toutes choses la tranquillité de l'esprit, & le bonheur de la vie. Mais il y a d'autres Amans qui sont & tendres & raisonnables, & qui rendant justice au mérite, aiment ce

qui est aimable ; qui ne décou-
vrent jamais leurs sentimens
qu'à leurs Maîtresses ou à leurs
Amis sages , sincères , & fort
expérimentez dans l'Art d'ai-
mer , pour en recevoir des con-
seils. Si ces Amans paroissent
quelquefois détachez à l'exté-
rieur , c'est afin de n'estre point
inquiétez dans leurs amours , ou
par des Parens fâcheux , ou par
des Rivaux incommodes. Ce
détachement est un trait de Po-
litique , & quoy que leurs cœurs
soient à leurs Maîtresses , leurs
esprits sont toujours à eux. Ils
aiment , sans perdre l'usage de la

raison ; & s'ils cessent d'en
avoir, ils seroient incapables
d'aimer. Qu'on ne me dise point
que lors que l'on est bien amou-
reux, on ne se possède plus ; que
les fréquentes émotions du cœur
sont incompatibles avec le repos
de l'esprit ; car l'expérience nous
fait voir que si l'on a bien placé
l'un, l'autre est satisfait ; &
que comme le plaisir de l'amour
est d'aimer, un beau réciproque
qui naît de l'estime & de la
constance, jointes à l'inclination,
vient mettre fin à nos justes &
pressans desirs ; ce qui fait le bon-
heur de la vie. En vérité, Ma-

dame, il y auroit de l'injustice de refuser des Places dans vostre Académie à des Personnes si raisonnables. D'ailleurs je vous supplie tres-humbl ment de vous souvenir que l'amour est l'ame de nostre ame, l'harmonie du monde; cette merveilleuse sympathie, qui prend, & qui entretient les esprits dans une parfaite intelligence; que c'est le lien des cœurs; que ces Esclaves volontaires estiment leur Chaîne plus qu'une Couronne, & que l'engagement de leur liberté n'est point une servitude, mais un pur sacrifice, un hommage, & mesme

Octobre 1681.

D

un plaisir ou une reconnoissance. Ils font leur gloire de la soumission qu'ils ont pour les ordres de leurs Souveraines ; Et comme elles sçavent commander, ils sçavent obeir. En un mot ils aiment, Et ils sont aimez. Helas, Madame, sans amour tout languit. Les plaisirs sont imparfaits. les desirs sont vains, les projets semblent inutiles. Quand l'imagination n'est plus échauffée par un Objet qui l'occupoit agreablement ; lors que l'esprit n'est plus rempli de mille belles pensées que luy causoit la grandeur de son sujet ; lors qu'enfin le cœur

est vuide, on est malheureusement dépourveu de tous ces avantages qui viennent de l'Amour, et non pas de la Nature ou de la Fortune. On devient stérile dans ses productions, paresseux dans ses actions, ennuyeux dans ses discours, bizarre dans ses manieres, misantrophe dans ses jugemens, chimérique en ses prétentions. De bonne-foy, Madame, approuvez-vous ces Philosophes qui professoient hautement l'insensibilité? Il faut avoüer que si l'on n'aime rien, l'on n'est bon à rien, & que toutes les passions

44 MERCVRE

ne sont qu'un Amour revestu de différentes couleurs. La véritable Eloquence est celle du cœur. L'on pourroit mesme comparer le cœur à une Académie où l'on apprend le bel Art de persuader & de plaire. L'Amour en doit estre le Directeur. J'oserois adjoûter que les grands & les plus parfaits Philosophes sont les Amans raisonnables ; car à considérer le nom de Philosophe, on trouve que c'est l'Amant de la Sagesse. Ne m'objectez donc point, s'il vous plaist, Madame, que l'amitié a plus de charmes & plus de rapport à la véritable

Philosophie, que l'Amour; quelle est plus de commerce; que l'une est une vertu, & l'autre une passion. Pour répondre, il suffit d'examiner la différente conduite d'un Amant & d'un Amy. Un Amy dit tout ce qu'il pense. Il écrit indifféremment toutes choses. Un Amant au contraire a peur de se commettre. Un Amy ne feint point de montrer à son Amy tous ses défauts. L'Amant les cache à sa Maîtresse pour s'en corriger. La familiarité & l'ouverture de cœur pour estre trop fréquente & trop grande, détruisent l'amitié. En

amour cette discretion, ces égards, ces respects, entretiennent l'union parmi les cœurs. Le diray-je, Madame? L'amitié qu'on vante tant, n'est à proprement parler dans l'usage ordinaire du monde, qu'un reste d'amour, puis que tres-souvent il arrive que lors qu'on cesse d'estre amoureux, ou par une inclination naturelle de changer, ou par un pur dégoust, l'on devient Amy par raison, ou par politique, pour n'estre point accusé d'inconstance, de caprice, & de peu de discernement. Mais à quoy bon, Madame, faire icy

l'Apologie des Amans raisonnables? Vous en connoissez trop le mérite & le prix. Ainsi loin d'appréhender que cette qualité nouvelle doive estre un obstacle à ma gloire & à mon bonheur, j'ay sujet de croire & d'espérer qu'elle me servira de moyen sûr pour m'attirer vostre estime, & pour me faciliter en mesme temps ma reception dans vostre illustre Académie, qui fera desormais l'objet des Personnes sages & capables. Je suis, Madame,

Vostre tres humble & tres-obeïssant Serviteur,

LE GEOLIER DE SOY-MESME.

A Paris le 15. d'Oct. 1681.

Il feroit à fouhaiter que tous ceux qui aiment demeurassent dans les bornes que l'Auth eur de cette Lettre prescrit à l'Amour. Comme la raison en feroit la regle, cette passion, si dangereuse pour la plûpart des Amans, leur feroit goûter des plaisirs sans trouble, & on n'auroit point à leur reprocher toutes les folies dont elle est la cause. La plus blâmable de toutes est de mourir à force d'aimer. La chose est rare, mais non pas assez pour n'en pouvoir fournir un exemple.

exemple. Vous le trouverez dans l'Avanture qui suit. Un Cavalier, à qui les Belles donnoient le nom d'Insensible, parce qu'il n'avoit jamais eu d'engagement, rencontra un jour dans les Tuileries une grande Brune, dont la beauté le surprit. La majesté de sa taille luy donnoit un air qui la faisoit distinguer parmy celles de son Sexe qui s'atiroient le plus de regards. Il la suivit dans plusieurs Allées, & curieux malgré luy, il ne voulut point la perdre de veüe qu'il n'eust

Octobre 1681.

E

50 MEROVRE

ſçeu qui elle eſtoit. On luy
 apprit que ſon Pere mort de-
 puis quatre ans, luy avoit
 laiſſé dequoy eſtre ſatisfaite
 du coſté de la fortune; qu'on
 l'eſtimoit fort pour ſes belles
 qualitez; que ſa Mere n'a-
 voit d'autre paſſion que de
 la voir mariée; & que ſa
 beauté luy ayant acquis
 grand nombre d'Adora-
 teurs, on attendoit tous les
 jours qu'elle s'expliquaſt
 pour faire un Heureux. La
 foule d'Amans dont le Ca-
 valier fut informé, luy fit
 prendre le deſſein d'appro-

GALANT. 51

fon dir le mérite qui luy atti-
roit cette grosse Cour. Il
trouva moyen d'avoir accès
chez la Belle, & plus il la vit,
moins il fut capable de luy
refuser son cœur. Cette char-
mante Personne avoit un
brillant d'esprit qui eust en-
chanté les plus délicats, &
elle y joignoit une maniere
de dire les choses si agreable
& si enjouée, qu'il estoit
presque impossible de la voir
souvent, & de s'en tenir
pour elle à l'estime. Le Ca-
valier ne fut pas longtemps
sans aller plus loin. Son inf-

52 MEROVRE

tant fatal estoit venu , & en cinq ou six visites il en devint amoureux si éperduëment, qu'il fit éclater sa passion par toutes les marques qu'un galant Homme en puisse donner. Il étudioit son goût pour inventer mille Parties de plaisir. La Promenade succédoit à l'Opéra, la Comédie à la Promenade, & il se passoit fort peu de soirs sans qu'il divertist la Belle en faisant jouer les Violons dans la Ruë. Ainsi tout son Voisinage profitoit de l'amour du Cavalier, & on n'y

parloit que de la galanterie. La Belle qui avoit l'humeur portée à la joye, luy tenoit compte de ses complaisances; & la maniere obligeante dont ses soins estoient reçeus luy faisant croire qu'il avoit touché son cœur, il ne douta point qu'en se déclarant, il ne la vist disposée à l'écouter favorablement. Il avoit beaucoup de Bien, & cet avantage pouvoit seul suffire à faire accepter ce qu'il proposa. Ce fut cependant inutilement qu'il s'offrit à l'épouser. Le Mariage fit peur

à la Belle, & les plus fortes raisons dont se pût servir la Mere pour obtenir son consentement, furent incapables de l'ébranler. Elle dit toujours qu'elle vouloit vivre libre; que l'Amant le plus soumis devenoit en peu de temps un Mary impérieux; & que faisant consister le souverain Bien dans l'indépendance, elle croyoit se devoir plus qu'à personne, & n'estre pas condamnable de préférer le repos d'esprit à une vie pleine d'embarras. Le Cavalier ne s'étonna

point d'abord. Quoy que ses refus fussent appuyez de raisons solides, il ne pût s'imaginer que l'état de Fille la satisfist autant qu'elle l'assuroit ; & dans l'espérance que le temps & ses services luy feroient changer de sentimens, il redoubla ses vœux & ses soins pour l'engager insensiblement à répondre à son amour. La Belle estoit fort contente de ses assiduites. Elle luy trouvoit infiniment du mérite, & rien ne luy plaisoit tant que les conversations d'esprit qu'ils

avoient ensemble ; mais dès qu'il parloit de Mariage , ce n'estoit plus la mesme Personne. Son visage se changeoit, & elle prenoit un sérieux entierement opposé à son caractere. Le Cavalier voyant qu'il n'obtenoit rien, employa pour la gagner la meilleure de ses Amies, mais cette Amie eut beau parler fortement. La Belle demeura inexorable; & enfin le Cavalier desesperant d'en venir à bout, s'abandonna tellement à ses chagrins, qu'après six mois de poursuite, il fut

faisi d'une Fièvre lente qui le rendit jaune & tout languissant. Cette Fièvre lente se changea en suite en continuë, & les accès en furent si violens, qu'on desespéra d'abord de sa vie. Il resvoit presque à toute heure, & en resvant il nommoit toujours la Belle. On la pria de le venir voir, & de luy donner du moins de trompeuses espérances pour tâcher de le sauver ; mais son transport s'estant augmenté quand elle entra dans sa Chambre, il perdit presque aussitost l'u-

sage des sens & de la parole,
& tout le secours de la Médecine ne pût l'empescher
de mourir le lendemain. Il
laissa un Frere Héritier de
tous ses Biens, qui eussent
esté pour luy une fortune
tres-considérable, s'il n'eust
pas en mesme temps hérité
de son amour. Il vit la Belle,
& en fut encor plus épris
que son Aîné. Il le surpassa
en soins assidus, & fit les ef-
forts pour le surpasser en ga-
lanterie. Comme il estoit
plus riche & plus jeune, il
crût qu'il réüssiroit à luy

plaire , & s'en flata d'autant plus qu'il faisoit de jolis Vers, & qu'elle avoit de la joye qu'il en fist pour elle. Ainsi tous les jours elle en recevoit un Billet galant , & ne se fâchoit jamais des termes d'amour qu'il y employoit. Après luy avoir marqué pendant un an tout l'empressement imaginable , il voulut parler d'affaires, mais il luy trouva le mesme dégoust qu'elle avoit déjà montré pour le Sacrement , & quoy qu'il pût faire pour la fléchir, elle resta ferme dans sa pre-

60 MERCVRE

miere résolution. Accablé de ses refus, & ne trouvant rien d'aimable apres elle, il abandonna le monde, & alla prendre l'habit de Chartreux dans un Monastere assez écarté, où l'austérité de cette Regle luy fait beaucoup moins de peine que ce qu'il souffroit par sa passion. Sa retraite, qui a eu la mesme cause que la mort de son Aîné, a donné lieu à cet Epitaphe.

L'On ne doit point douter qu'une
extrême souffrance,
D'un Amant, tost ou tard, ne cause
le trépas.

GALANT. 61

Helas! quand les rigueurs égalent
les appas,

La Mort, malgré l'Amour, surmonte
la constance.

Deux Freres trop charmez, ont pery,
tour-à-tour,

Languissant pour Iris aussi fiere que
belle.

L'un finit au Tombeau sa peine trop
cruelle,

L'autre dans un Desert pour jamais
fuit le jour.

Ainsi pour trop chérir sa beauté sans
seconde,

L'un mourut pour toujours, & l'autre
est mort au monde.

Voyez Madame, com-
bien cette Belle est éloignée
de la conduite que tiennent

la plûpart de celles qui luy
ressembloit. Elles n'ont soin
de faire valoir leurs charmes
que pour avoir plutoſt un
Mary ; & celle-cy n'a que
des rebuts pour ſes Amans,
dés qu'ils ont deſſein de
prendre le nom d'Epoux.
Elle a pourtant changé de
méthode ; & ſoit qu'elle ait
craint de reſter ſans Souû-
pirans , ſoit que le ſcrupule
de mettre au Tombeau ſes
Adorateurs l'ait obligée à ſe
repentir, apres en avoir en-
cor rebuté un fort grand
nombre, elle ſ'eſt enfin ren-

duë, & un galant Homme,
plus heureux que tous les au-
tres, a eu l'avantage de luy
faire prononcer le terrible
mot qui l'éfrayoit tant.

Madame la Duchesse de *de Roche-*
Mortemar est accouchée *Chouart*
d'un Garçon. Il sort d'un
sang si fidelle au Roy, que
s'il marche sur les pas de ses
deux grands Peres, on ne
peut douter qu'il n'ait un
jour l'avantage de faire éclat-
ter son zele par les services
les plus importans. Quoy
que M^r le Duc de Morte-
mar son Pere soit encor fort

jeune, il n'a pas laissé de me
fournir déjà plusieurs occa-
sions de vous parler de son
courage & de sa conduite,
& de vous en dire des choses
qui vous ont surprise. Vous
vous souvenez sans-doute de
ce que mes dernieres Lettres
vous en ont appris. Elles
vous ont fait connoistre qu'il
a esté tout l'Eté en Mer, &
qu'apres avoir fait trembler
les Majorquins, il se rendit
à Marseille, où laissant les
dix Galeres qu'il comman-
doit, il se remit aussitost en
Mer avec dix autres. Il y

donna la chasse aux Corsai-
 res; & ayant assuré par là le
 repos de la Méditerranée, il
 ne songeoit plus qu'à revenir
 de Corse à Marseille, lors
 qu'il rencontra devant Li-
 gourne le Contre-Admiral
 de Hollande, qui escortoit
 au Levant un Convoy de
 neuf Navires Marchands de
 vingt-cinq à quarante Pie-
 ces de Canon, avec deux
 Vaisseaux de Guerre mon-
 tez de soixante. Ce Contre-
 Admiral (c'est le Comte de
 Stirum, Parent du Prince
 d'Orange, & Frere de l'Ad-

de
Nassau

Octobre 1681.

F

miral de Hollande) ayant refusé de saluer la Réale, obligea M^r le Duc de Mortemar à le vouloir contraindre par force de rendre à l'Etendart Royal le respect qu'il luy devoit. Les Galeres se mirent d'abord au vent de tous les Navires qui estoient à la Rade; & la résolution ayant esté prise dans le Conseil que ce jeune Duc avoit assemblé en marchant, de faire prendre haleine aux Chiourmes qui estoient venues à la rame de Portoferaro à Ligourne, & d'atta-

quer en suite les Navires qui se trouvoient au vent, pour les brûler, & les renverser sur les autres, il arriva une Felouque de la Ville avec le Capitaine du Port, qui dit que le Commandant Hollandois commençoit à connoître son devoir, sur les remontrances qu'il luy venoit de faire de la part du Gouverneur de Ligourne; & apres quelques allées & venues, pendant lesquelles M^r le Duc de Mortemar, & M^r le Chevalier de Betho-^{v. de}
^{Vipart.}mas qui est aupres de luy,

traiterent toũjours la chose
sans relâcher rien de leur
fermeté, le Contre-Admiral
Hollandois salua la Réale de
neuf coups, auxquels elle ne
répondit que de deux. On
ne peut montrer plus de ré-
solution & d'esprit, ny faire
une meilleure figure dans
le Conseil, que fit M^r le
Duc de Mortemar. Il dit
d'abord, *qu'il croyoit que tous
ceux qui estoient sur les Galeres,
seroient unanimement d'avis de
ne point souffrir que l'Etendart
Royal receust un affront; qu'il
falloit périr, ou l'empescher; que*

l'on ne pouvoit exposer sa vie
dans les Galeres dans une occasion
où il y allast plus de l'honneur
du Roy; que c'estoit son senti-
ment, mais que son peu d'expé-
rience ne luy permettant pas de
le dire sur la maniere dont il
estoit besoin de se comporter dans
une occasion si pressante, il s'en
remettoit entierement à ce que
diroient Messieurs les Officiers
Généraux, & les Capitaines,
Et qu'il les prioit seulement de
prendre une prompte résolution.
Je croy, Madame, que vous
n'aurez pas de peine à croire
que tous les Officiers furent

charmez de la vigoureuse
fermeté que ce Duc leur fit
paroître. Je devois vous en
faire part plustost, mais il en
a usé si modestement, que
ses Lettres ne marquant rien
qui le regardast, il a falu at-
tendre celles des Particuliers
pour estre informé d'une
conduite si pleine d'esprit &
de bravoure.

Madame la Marquise de
Sanguin Livry est accouchée pres-
que en mesme temps que
Madame la Duchesse de
Mortemar. Dieu répand sur
elle une ample benédiction,

puis qu'elle a donné un quatrième Petit-Fils à Monsieur le Duc de S. Aignan son ^{de Beau-} ^{villier,} Pere. Ce doit estre un sujet de joye sensible à ce Duc, de le voir renaître dans un si grand nombre de Descendants, qui en suivant son exemple, ne sçauroient manquer d'estre aussi galans que braves, & de servir un jour l'ornement à la plus belle & la plus polie de toutes les Cours.

Je continuë à vous envoyer des Fables. Aucune lecture ne peut estre plus

utile , pourveu qu'on en
veuille profiter. Les Anciens
qui sçavoient du moins aussi-
bien que nous, en quoy con-
siste la véritable Sageſſe, ne
dédaignoient pas d'y em-
ployer quelques heures ; &
ces Ouvrages , quoy que
courts & enjouez, n'estoient
point traitez de bagatelles.
En effet, les Moralitez que
l'on en tire sont des Leçons
qui s'impriment dans le
cœur; & si c'est le plus agréa-
ble moyen d'y faire naître
de l'aversion pour le vice, ç'en
est en mesme temps le plus
seûr,

seûr, puis que les Fables instruisent en divertissant, & qu'elles font faire de solides réflexions à l'Homme sur ce qu'il entend dire à l'égard des Bestes. Plusieurs des Peres s'en sont servis dans la mesme veuë; & si on veut lire le neufvième Chapitre du Livre des Juges, on verra que Joatham, pour faire connoistre à ceux de Sichem ce qu'ils devoient craindre d'Abimelech qu'ils avoiēt choisi pour Roy, fait parler les Arbres comme s'ils avoient voulu prendre un Souverain.

Octobre 1681.

G

74 MÉRUVRE

Ces grands exemples qu'on
 suit toujours avec gloire,
 doivent engager tous ceux
 qui ont du talent pour la
 Poësie, à imiter Monsieur de
 Mandajors, Juge Général de
 la Ville & Comté d'Alais,
 qui a dérobé quelques mo-
 mens à ses serieuses occupa-
 tions pour nous donner la
 Piece qui suit.



*v. des
 Ours.*

76 **MERCVRE**

De ce Monstre inhumain sont aussitost la proye.

Ce n'est pas toutefois faute d'autre aliment,

Il en pourroit avoir d'ailleurs suffisamment,

*Mais c'est que le Barbare
Fait de ses Compagnons un mets
friant & rare.*

*Ceux-cy se voyant si pressez,
Se trouvent fort embarrassez.*

Chacun craint qu'il ne l'engloutisse,

*Et l'on ne voit que trop qu'il faut
que tout périsse,*

*Si d'un pareil carnage on n'arreste
le cours.*

Ils cherchent en vain du secours,

Personne ne vient à leur aide,

Et leur mal semble sans remede.

Mais comme on dit communément

Que la douleur donne du jugement,
Ce Proverbe en ce cas se trouva
veritable ;

Car dans cet état pitoyable,
Etat à nul autre pareil,
Ces pauvres Animaux ayant tenu
conseil,

En députerent un propre pour la
harangue,

Et par l'esprit & par la langue,
Et qui n'ayant jamais tremblé dans
les hazards,

Pouvoit du Monstre affreux sou-
tenir les regards.

Mais doutant justement que cet Im-
pitoyable

En l'écoutant devinst traitable,
Pour se mettre en état d'avoir quel-
que repos,

Et l'empescher de faire plus de
maux,

78 *MÉROVÉE*

*L'on fit deux Bataillons qu'on mit
en embuscade,*

*En cas d'inutile Ambassade,
Sous la mousse, à chaque costé
Du chemin que devoit tenir le Dé-
puté,*

*Si le Chabot voulant sur luy faire
dent basse,*

*Le contraignoit à faire volte-face;
Dessein judicieux, & qui dans peu
de temps*

*Rendit ces Malheureux contents,
Ainsi qu'on va voir par l'issuë.*

*L'Ambassade d'abord fut assez bien
receüe;*

*Le Poisson Orateur luy fit un compli-
ment*

*Qui fut oüy, dit-on, fort attenti-
vement;*

*Mais il n'eut pas longtems favo-
rable audience,*

*Car si-tost qu'il voulut par humble
remontrance*

*Luy faire voir les maux que ses dents
avoient faits;*

*Je n'entēs rien, dit-il, parlez-moy
de plus pres,*

*Et cela pour pouvoir à coup scūr s'en
défaire.*

*Seigneur, il n'est pas neces-
saire,*

*Dit l'autre, connoissant le dessein
du Matois,*

*De divers tons encor je puis
hausser la voix,*

*Et vous pourrez m'oïir nonob-
stant la distance.*

*Quoy, repart le Chabot, est-ce ainsi
qu'on m'offence?*

Je veux, morbleu, te devorer.

*Et moy, dit l'Envoyé, je veux me
retirer;*

80 **MERCOURE**

Adieu, je ris de tes machoires,
A qui courra plus viste exerçons
nos nageoires.

*Après ce peu de mots il fuit,
Et le Chabot enragé le poursuit
Jusqu'à l'endroit marqué pour sa
juste défaite;
Mais il est bien surpris lors qu'il sent
qu'on l'arreste,
Et qu'au mesme moment il voit mille
Vérons*

*Tenant aux dents ses aîlerons.
Il fait quelques efforts, mais tout est
inutile;
Pour l'un d'eux qu'il devore, il en
voit fondre mille,
Et tous ses aîlerons jusqu'à la peau
rongez,
Ne luy font que trop voir ses En-
nemis vangez.
Dans ce honteux état, le malheureux
Coupable*

*Se trouvant tout-à-coup le ventre
sur le sable,*

*Leur demande instamment de le
faire mourir.*

*Non, non, répondent-ils, il faut
encor souffrir,*

*Et pour augmēter ton suplice,
Nous voulons que la faim te
rende cet office.*

SS

*Noble, qui dans la Terre abusant de
tes droits,*

*Foules incessamment tes pauvres
Villageois;*

*Et toy, Juge, qui n'as pour but que
la finance,*

*Et qui de l'Orphelin devores la sub-
stance,*

Si ce Tableau ne vous sert de leçon,

Craignez le sort de ce Poisson;

*Ceux que vous opprimez avec tant
d'injustice,*

82 M E R C U R E

*Trouveront à la fin l'occasion pro-
pice;*

*Un Intendant, ou de Grands-Jours,
A qui si justement ils auront eu
recours,*

*Pour arrester vostre pesante serre,
Sçauront bien vous oster & la Charge
& la Terre.*

J'ay oublié de vous parler
de deux Mariages qui ont
esté faits le mois passé. L'un
est celuy de M^r le Marquis
de S. Paul avec Mademoi-
selle de Cheverny. La ceré-
monie des Epousailles se fit
dans l'Eglise de S. Severin
leur Paroisse, par Messire
Louis de Thomassin Evêq.

Thomassin

de Clerg

Mont d'Amboise

que de Vence , nommé par
Sa Majesté à l'Evesché de
Sisteron. Ce Prélat est On-
cle du Marié. Le Roy , la
Reyne , Monseigneur le
Dauphin , Madame la Dau-
phine, Monsieur & Madame,
leur ont fait l'honneur de
signer au Contract de Ma-
riage , aussi bien que les Per-
sonnes de la premiere qua-
lité de la Cour qui sont Pa-
rens de l'un ou de l'autre.
M^r le Marquis de S. Paul est
de la Maison de Thomassin,
l'une des plus anciennes &
des plus illustres de Provéce,

& qui de tout temps a produit des Personnes d'un mérite rare ; & Mademoiselle de Cheverny est de celle de Clermont-Amboise, & Fille du feu Marquis de Monglat Grand Maître de la Garde-robe, & Chevalier des Ordres du Roy. Sa Bisayeule a eu l'avantage d'estre Gouvernante du feu Roy & des trois Princesses ses Sœurs, qui ont esté, l'une Reyne d'Espagne, l'autre Reyne d'Angleterre, & la troisiéme Duchesse de Savoye. Du costé de Madame sa Mere, que

vous sçavez qui est tout esprit, elle est descenduë du Grand Chancelier de Che- *Hervault*
verny. Je vous ay parlé de M^r le Comte de Cheverny son Frere, quand il plût au Roy de le nommer pour estre aupres de la Personne de Monseigneur le Dauphin. Il y a eu de la Maison de Clermont - Amboise des Maréchaux de France dans un temps où il n'y en avoit encor que trois.

L'autre Mariage dont je ne vous ay point parlé, est celuy de M^r le Tellier, Sei-

gneur de Morsan , Conseil-
ler au Parlement de Paris,
& Neveu de Monsieur le
Chancelier. Il a épousé Ma-
demoiselle Pécoil, d'une des
meilleures Familles de Lyon.
C'est une Personne d'un fort
grand mérite, parfaitement
bien faite de corps & d'es-
prit , & qui est estimée de
tous ceux qui la connois-
sent. Il me seroit inutile de
vous dire rien du Marié, son
nom seul est un Eloge. Quoy
qu'il soit fort jeune , il y a
déjà prés de trois ans qu'il est
Conseiller. Il exerce cette

Charge avec l'approbation générale de sa Chambre & de tout le Parlement. Aussi M^r le Chancelier & tous ceux de sa Famille en font-ils beaucoup de cas. Il est à croire qu'avec les talens & la protection qu'il a, il parviendra à de grands Emplois, & qu'il soutiendra tres-dignement l'éclat du Nom illustre qu'il porte.

Trouvez bon, Madame, que pour la seconde fois je vous parle Médecine. Un fort habile Homme qui a fait l'ouverture d'un Corps

monstrueux qu'on a veu
au Havre depuis quelques
jours , me fournit les termes
que vous trouverez dans cet
article. La Femme d'un nom-
mé Miot, Marinier , âgée de
trente-quatre ans, y est ac-
couchée de deux Filles le 13.
de ce mois , n'estant encor
que dans le huitième de sa
grossesse. Ces deux Filles,
ainsi que celles d'Auxonne
dont je vous parlay la der-
niere fois, estoient attachées
l'une à l'autre par le milieu
de la poitrine , & ne com-
posoient ensemble qu'un

seul Sternon & un cartilage Xiphoïde. Elles estoient un peu de costé, l'une se joignant par son costé droit au costé gauche de l'autre, en sorte pourtant que chacune avoit son épine du dos distincte. Elles avoient deux testes, quatre bras, quatre cuisses, & le reste des extrémitéz bien conformées. Leur ventre estant commun, n'avoit qu'un seul umbilic, & quoy qu'on ait remarqué quatre arteres, il n'y avoit qu'une seule veine umbilicale, & deux mamelles

Octobre 1681.

H

pour toutes les deux , c'est à dire que chacune de ces Filles en avoit seulement une. L'une des testes ayant paru avant l'autre, & donné quelque marque de vie, fut baptisée à l'instant. On fit la dissection du corps , & l'on n'y trouva qu'un foye situé dans la partie supérieure & moyenne du ventre, n'ayant point de lobe distinct, mais seulement dans son milieu la petite fente d'où naissoit la veine umbilicale. Ce corps n'avoit qu'une seule vessie du fiel fortement attachée

au diaphragme par deux ligamens, l'un du costé gauche, & l'autre du costé droit. Il avoit deux œsophages par rapport aux deux cols, où se trouvoient attachez deux estomacs situez au dessus & à costé du foye. De ces estomacs sortoit un boyau gresle qu'on appelle ordinairement *duodenum*, & qui avoit à peu pres la mesme longueur. Ils se venoient joindre sous le foye, & formoient une grosse cavité, que les Medecins qui estoient présens, nommerent

d'abord un troisiéme ventricule. Des deux costez des parties inférieures de ce ventricule sortoit également un boyau gresle qu'on crût estre la continuation du premier; en suite les gros, & enfin le *rectum* qui se conduisoit à chacun des anus. Tous les intestins, quoy que doubles, estoient attachez à un seul Mesenterie. Il y avoit deux rates, quatre reins, & deux vessies. Le ventre inférieur estoit séparé du moyen par un seul diaphragme, La poitrine renfermoit deux cœurs

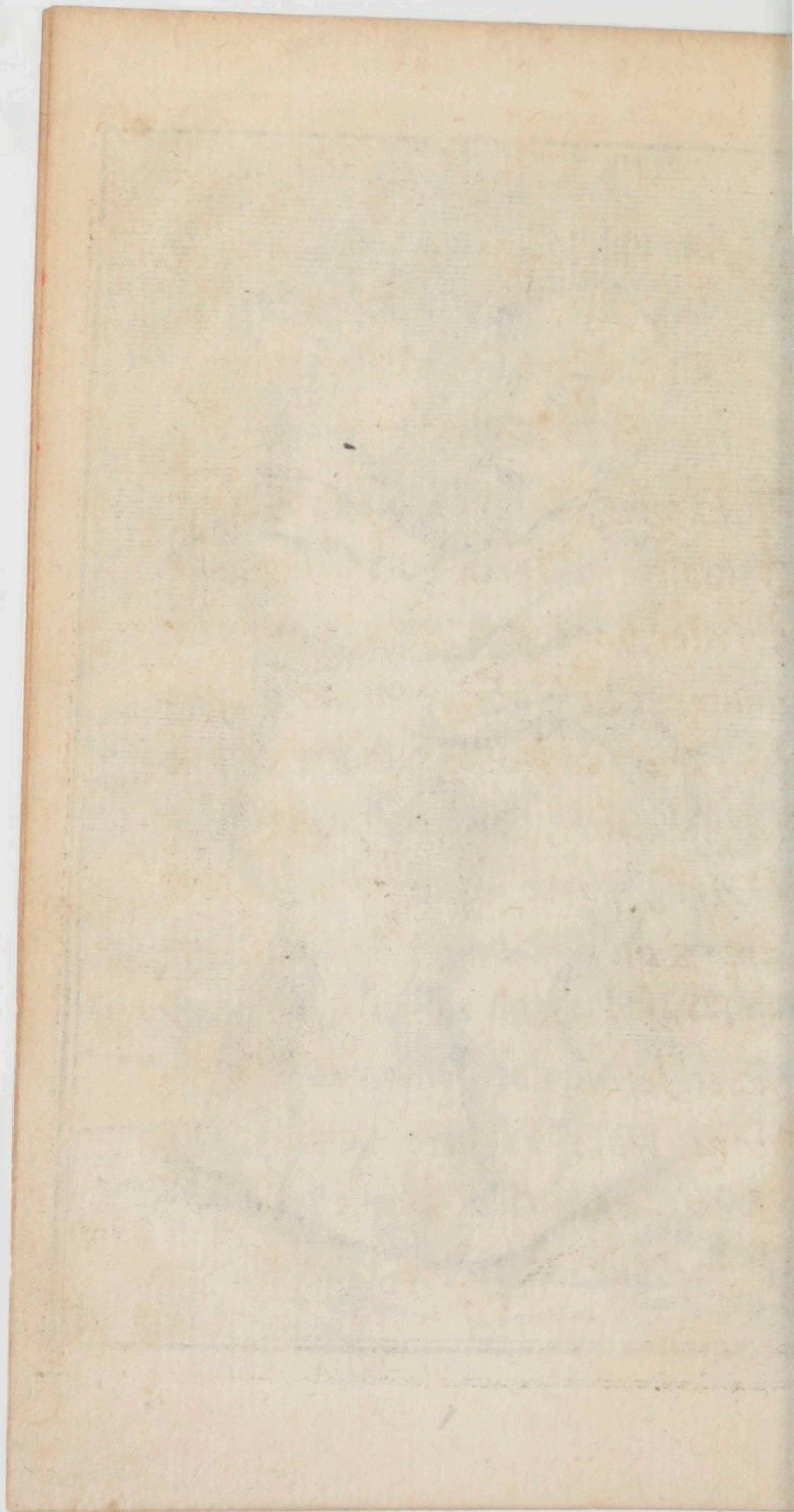
situez l'un d'un costé, & l'autre de l'autre, enveloppez tous deux dans une seule membrane ou péricarde. Leurs pointes panchoient l'une vers l'autre; en sorte qu'il ne s'en falloit qu'un pouce ou environ qu'ils ne se touchassent. Ils estoient bien conformez, & seulement un peu aplatis du costé où ils panchoient. Leurs ventricules & leurs oreillettes estoient fort régulières, ainsi que les quatre vaisseaux qu'on y remarque ordinairement. Les poulmons ef-

toient un peu plus élevez & éloignez du cœur qu'ils ne le sont aux Hommes parfaits, & placez de chaque costé ainsi que le cœur. Je vous envoie la Figure de ces deux Enfans, afin que vôtre curiosité soit entièrement satisfaite sur cette maniere de Prodige.

On parle d'un autre dont M^r de Vienne-Plancy, qui m'a fait l'honneur de m'en écrire, vous entretiendra pour moy. Voicy la Lettre. Je ne doute point que vous ne foyez de son sentiment sur le présage qu'il tire.



LIBRARY OF THE
MUSEUM OF
ART AND HISTORY
OF THE CITY OF
NEW YORK



Figures de la Comete paroif-
 soient relevées en bosse, ou creu-
 sées dans la coque de l'Oeuf?
 Vous avez sans-doute présumé
 qu'il en estoit de ces Oeufs de
 Poule, comme de celui du Ser-
 pent de Poussan vers Montpel-
 lier, dont vous parlez en ce mes-
 me *Mercur*, page 275. sur lequel
 il y avoit des traits qui formoient
 une écriture mystérieuse; & il en
 a peut-estre esté autrement que
 vous n'avez présumé. Ce qui
 me donne lieu de faire ce juge-
 ment, c'est la production d'un
œuf prodigieux. nouvel Oeuf de Poule, arrivée à
 Bar-sur-Seine, Ville de mon
 voisinage,

voisinage, le 22. de Septembre
dernier, jour de l'Equinoxe, sur
les neuf heures du matin, chez
la Veuve S. Jean, où il y a une
Figure qui n'est ny écrite, ny
gravée; mais partie enfoncée, &
partie de relief. Cette Figure
est marquée sur l'un des costez,
& en occupe presque toute l'éten-
due. Elle est ovale, & entourée
de rayons droits & obliques,
dans l'ordre & dans la forme
de ceux que les Peintres & les
Graveurs ont accoustumé de don-
ner au Soleil. J'ay veu cet Oeuf
chez M^r Bourbonne, Procureur
du Roy en cette Ville, Homme
Octobre 1681. I

curieux et) de mérite, Cousin
germain de cet Aumônier de la
Reyne d'Espagne, qui seul des
Officiers François a eu le privi-
lege de luy continuer ses services ;
Et il m'a appris qu'il luy avoit
esté apporté presque aussitost qu'il
avoit esté pondu ; que cette pon-
te s'estant faite dans un Pot de
fer où il n'y avoit ny foin ny
paille, c'estoit un second sujet d'é-
tonnement qu'il n'eust pas esté
cassé ; Et que l'ayant montré à
divers Capucins, dont il est
l'Hôte ordinaire, ils le luy
avoient fait passer pour une mer-
veille de la Nature. Pour moy

je le prens pour un jeu de cette
Mere universelle, ou plutost pour
un présage sérieux de la gran-
deur de nostre auguste Monar-
que, qui étendra les rayons de sa
gloire sur la plus grande partie de
nostre Hemisphere; puis que le
Soleil est sa Devise, que l'Oeuf
est la figure du Monde, et que
le Soleil marqué sur cet Oeuf, en
remplit presque un des costez.
D'autres en auront peut-estre
d'autres pensées, mais voila la
mienne. Vous pouvez consulter
les Explicateurs d'Enigmes &
de Chifres sur cette Enigme,
ou ce Chifre de la Nature. Je

100 MÉMOIRE

l'appelle ainsi, parce que le hazard n'y a non plus contribué que l'Art, le Pot de fer qu'on pourroit prendre pour l'Autheur de la Figure, ayant son fonds sans aucune inégalité, fort plat & fort uny. Si vous desirez de voir cet Oeuf, M^r Bourbonne est trop obligé pour ne pas vous l'envoyer, quelque état qu'il en fasse; mais peut-être vous en fierez-vous bien à mon rapport, puis que ma bonne foy vous est connue. Ne soyez pas en peine si je garde encor le silence sur le Secret de l'Ecriture universelle. J'attens pour m'en ouvrir que j'aye appris

GALANT. 101

par vostre entremise, ce que le Public en aura pensé; & c'est ce que je verray, comme je l'espere, dans vostre Extraordinaire du mois où nous entrons. Je suis vostre, &c.

Le Samedi fixième de l'autre mois, Madame la Marquise de Vaufieux abjura l'Herésie de Calvin dans le Monastere de Port-Royal. M^r de Némond, Evêque de Bayeux a beaucoup contribué à sa Conversion, en s'appliquant fortement à la convaincre des Véritez Catho-

liques. Il a esté secondé dans ce grand Ouvrage par les soins de M^r le Marquis de Beringhen, Oncle de cette Marquise. Elle est d'une des meilleures Maisons de Normandie, & peu de Personnes ont autant de beauté qu'elle.

Une bagatelle cause quelquefois de grands démesses. Si on veut sçavoir ce qui en arrive ordinairement, il ne faut que lire ce qu'on m'a donné de la façon du Berger Fidelle des Accates.

Et je luy cederois, moy, qui sans
me flater

Crois avoir droit de l'emporter
Sur tous les Animaux qui ram-
pent & qui volent ?

Si les Corybantes immolent
Un Bœuf à la Mere des Dieux,
Malgré leurs hurlemens & leurs
cris furieux,

J'en goûte toujours avāt elle.
Ne baisay-je pas Isabelle
Aussi souvent que son Epoux,
Sans qu'elle s'en chagrine, ou
qu'il en soit jaloux ?

Je ne dis rien de l'avantage
Que j'ay de rehausser l'éclat de
son visage,

Ny de celuy d'entrer dans la
Chambre d'un Roy

A toute heure ; il ne tient qu'à
moy

D'aller à son dîné manger de
son potage.

Que puis-je dire plus de mon
heureux destin ?

Jambons, Tourtes, Pastez, Vian-
des grosses, légères,
Crêmes, Tartes, Bugnets, sont
mes mets ordinaires.

Tous les jours je suis en Festin.
Mais toy, vil Avorton, mal-
heureuse Pécore,

Dés la naissance de l'Aurore,
Si tu ne veux mourir de faim,
Il faut de ton creux souterrain
Que tu sortes le ventre vuide,
Pour aller le remplir d'une viande
insipide,

De quelques grains pourris, d'eau
bourbeuse. D'accord,

*Luy répondit nostre Fourmy pru-
dente;*

106 **MÉROVÉE**

Mais satisfaite de mon sort,
Dans cette eau sale & croupif-
sante,

Dans ces mets fades & gâtez,
Je trouve plus de goust^{qu'} vous
en vos Pastez.

Je ne suis point oisive & fai-
neante,
Je travaille sans cesse, & fais tous
les Etez

Provision de Bled pour la saison
des neiges.

Mais vous, vivant du jour au
lendemain,

Petite Fanfaronne, alors il est
certain (ges,

Que malgré tous vos privile-
Vous mourrez de froid & de
faim.

*Là Guespe sur ces entrefaites
Vint visiter le Papillon,*

Tout étourdy du carillon
Que nos Belles faisoient en se chan-
tant guoguetes.

D'abord, sans s'en faire prier,
Elle prit le Fantôuil, & les laissa
crier.

SS

Cet Apologue, ce me semble,
Vérifie assez bien le Proverbe sui-
vant,

Sçavoir, qu'un Tiers jouit souvent
Des Biens dont deux plaident
ensemble.

En finissant ma dernière
Lettre, je vous parlay de la
mort de M^r le Maréchal Duc de Senne
de la Ferté, arrivée le 27. de terre.
Septembre dans son Châ-
teau de la Ferté pres d'Or-

leans. Comme il manque beaucoup de choses dans le détail que je vous ay déjà fait de ses belles Actions, il est juste d'y suppléer par un autre qui soit plus exact. Cet illustre Maréchal qui est mort âgé de 82. ans, avoit appris le métier de la Guerre sous le Marquis d'Autriou Colonel dans l'Armée Hollandoise, & Gouverneur de Bolduc, son Oncle. Il commença à se signaler au Siege de Privas, où un coup de Mousquet reçu à la joue, pensa luy oster la vie. La

Rochelle & Casal le virent
bientost apres , l'une à la
teste d'un Régiment d'In-
fanterie , & l'autre d'une
Compagnie de Cavalerie,
aussi bien que Moyenvick,
Trèves & Mayence. Sa va-
leur parut à la Bataille d'A-
veines , & s'estant trouvé au
Siege d'Hedin , il y défit le
Secours que Picolomini vou-
lut jetter dans la Place. Aussi
fut-il fait Maréchal de Camp
sur la Breche par le Roy mê-
me. La premiere Action
qu'il fit dans cette Charge,
fut le gain du mémorable

110 MÉMOIRE

Combat de S. Nicolas , où les Ennemis perdirent plus de deux mille Hommes & six Pieces de Canon. La mesme Campagne il enleva le Quartier des Cravates commandez par Ludovick , & l'année suivante il attaqua & prit la Ville de Chimey en Flandres ; & quoy que blessé d'un coup de Fauconneau à la cuisse , ayant eu avis que l'Armée de Piccolomini, & celle que le Duc de Lorraine menoit au Secours de cette Place, avoient poussé nostre Cavalerie au

GALANT. III

passage de la Riviere , il se fit envelopper la cuisse & mettre viste à cheval, prit avec luy son Infanterie, & choqua l'Avant-garde des Ennemis avec tant de vigueur , qu'ils furent contraints de se retirer apres une perte considerable. Ensuite il commanda au Siège d'Aire sous M^r le Maréchal de la Meilleraye *la Porte* en qualité de Maréchal de Camp , & sa vigilance & sa valeur contribuèrent beaucoup à la prise de cette importante Place. Il reprit le Fort de Nieulé , le Fort

Rouge & autres que Dom André Kantelme avoit pris. Apres la Journée de Honne-court, au commencement du Regne de nostre incomparable Monarque, il se trouva à la fameuse Bataille de Rocroy, où enfonçant les Ennemis avec une intrépidité toute martiale, il fut blessé de sept ou huit coups & fait enfin Prisonnier; le gain de la Bataille le délivra. Ses grands services ayant obligé la Reyne Régente de luy donner le Gouvernement de Lorraine, vacant par la

mort de M^r de Lénoncourt,
tué à Thionville, il trouva
la Province entierement dé-
solée par les Armées de l'Em-
pereur, par le Duc Charles,
& par les Cravates qui avoiēt
apporté par tout la famine;
mais sa sage conduite y re-
mit le calme & l'abondance,
& il ne s'est point encor veu
dans un Pais conquis par les
Armes, d'exemples d'obeis-
sance & de secours pareils à
ceux que la France tira pour
lors de cette Province. Il
s'appliqua pendant deux an-
nées à réparer les desordres

Octobre 1681.

K

que la Guerre y avoit causez,
à rétablir la culture des Ter-
res, & les Propriétaires dans
la possession de leurs biens,
& à faire subsister un Corps
considérable de Troupes
qu'il levoit luy - mesme, &
qu'il faisoit entretenir par le
Pais, sans tirer aucun argent
de l'Epargne, non pas mes-
me pour l'entretien des Gar-
nisons ordinaires; ce qui es-
toit une glorieuse preuve du
des - intéressement de son
zele pour le service du Roy.
Avec ces Troupes, qui n'ont
pas esté peu utiles à l'Etat

pendant les temps difficiles, ayant esté fait Lieutenant Général, il ne conserva pas seulement le Païs, mais il se mettoit en Campagne selon les occasions. Il joignit l'Armée commandée par M^{rs} les Maréchaux de Gassion & Ranzau, avec un Corps séparé, & se retira en Lorraine à la fin de la Campagne. Il prit plusieurs Villes, & entr'autres celle de Lonouÿ, Place forte, & Frontiere de Luxembourg. Il joignit aussi les Troupes que commandoit M^r le Ma-

de Choisy réchal du Plessis, s'opposa à l'Archiduc Léopol qui entroit en France; & ayant avis que le Duc Charles avoit envoyé une Armée en Lorraine, commandée par le Comte de Ligneville, qui avoit déjà plusieurs Places, & qui sur le bruit de son arrivée commençoit à se retirer du costé de Luxembourg, il laissa son Infanterie derriere, & le suivit avec sa Cavalerie, il trouva les Ennemis pres d'un Village nommé la Vallée, & bien qu'ils fussent trois fois plus forts en

nombre que luy , il les at-
taqua, & les défit si entiere-
ment , que le Général eut
beaucoup de peine à se sau-
ver. Dans cette même Cam-
pagne il reprit, apres une vi-
goureuse résistance, une par-
tie des Villes dont les Enne-
mis s'estoient rendus maî-
tres. Estant en suite passé
en Flandres avec un Corps
d'Armée qui avoit subsisté
durant tout l'Hyver en Lor-
raine , il fut averty du des-
sein qu'ils avoient fait d'as-
sieger Courtray , & se jetta
dans la Place avec deux mille

Hommes de pied & quinze cens Chevaux, qu'il fit passer à la veuë du Marquis de Caracene & de toute son Armée. Un peu apres qu'il fut arrivé à Courtray, il attaqua & défit un Convoy qui alloit joindre les Ennemis, dont il demeura huit cens sur la place. Il se trouva à la fameuse Journée de la Bataille de Lens, rompit la Cavalerie ennemie, & la poussa jusques à Doüay, d'où il ramena quinze cens Prisonniers. Il alla en suite au Siège d'Ypre; & au retour ayant assiégué la

Ville de Ligny en Lorraine,
 il y reçeut à la gorge un coup
 de Mousquet qui le fit tom-
 ber par terre. Toute l'Ar-
 mée le crût mort. Ce fut en
 ce temps que Sa Majesté le
 fit Maréchal de France ; ce
 qui luy donnant une ardeur
 nouvelle, il reprit en peu de
 temps les Villes de Chatey
 sur la Moselle, Mirecourt &
 Neuchastel. S'estant séparé
 de M^r Turenne, avec qui *de la Tour*
 il prit Mouzon, il empescha
 le Duc de Lorraine de passer
 la Meuse pour le Secours de
 Sainte Menchoult, soumit

Béfort en Alsace pendant l'Hyver ; & la Campagne suivante ayant joint l'Armée que commandoit M^r de Tu-
renne , il alla à l'attaque des Lignes que les Ennemis avoient faites devant Arras, & entra des premiers dans cette Place , apres avoir eu un Cheval tué sous luy. Cette mesme année il mit le Siege devant Clermont en Argonne, & s'en rendit maître ; & dans la suivante, il prit Landrecies avec M^r de Turenne, duquel s'estant séparé, il se signala au passage de l'Escout

caut à la Neufville proche
 de Bouchain, & cela, à la
 veuë de toute l'Armée en-
 nemie, qui se retira sans oser
 combattre. Ainsi il donna
 l'entrée à nos Troupes dans
 la Flandre, & mit la terreur
 des Armes Françoises dans
 tout le Païs. Il est vray que
 la Fortune l'abandonna au
 Siege de Valenciennes, où il
 fut fait Prisonnier. Il ne fut
 pas si-tost délivré, qu'il prit
 Montmédy, & un an apres
 Graveline, qu'on estimoit
 imprénable. ret, C. porta la
 premiere de de Places en
 Octobre 1681. L

trente-huit jours , & l'autre en dix-neuf. Depuis la Paix faite , le Roy ayant dessein d'aller en Lorraine pour prendre Marsal, le fit Général de son Armée sous Luy; mais comme le Duc de Lorraine rendit cette Place, l'affaire n'eut point de suite. A la dernière Promotion des Chevaliers de l'Ordre , Sa Majesté le choisit pour estre du nombre , & le fit un peu apres Duc & Pair de France.

J'ay esté sous appren-
dre la mort de Vineüil,

frere de M^r le Président Ar-
lier, & Oncle de Madame
Fieubet. C'estoit un Homme
 qui avoit de la politesse & de
 l'esprit, & qui aimant fort le
 monde, en sçavoit le bel
 usage. Quoy qu'il fust d'une
 naissance à estre receu par
 tout, on peut dire néant-
 moins que son attachement
 estoit grand parmy les Per-
 sonnes de la premiere qua-
 lité, & qu'il se faisoit un sou-
 verain plaisir de n'en voir
 point d'autres.

M^r Aymeret, Chambrier
 de l'Abbaye de Coulombs

pres Nogent-le-Roy, est aussi mort depuis quelques jours. Si sa naissance le rendoit considérable, il l'estoit encor bien plus par sa vertu & par son mérite. Sa charité qui luy faisoit faire de grandes aumônes, ne se renfermoit pas à ne refuser jamais aucun Pauvre ; elle s'étendoit jusqu'à soutenir secrètement des Familles de Noblesse incommodées, dont il sçavoit les besoins. Il faisoit d'ailleurs de temps en temps des présens de conséquence à l'Eglise de Coulombs, &

tout y parle de ses libéralitez. Cette dépense n'empeschoit pas qu'il ne vécut honorablement, & qu'il ne tint presque table ouverte à toutes les Personnes de qualité qui passoiēt par Coulombs & par Nogent. L'Abbaye dont il estoit Chambrier, est de l'Ordre de S. Benoist, & est présentement possédée par M^r l'Abbé de Boisfranc. *Seigneur.*

Je vous envoie un Air dont on croit que les Paroles ont esté faites par M^r de Monbron Conseiller au Par-

126 **MÉROVRE**
lement de Toulouse. Le fa-
meux M^r de Baiffilly les a
notées.

AIR NOUVEAU.

M A raison a finy ma peine,
Fay cessé d'aimer sans
espoir.

*Je ne suis plus charmé des attraits
de Climene,*

Cependant je n'ose la voir.

Helas ! mon erreur est extrême ;

Si je la crains encor, je l'aime.

J'allois vous conter en
Prose une Avanture plaisan-
te dont on m'a nommé les
Intéressés , quand j'ay dé-
couvert qu'un Cavalier qui

réüfflit assez en Poësie, s'estoit diverty à la mettre en Vers. Je luy en ay fait demander une Copie dont je croy devoir vous faire part. Vous me manderez si la maniere de tourner un Conte vous aura paru assez agréable, pour vous faire fouhaiter d'en voir quelques autres de sa façon.



Par le moyen d'un heureux strata-
gème,

Dans leurs amours ont eu contente-
ment.

Depuis quinze ans une gente Pu-
celle,

Meuble, dit-on, difficile à garder,
D'une Grand-Mere essuyant la tu-
telle,

En prenoit loix, & vivoit sous son
aîle.

Nulle n'estoit si belle à regarder.

Des Regardans la foule aussi fut telle,
Que nombre d'eux, pour s'y trop
hasarder,

En peu de temps se broüilla la cer-
velle.

De ses beaux yeux plus qu'aucun fut
épris,

Jeune Blondin portant courte Rapicre.
Ainsi que luy d'autres cherchoient à
plaire,

130 *MEROVEE*

*Et pour pouvoir se tenir scûr duprîx,
L'adresse estoit de gagner la Grand-
Mere.*

*Il y mit peine, & s'en trouva fort
bien.*

*La Vieille avoit aimé dans son jeune
âge,*

*Et quelquefois il ne s'en falloit rien
Qu'elle n'aimast encor le badinage.
Ce fut par là qu'allant toujours son
train,*

*Sur son esprit le Blondin prit empire.
Il luy faisoit mille contes pour rire,
La carressoit, luy gratoit dans la
main,*

*Et volontiers il eust fait encor pire,
Si pis faisant il eust esté certain
D'en obtenir plus d'aide en son mar-
tire.*

*Il ne perdit pres d'elle son Latin.
En sa faveur elle prêcha la Belle,*

Et luy trouva le cœur assez enclin
 A ne luy point vouloir estre cruelle.
 Tendres soupirs, sermens d'aimer
 sans fin,
 Firent entre eux liaison mutuelle.
 La Belle à tout préféroit le Blondin,
 Et le Blondin ne vivant plus qu'en
 elle,
 Avec un Roy n'eust changé son destin.
 Ne restoit plus qu'un bon Contract
 à faire,
 Qui les unist tous deux en Sacre-
 ment.
 Chacun vouloit la chose également,
 Mais par malheur la Belle avoit son
 Pere,
 Qui rarement venant voir la Grand
 Mere,
 Ne sçavoit rien de cet engagement.
 Adonc luy vint dire un jour bonne-
 ment,

132 **MERCVRE**

Qu'estant nubile, encor que printanniere,

*Il avoit sçeu luy trouver un bon
Frere,*

Qui la feroit vivre gaillardement.

*Coup de Poignard n'eust pour elle esté
pire,*

Elle en pensa tomber en pâmoison,

Et se seroit résolüe à luy dire

L'effet qu'en elle avoit fait le poison,

*Par qui tout cœur, vieux ou jeune,
soupire.*

*Mais qu'espérer ? c'estoit un Maistre
Sire,*

Qui n'entendoit ny rime ny raison

*Sur cas choquans son paternel em-
pire.*

Va, luy dit-il, tu rouleras sur l'or.

*Le riche Epoux que mon choix
te destine,*

*Est un Marchand, dodu, de
bonne mine,*

Qui tous les ans met trésor sur
trésor.

Le vray moyen de prendre bon
effor,

C'est de sçavoir bien fonder la
Cuisine.

Ah, mon Papa, je suis trop jeune
encor,

Luy dit l'Enfant ; de peur d'estre
trompée,

Je voudrois bien ne point prēdre
Mary,

S'il se pouvoit, que je n'eusse
meûry.

C'est pour toujours, quand on
est attrapée.

Si toutefois il vous est apparent
Qu'à moy qu'on voit aimer en-
cor Poupée,

Doive si-tost duiſe d'estre oc-
cupée

134 MÉRUVRE

A ce que Fille en mariage apprend,

Pourriez-vous point prendre un
Homme d'épée,

Qui sçeust... Comment, *dit le*
Pere en jurant,

Prendre pour Gendre un de ces
Gentillâtres,

De leur noblesse insensez ido-
lâtres,

Qui n'ont qu'un Lievre à gagner
en courant?

Plutost qu'on voye entrer dans
ma Famille

Tels Fanfarõs, qui souvent pour
tous Biens

N'ont qu'un Bidet, & deux ga-
leux de Chiens;

J'aimerois mieux te laisser tou-
jours Fille.

Il n'en dit plus, & sortit courroucé.

A son Blondin la Belle rendit compte
Du beau Mary par son Pere annoncé,
Dont ne manqua de bien luy faire
honte.

L'Amour alors par sermens redou-
blez,

Fut étably de durée eternelle;
Chacun jura d'estre à l'autre fidelle,
Plus en s'aimant ils se verroient
troublez.

Trois jours apres vint de nouveau
le Pere.

Puis qu'un Marchand, dit-il,
n'est point ton fait,
Réjouis-toy, j'ay trouvé ton
affaire.

C'est un Sçavant, mais un Sça-
vant parfait,
Qui sçait les Loix mieux que qui
les fit faire.

Depuis quatre ans qu'il s'est fait
Avocat,

136 **MERCVRE**

Il a plaidé déjà plus de cent
Causés.

Il parle d'or, a l'esprit délicat,
Et t'apprendra, si tu veux, bien
des choses.

*De l'Avocat fut cōme du Marchand.
La Belle estoit toñjours en trop bas
âge,*

*Et ne sentoit encor aucun panchant
A se soumettre au joug du Mariage
Autres Maris le Pere proposa.*

*Sur chacun d'eux elle resta muete,
N'en fit nul cas, & tant en refusa,
Qu'en raisonnant enfin il s'avisa
Qu'elle pouvoit avoir une amourette.
Il s'en enquit, & sçeut que libre-
ment*

*Un beau Blondin ses soins luy ve-
noit rendre,*

*Il en gronda la Grand-Mere àpre-
ment,*

Luy fit vergogne, & jura hautement
 Sur ses grands Dieux, qu'onques
 n'auroit pour Gendre
 Traîneur d'Epée, & fut ce dur ser-
 ment

Suivy d'effets si fâcheux, que l'A-
 mant

De desespoir en a pensé se pendre.
 Apres qu'ainsi le Pere eut bien pesté,
 De chez la Vieille il retira la Belle,
 Dans sa Maison la mit en seûreté,
 Bien enfermée avec garde fidelle,
 Qui jour & nuit restât en sentinelle,
 Ne luy laissoit la moindre liberté.
 Ainsi vécut le cœur fort contristé
 Pendant deux ans l'amoureuse Pu-
 celle.

Dans une Chambre, Hyver, Prin-
 temps, Eté,

On la tenoit en contrainte mortelle,
 Et quand sortir estoit nécessité,

Octobre 1681.

M

138 **MÉROVÉE**

*On ne manquoit de sortir avec elle.
Tant de rigueur n'eut pourtant le pou-
voir*

*De l'empescher d'estre toujours cons-
tante.*

*Pour son Blondin qu'elle ne pouvoit
voir,*

*La Pauvreté eut l'ame encor plus
ardente,*

*Et ne songea d'abord matin & soir
Qu'à consulter par où luy faire en-
tendre,*

*Qu'ayant l'amour le plus fort, le plus
tendre*

*Que pour Amant Amante puisse
avoir,*

*Contre son cœur quoy qu'on pust
entreprendre,*

Autre que luy ne pourroit l'émouvoir.

*Un jour étant à genoux dans l'E-
glise,*

Où l'on souffroit qu'elle allast le matin
Aux jours de Feste, elle fut fort sur-
prise

D'apercevoir pres d'elle son Blondin.
Comme il n'estoit connu de la Ser-
vante

Qu'elle avoit lors pour scule Sur-
veillante,

Tenant son Livre, & feignant de
prier,

Elle luy dit, ce soir sous ma fe-
nestre

Avec la nuit ne manquez de
paroistre.

Crayon pour plume, & Cartes
pour papier,

Me serviront à vous faire con-
noistre

Que j'aime trop, pour pouvoir
oublier

Que de mon cœur je vous ay
rendu maître.

140 **MERCVRE**

*Ainsi parla, mais sans jeter les yeux
Sur le Blondin, qui n'osant luy rien
dire,*

*Pour ne donner sujet aux Curieux
De remarquer que pour elle il soupire,
Chez luy soudain courut Billet écrire,
Qu'au rendez-vous il porta fort
joyeux.*

*Quand il y fut, bientost survint la
Belle,*

*Le cœur pour luy percé d'un trait
fatal.*

*Crachant, toussant, pour amoureux
signal,*

*Elle luy fit sçavoir que c'estoit elle.
Lors mainte Carte écrite en stile doux,
Avec un fil fut en bas descendue,
Car de papier elle n'estoit pourvue,
Non plus que d'encre ; & le Pere en
courroux*

Avoit enjoint de puissance absolüe

GALANT. 141

Qu'on ne laissast Ecritoire à sa veüe,
Tant qu'il l'eust mise au pouvoir
d'un Epoux.

L'Amant reçeut ce gage de tendresse,
De joye au cœur tres-vivement tou-
ché.

En suite au fil son Billet attaché
Alla charmer son aimable Maîtresse.
Le Jeu faisant son plus fréquent
plaisir,

Cartes jamais ne manquoient pour
écrire.

Elle en avoit tous les jours à choisir,
Pour expliquer au Blondin son mar-
tyre,

Et tous les jours par là sçavoit luy
dire

Qu'en estre aimée estoit tout son
desir.

Pendant qu'ainsi l'Amour prenoit
racine,

142 **MERCVRE**

*Plus nos Amans de s'écrire avoient
soin,*

*Avint qu'enfin foiblesse de poitrine
Fit de secours que la Belle eut besoin.
Pour en chercher contre cette foiblesse,
Medecin vint, ordonna Lait d'As-
nessé,*

*Dont le Blondin fut soudain averty.
Que n'ose-t'on, quand l'amour est
extrême?*

*Pour voir sa Belle, il choisit le party
De luy porter le breuvage luy-mesme.
Dans ce dessein, sans trop s'en éton-
ner,*

*Il s'en alla trouver en diligence
Le Maître Asnier, qui selon l'or-
donnance*

*Devoit chez elle une Asnessé mener
Pendant trois mois, & les payant
d'avance,*

*Sans ce qu'il sceut par dessus luy
donner,*

Il prit sa place, & n'épargna finance,
 Appréhendāt qu'il n'allast jargonner,
 Pour l'obliger à garder le silence.

Mener l'Asnesse estoit, à son avis,
 Chose à sa flâme incapable de nuire.
 De grand matin il devoit la cōduire.

Qui l'eust connu sous de méchans
 Habits?

Mais dont il eut grāde peine à s'inf-
 iruire,

Ce fut d'apprendre à luy tirer le Pis.
 Apres leçon deüemēt prise & reprise,
 Au point-du-jour il sortit en Asnier,
 Ayant Habit convenable au mestier,
 Gregues de toile, & grisâtre Chemise.
 En Masque ainsi chez sa Belle il alla.
 (Elle sçavoit l'entreprise gaillarde.)

Une Servante un peu noire & ca-
 marde,

Oyant fraper, luy cria, qui va là?
 Comme il menoit Asness forit rail-
 larde,

144 **MERCVRE**

*Pour luy l'Asnesse au mesme instant
parla.*

*Lors pour ouvrir la Servante vola,
Le fit entrer ; elle estoit égrillarde.*

*Ah, luy dit-elle, eh bonjour, vous
voila,*

*Monfieur l'Asnier ; puis le lor-
gnant, prit garde*

Qu'il estoit beau, dont se congratula.

*Pour se la rendre au besoin indul-
gente,*

Il affecta de luy paroistre humain,

*Dit mots nouveaux, & luy serra la
main,*

*Dont il connut qu'elle estoit fort con-
tente.*

*Quand de l'Asnesse il eut tiré le
Lait,*

Elle voulut le porter à la Belle.

Ah, luy dit-il, je suis vostre Valet.

*Cà, marchon vifte, où la Malade
est-elle?*

Jusqu'à son Lit il me convient
d'aller,

L'amende y va ; depuis qu'on
empoisonne,

On nous enjoint de porter en
personne

Le Lait à ceux qui doivent l'a-
valer.

Par cas fortuit, si mal-encontre
arrive,

J'en répondon. *La Servante le*
crût,

Et le mena, toujours fort attentive

A le lorgner, tant sa mine luy plut.

Voyant la Belle, il fit humble salut.

Comme elle avoit une joye excessive,

A la cacher beaucoup de peine elle
eut.

Par mots plaisans, accompagnez
d'un Conte,

Il luy donna le temps de se ravoir.

Octobre 1681.

N

146 MEROVRE

*La Belle exprés à boire ne fut propre,
Et fit durer le plaisir de le voir.*

*De leurs regards le langage estoit
tendre;*

*Et si l'un d'eux, quoy que sans l'ap-
pliquer,*

*Parloit d'amour, l'autre prompt à
l'entendre,*

*Sçavoit comment il devoit l'expli-
quer.*

*Ainsi passaient des momens agreables
Tous les matins & l'Amante, &
l'Amant.*

*C'estoient pour eux des plaisirs in-
croyables,*

*Quand par hazard un instant seu-
lement*

*Ils restoient seuls; chacun également
Cédoit alors à ces transports aima-
bles*

*Que mille fois on éprouve en ai-
mant;*

GALANT. 147

Mais ces plaisirs estoient trop peu
durables,

Et nostre Asnicr les payoit cherement.
Pour ses pechez, la Camarde Ser-
vante,

Le voyant frais, potelé, bien nourry,
L'avoit trouvé de mine appétissante,
Et volontiers, comme le Diable tente
En certains tēps la moins incōtinue,

Si d'avanture avec elle il eust ry,
Aussi brûlāt qu'il la voyoit brûlante,
Elle l'eust pris pour façon de Mary.

Avant le jour la Friponne éveillée
Estoit au guet à l'entendre venir.

Elle sçavoit doux propos luy tenir,
Le chatouilloit pour estre chatouillée,
Et se monroit d'amour si travaillée,

Qu'il ne sçavoit comment la retenir.
Ce fut à luy de prendre patience.

Qu'eust-il pû faire? Il falloit l'é-
bloüir,

148 MERCVRE

N'ayant soupçon, quoy qu'elle püst
ouïr,

Qu'avec la Belle il eust intelligence,
Elle voyoit sans nulle répugnance
Que par mots gays il vinst la réjoüir.
Il en avoit toujourns longue audience,
Et quelquefois de sa chere présence
Seul dans sa Chambre on le laissoit
joüir.

Un jour qu'en haut, sans le vouloir
conduire,

On luy laissa le breuvage porter,
Il se servit de ce temps pour conter
Le triste état où l'avoit sçeu réduire
Le déplaisir de la voir mal-traiter.
La Belle ayant cōme luy l'ame tendre,
De cent douceurs ce discours fut
suivy.

En s'expliquant, chacun estoit ravy
D'employer mots qu'il fust plaisant
d'entendre,

GALANT. 149

Et tât qu'enfin le Pere se püst rendre,
Sermons nouveaux furent faits à
l'envy,

Qu'un feu si beau dormiroit sous la
cendre.

Leurs yeux de joye estoient tous écla-
tans,

Et cette joye en tous les deux visible
Eut pour l'Amant un charme si sen-
sible,

Qu'il oublia qu'il tardoit trop long-
temps.

En bas estoit l'amoureuse Servante
Qu'avec l'Asnier l'amour apprivoi-
soit.

Comme il la tint trop longtemps en
attente

Sans revenir, enfin impatiente,
Elle voulut sçavoir ce qu'il faisoit.
Son peu d'ardeur à retourner pres
d'elle,

150 **MERCVRE**

*Luy mettant trouble & frisson dans
le sein,*

*Elle monta. La vision cruelle
Que ce luy fut, quand panché vers
la Belle*

*Elle le vit, qui luy baisoit la main!
Elle n'en pût avoir la bouche close,
Et dans la rage où la mit sa douleur,
S'imaginant qu'il baisoit autre chose;
A moy, dit-elle, au Voleur, au
Voleur.*

*Contre l'Asnier secourez ma
Maistresse.*

*Je l'ay surpris sur son Lit étendu,
Tâchant par force.... ah quelle
hardiesse!*

*L'effronté Traistre! Il faut qu'il
soit pendu.*

*L'Amant eut beau la prier de se taire
Plus il pria, plus de cris elle fit.*

*Ce grand vacarme ayant surpris le
Pere,*

Au mesme instant il sauta hors du Lit,
 Vint, où si haut la Servante en colere
 Donnoit l'essor à son jaloux dépit.
 Dās la Maison ne demoura personne,
 Qui comme luy n'accourust prom-
 ptement.

Bien attesté fut lors avec serment
 Comme l'Asnier par trahison félonne
 Avoit voulu prendre ébaudissement.
 Chacun trouvant le cas ord & pen-
 dable,

Le Pere outré de sa Fille s'enquit
 Si d'un tel fait l'Asnier estoit cou-
 pable,

Et la voyant dans un trouble d'esprit
 Qui de parler la rendoit incapable;
 Ah, trop est vray, dit-il, la Misé-
 rable

Estoit d'accord à faire le delit.
 Il adjouta maints cris sans vituperes.
 Puis fit l'Amant en lieu seur enfer-
 mer,

152 *MÉROVÉE*

*Et pour n'errer en pareilles affaires,
Il crut devoir Parens en informer,
Et prendre d'eux les conseils neces-
saires.*

*Chez luy soudain grande Parenté
vint,*

*Oncles mandez, Tantes, Cousins,
Cousines,*

*En nombre estoient pour le moins
jusqu'à vingt,*

*Tous affectant de montrer graves
mines.*

*Le Pere au long du cas les entretint.
L'affaire peut sans peine estre
vuidée,*

*Je tiens, dit-il, le Voleur prison-
nier.*

*Chacun alors, du Fait prenant l'idée,
Dit son avis; Une Vieille ridée,
Tandis qu'encore opinait le Dernier,
Dit, c'est malheur que Nopce
retardée,*

En âge meûr faut les Gens mar-
rier.

Quand de trop pres une Fille est
gardée,
Haut de mieux, elle prend un
Asnier.

Fut cependant conclu, contre la Belle,
Qu'en un Convent le reste de ses
jours

Elle expiëroit ses honteuses amours,
Et que l'Asnier, monté sur une
Echelle,

Si volonté de Justice estoit telle,
Des siens en l'air verroit finir le
cours.

Avant qu'il fust conduit en Maison
noire,

La Parenté se le fit amener,
Tant pour le voir, que pour l'exa-
miner

Sur certains Faits de l'amoureuse
Histoire.

154 MERCVRE

Dans l'Assemblée il vint sans s'étonner.

Un des Cousins se le mit en mémoire,

Et rappelant tous ses traits; Vrayment voire,

Si d'autre Asnier n'avez à nous donner,

Dit-il au Pere, on vous en fait bien croire.

C'est un Blondin que j'ay trouvé cent fois

Chez la Grand-Mere auprès de ma Cousine.

A-t-il le teint d'un Asnier, ou la mine ?

Peste, c'est là le tour d'un fin Matois.

*Le Faux Asnier oyant telles paroles,
Aux pieds du Pere humblement prosterné,*

GALANT. 155

Le conjura qu'à des desirs frivoles
Par luy son cœur ne fust abandonné.
Comme il estoit d'assez bonne Fa-
mille,

Jeune, bien fait, & qu'il dit forte-
ment,

Que plus longtemps luy refuser la
Fille,

S'estoit vouloir le mettre au monu-
ment;

Chacun touché d'une amitié si tendre,
Aupres du Pere interceda pour luy.

De l'avanture il ne faut prendre
ennuy,

Dit un vieil Oncle, & force est de
vous rendre.

Fait comme il est, pourriez-vous
aujourd'huy

Trouver ailleurs un plus sortable
Gendre?

Le poursuivant pour s'estre fait
Asnier,

156 *MÉROVÉE*

N'en attendez qu'un éclat inutile.

Les moins rians en riront dans
la Ville;

Sans vous fâcher, riez-en le premier.

Pardonnez-luy cette métamorphose,

Il n'est fin tour qu'on n'oublie
aisément,

Quand l'Hymen est le but qu'on
se propose.

Ma Nièce l'aime, il l'aime tendrement.

Encor un coup force est que
promptement,

Les conjoignant, vous étoufiez
la chose.

L'honneur par là vous sera conservé.

Ainsi que moy chacun vous le
témoigne.

Pere apres avoir un peu resvé,
is que force est, dit-il, qu'on
les conjoigne.

x deux Amans fut fait ainsé
quartier,

nt la Belle eut une extrême allé-
gresse,

sa poitrine, avant ce mot dernier,
u forte encor, la tenoit en détresse,
ur en guérir l'incommode faiblesse,
lle n'eut plus besoin que de l'Asnier,
point du tout de prendre Lait
d'Asnesse.

J'ay tort, Madame, de ne
ous avoir pas épargné la pei-
e de me demander jusqu'à
eux fois quelle est l'affaire
e M^r Dargences. Je ne vous
uis dire par quel oubly jo

n'ay point encor satisfait
vostre curiosité sur cet Arti-
cle, apres ce que vous m'en
avez écrit il y a plus de trois
mois. L'Affaire a fait tant de
bruit, que comme elle est
sçeuë de beaucoup de Mon-
de, je vous en croyois entie-
rement éclaircie. Voicy ce
que c'est. M^r Dargences
Conseiller du Roy, & son
Lieutenant de la Ville & Vi-
comté du Pontaudemer,
ayant à juger quelques Pri-
sonniers, trouva que les cho-
ses dont ils estoient accusez
ne méritoient aucune autre

ine que celle de porter les
rmes pour le service de Sa
majesté. Ainsi il les con-
amna à servir dans le Regi-
ment du Roy, & les mit en-
e les mains d'un des Offi-
ers de ce Regiment. Quoy
ue son zele eust un motif
es-loüable, le Parlement
e Roüen, qui garde par tout
a plus exacte justice, vou-
ut prendre connoissance de
Affaire ; & apres avoir or-
onné que les charges & in-
ormations seroient appor-
ées au Greffe, il rendit Ar-
est, par lequel M^r Dargen-

ces fut condamné à représenter les Prisonniers, & interdit des fonctions de sa Charge, jusqu'à ce qu'il eust satisfait à cet Arrest. La chose estant impossible à M^r Dargences, il se pourveut au Conseil du Roy, & demanda qu'il plust à Sa Majesté lever l'interdiction. Le Roy, avec cette charmante bonté qui luy est si naturelle, luy fit l'honneur d'écouter toutes les circonstances de son Affaire; & comme les lumières de ce grand Prince luy font découvrir d'abord ce

qui est juste, dans les choses
mefme où la conduite d'au-
cune des deux Parties ne
fçauroit estre blâmée, il or-
donna que M^r Dargences
feroit déchargé de la repré-
sentation des Prifonniers, &
luy permit de continuer l'e-
xercice de fa Charge. C'est
ce que porte l'Arrest du
Conseil d'Etat qu'il a obte-
nu, & ce qui a donné lieu
au Sonnet qui fuit.

AVROY,

Sur son extrême application à
faire administrer la Justice.

Grand Roy, dont les Exploits,
du Temple de Mémoire
Doivent faire à jamais le plus digne
ornement;

Que nos fameux Auteurs avec
empressement
Te suivent pas à pas de Victoire en
Victoire.

SS
Pour moy, je veux chanter une plus
douce gloire
Qui n'a pas pour mon cœur un
attrait moins charmant,
Et que tous nos Neveux remplis d'é-
tonnement,

GALANT. 163

Admireront toujours, en lisant ton
Histoire.

SS

D'un courage intrépide affronter les
hazards,
C'est aussi-bien que Toy ce qu'ont fait
les Césars,
C'est par là que des Temps ils ont
bravé l'outrage.

SS

Mais couvert de Lauriers, toujours
victorieux,
Donner à la Justice un entier avan-
tage,
C'est ce qu'à LOUIS seul ont réservé
les Cieux.

Il ne faut pas s'étonner si
Sa Majesté, à qui rien n'é-
chape, a connu sans peine

O ij

les bonnes intentions de M^r Dargences, & son zele à le servir, puis qu'il l'a fait éclater dans toutes les Réjouissances qui ont esté faites pour les Conquestes de ce grand Monarque, & dans l'occasion de la Paix. Il est bien fait, liberal, & l'accès qu'il a auprès de quantité de Personnes du premier rang, est un témoignage assez convainquant de son mérite. M^r le Duc de Bouillon l'honore de son estime particulière.

*De la
Tour*

Le Dimanche 5. de ce

mois, la Translation de deux
Corps Saints a esté faite à
Amiens avec toute la pom-
pe & toute la magnificence
imaginable, dans l'Eglise des
Peres Capucins de la mesme
Ville. Ces Corps sont ceux
des Saints Martyrs Felix &
Victor, apportez de Rome
depuis peu de temps par le
P. Jean Marie d'Amiens.
N'attendez point un entier
détail de cette Cerémonie..
Comme je vous en ay déjà
fait d'autres de cette nature,
je me contenteray de vous
dire que rien ne manquoit à

la décoration de l'Eglise de ces Peres. Un superbe Mausolée avoit esté élevé dans le milieu sur six Colomnes torfes. La Figure de ce Mausolée estoit Exagone, & aux quatre coins on voyoit quatre Vertus en relief de hauteur naturelle, sçavoir la Justice, la Prudence, la Temperance & la Force. Cet Edifice estoit couronné par la Renommée, ayant quatre Génies à ses costez de mesme parure, c'est à dire, tous éclatans de riches Etoffes, de Diamans & de Pierreries.

Au travers de l'Arcade de ce Mausolée qui estoit garny d'une infinité de Cierges, on découvroit dans l'enfoncement une merveilleuse Perspective, toute enflâmée & toute brillante de Lumieres, au fonds de laquelle on voyoit par réflexion de Miroirs un tres-agreable Parterre de Fleurs, & à l'entrée de la Perspective, les deux Images des Saints Felix & Victor rayonnans de gloire. Outre le nombre infiny de Fleurs qui paroient l'Autel, & qu'on auroit crû une Bro-

derie appliquée sur de l'Etoffe, on avoit pris soin de l'embellir de quantité de Tableaux, de Lustres, & d'Argentierie de toutes sortes. L'Eglise estoit tēdue de tresbelles Tapisseries du haut jusqu'au bas ; & dans les Balcons disposez commodement, on avoit mis diverses Figures en relief, parées d'ornemens conformes à ce qu'elles représentoient. La Procession partit de l'Eglise de S. Jacques, dans laquelle les Reliques avoient esté mises en dépost, & fut composée de

de tout le Clergé Régulier,
& des Prestres & Curez des
douze Paroisses de la Ville.
M^r l'Evesque d'Amiens y as-
sista, revestu de ses Habits
Pontificaux. Quatre Trom-
petes marchaient à la teste,
& estoient suivis de plus de
deux cens Torches des Mé-
tiers & de celles de la Ville,
garnies d'Ecussions. Une
Troupe de jeunes Hommes
vestus à la Romaine, & por-
tant des Etendarts, préce-
dait cinquante petits Anges
superbement habillez, avec
de semblables Etendarts, &

Octobre 1681.

P

170 **MERCVRE**

des branches de Laurier. Les Châsses qui enfermoient les Reliques estoient portées sous un Dais au milieu des Prestres revestus de Chapes. Elles reposerent sous quatre Arcs Triomphaux élevez en divers Lieux, & pendant ce temps les Instrumens de Musique faisoient retentir la Symphonie. Aux approches du Convent des Capucins, les Compagnies des Privilegiez se trouverent sous les armes, & firent haye de chaque costé. Toute la Communauté de ces Peres estoit

GALANT. 171

aussi en haye dans la Court,
 où ils reçurent les Saintes
 Reliques au son du Canon,
 des Boëtes, des Trompetes,
 de la Musique, & des Or-
 gues. On les porta sous le
 riche Mausolée dont je viens
 de vous parler; & M^r l'Eves-
 que d'Amiens estant arrivé
 au Trône qui luy avoit esté
 préparé, entonna le *Te Deum*,
 apres lequel il monta en
 Chaire, & fit le Panégyrique
 des deux Martyrs avec une
 si vive éloquence, & un si
 grand fond de doctrine, que
 tout l'Auditoire demeura

172 **MERCVRE**

charmé. L'Octave fut solennelle, & cette éclatante Feste se termina par la Bénédiction que ce Prélat donna pontificalement le Dimanche 12. du mois au bruit des Tambours, Fifres, Trópetes, & Instrumens musicaux, & par un tres-beau Feu d'artifice.

Je me souviens que vostre Réponse à ma Lettre du mois d'Aoust marquoit que vous aviez leû avec une extrême satisfaction une Piece en Prose que vous y trouvaistes, ayant pour Titre, *Conseils*

des-intéressez à la jeune Iris
On m'en a donné la suite,
dont vous ferez d'autant plus
contente, que l'Autheur
nous fait connoistre qu'il n'a
pas encor épuisé cette ma-
tiere. C'est nous en promet-
tre une autre suite, qui ne
sçauroit estre que fort agrea-
ble, puis qu'il écrit d'une
maniere tres naturelle, &
qu'il fait régner dans les pen-
sées une finesse d'esprit, qui
montre qu'il l'a aussi vif, que
délicat.

174 ~~NOUVEAU~~

~~2232 52325 2525223~~

SUITE

~~DES~~ ~~CONSEILS~~

A LA JEUNE IRIS.

NOus voila venus, aimable
Iris, à un point bien dé-
licat. J'ay à vous dépeindre le
caractere d'un veritable Amant,
et à vous marquer la maniere
dont il faudra agir avec luy.
Je ne sçay si tout cela ne sera
point inutile ; car dès que vous
aimerez, vous croirez avoir
trouvé ce veritable et sincere
Amant ; et pour ce qui regarde

votre conduite, votre cœur se
 moquera de mes regles. Cepen-
 dant ne laissez pas de vous ac-
 coutumer à penser de certaines
 choses, & à faire d'utiles réflé-
 xions, tandis que vous n'êtes
 point encor prévenue d'une pas-
 sion qui est bien souvent aveugle,
 & peut estre prendrez-vous un
 tour d'esprit qui vous rendra plus
 incapable d'estre trompée par
 l'Amour. Examinez la plupart
 des Femmes. Voyez dans quelle
 agita on se passe toute leur vie.
 Tantost elles aiment sans estre
 bien seûres d'estre aimées; tantost
 elles disputent à une Rivale un

Amant douteux & chancelant ; tantost elles se précautionnent contre des indiscretions dont elles sont menacées ; tantost elles tâchent à arracher des Sacrifices qu'on ne leur fait point de bonne grace ; tantost elles sont réduites à soutenir comme elles peuvent les restes d'une galanterie languissante, & à réveiller de misérables sens qui s'amortissent. Apres cela dans le temps qu'on vient de leur faire quelque perfidie, ou qu'elles ont manqué quelque dessein, il leur vient des dégoûts, & leur cœur estant sans amour, elles tombent dans un repos mille fois plus in-

supportable pour elles, que n'estoient tous les troubles qu'elles ont essuyez : & il faut qu'elles se précipitent dans quelque nouvelle intrigue, sans avoir mieux pris leurs mesures qu'auparavant. Si en commençant d'aimer elles s'attachoient à bien choisir, ce seroit beaucoup de peine épargnée pour elles. Tout dépend du choix que l'on fait d'abord. Vous seriez bien étonnée si je vous disois que malgré l'opposition que l'Amour & le Mariage ont ensemble, l'Amour est pourtant une espece de Mariage. Il n'y a rien de plus vray, belle

Iris. Je scay que ce seroit là une terrible proposition pour les oreilles coquettes ou prétieuses, mais n'importe. Je soutiens qu'un bon A nant doit avoir à peu-pres les qualitez d'un bon Mary, c'est à dire, que ce ne sera pas un Mary dans toute l'étendue & dans toute la rigueur de ce fâcheux & desagréable nom, mais seulement un Mary adoucy & mitigé. Demandez à vostre Mere quel Mary vous devez prendre. Elle vous répondra d'un air sec & refrigné; Allez au solide, ma Fille. Il ne s'agit point icy de tous ces colifichets d'agré-

mens qui ébloüissent les jeunes Personnes. Il faut du Bien, c'est là le vray agrément. On doit vivre plus d'un jour avec un Mary. Un bon Homme d'humeur un peu aisée, a tout le mérite dont vous avez besoin. Et moy je vous dis presque la mesme chose touchant le choix d'un Amant. Je veux qu'il soit agreable. C'est en quoy vostre Mere & moy nous ne parlons pas la mesme Langue. L'Amour ne peut se passer des agrémens. Il faut qu'il les ait toujours à sa suite ; mais ayez encor plus d'é-

180 MERCVRE

gard aux qualitez essentielles de vostre Amant, qu'à celles qui ne seront qu'agréables. Qu'il soit un peu moins magnifique en Habits, qu'il dance moins bien, & qu'il ait le cœur mieux fait. Fuyez tous ces Fripons de bon air, qui ne persuadent les Femmes qu'en changeant souvent d'Habits, & en augmentant leur Train. Tout cela ne gâte rien, à la vérité; mais il faut que beaucoup d'autres bonnes choses s'y joignent encor. J'ay veu des Hommes pourvus de ce seul mérite, tellement disputez par les Femmes, & tirez par

l'une & par l'autre, qu'ils ne
savoient à laquelle entendre.
Principalment dans une petite
Ville, s'il y a un Homme qui ait
quatre ou cinq Laquais, chaque
Dame veut que sa Porte en soit
honorée. Il y a des Femmes qui
sont au dessus d'une vanité si
grosière, & qui donnent dans
une autre. Elles veulent estre
aimées par des Gens d'esprit,
c'est un titre d'esprit pour elles.
La fidélité, la droiture, la sin-
cerité, la délicatesse, n'entrent
point en ligne de compte. Il
suffit qu'on soit d'une conversa-
tion enjouée & amusante, on

182 **MERCVRE**

seulement qu'on en ait la réputation. Elles traînent avec plaisir des Gens d'esprit à leur suite, & elles ne savent pas qu'ils sont bien souvent les moins attachés, & les moins tendres. Allez au solide, aimable Iris. Ayez pour tous ces mérites superficiels l'estime qui leur est due. Ils sont nécessaires la plupart, mais ils ne suffisent pas. Examinez comment vos Amans ont le cœur fait. Et comment le reconnoître, direz-vous? Ils paroissent tous faits les uns comme les autres sur ce chapitre; tous également soumis; tous également

complaisans; tous également prodigues de sermens de fidelite. Vous avez raison. Cependant il y a un art de discerner le vray d'avec le faux mesme en matiere d'amour. Voulez-vous sonder la discretion d'un Homme? Parlez-luy de ses premieres passions, s'il en a eu. Dites-luy que vous ne pouvez croire qu'il vous aime, s'il ne vous sacrifie les marques d'amour qu'il a receues de ses autres Maîtresses, leurs Lettres, par exemple. S'il arrive qu'il vous les apporte, rendez-les luy sans les regarder, & luy dites fort civilement que

vous estes sa tres-humble Ser-
vante, & que vous le priez de
chercher fortune ailleurs. Gar-
dez-vous bien de ressembler à
ces Femmes qui s'offenseroient
d'un refus qu'on leur feroit sur
cette matiere, & qui bien sou-
vent ne goûtent le plaisir d'estre
aimées, que parce qu'elles se font
sacrifier toutes celles qui les ont
précédées dans le cœur de leurs
Amans. Je ne sçay comment
elles ne songent point à se faire
par avance une application par-
ticuliere du procedé qu'on tient
avec les autres. On les avertit
assez de la maniere dont on en

usera un jour avec elles-mesmes;
et quand cela arrive, elles n'ont
pas sujet de se plaindre qu'on les
ait trompées. Encor une autre
maniere d'éprouver vos Amans,
c'est de les maltraiter, jusqu'à
vous en faire abandonner tout-
à-fait. Observez quelle retraite
ils feront. Vous en verrez assu-
rément la plus grande partie se
retirer en se revoltant contre
vous, et en se vangeant par
tous les moyens que suggere le
dépit. Laissez-les aller, et ne
regretez pas leur perte. Mais si
vous en voyez quelqu'un qui
asse une retraite modeste, dans
Octobre 1681. Q

laquelle il conserve sa première
estime pour vous, rappelez in-
cessamment cet Homme-là, c'est
un trésor. Je suppose qu'il ait
d'ailleurs un mérite qui vous
convienne, car pour estre rap-
pellé, il faut quelque chose de
plus que de s'estre retiré de bonne
grace. Combien y a-t-il encor
de méthodes plus fines pour dé-
masquer autant qu'il se peut les
sentimens veritables de vos
Amis? Connoissez vos petits
defauts; Et si vous voyez qu'on
vous en loue, si on pousse jus-
ques-là l'effronterie des douceurs,
Et des fleuretes, on vous trompe.

On vous estime assez peu pour
vous tendre un piège où donnent
toutes les Femmes prévenues
elles-mêmes. Si vous croyez
que l'Amant luy-mesme y est
rompé, & si vous tenez compte
de sa passion de l'erreur où elle l'a
mis, cela ne vaut guère mieux.
Croyez-moy; quand on est la
lune du mérite de la Personne
aimée, on ne l'aime pas long-
temps. L'illusion finit, on ouvre
les yeux, & on trouve une Per-
sonne qu'on ne reconnoist point.
Il ne faut prendre les Gens que
pour leur véritable prix. Qui
vous estime plus que vous ne

valez, viendra bientôt à ne
vous estimer plus du tout. Voilà
des maximes qui n'accoutument
pas la plupart des Femmes. El-
les veulent estre aimées le plus
follement qu'il est possible. Elles
veulent s'entendre nommer les
seules Personnes parfaites qui
soient sur la terre. Elles veulent
qu'on mette à leurs pieds, &
qu'on foule devant elles tous les
mérites qui restent dans l'Uni-
vers. Des passions outrées jus-
qu'à ce point-là vous doivent
estre suspectes. Je ne voudrois
pas répondre qu'elles durassent
longtemps. Et ne vous figurez

as que la maniere dont vous
evriez souhaiter qu'on vous
imast, pour estre plus raison-
nable, en fust moins ardente.
Vous n'y perdriez rien de ce feu
de cette vivacité de l'amour
qui paroist si agreable. Votre
Amant trouveroit en vous la
Personne du monde dont le cœur
s'accorderoit le mieux avec le
sien, mais il ne seroit pas besoin
qu'il s'imaginast que vous fus-
siez inimitable en toutes choses.
Au contraire, il vous aimeroit
assez pour voir vos petits de-
fauts, & ne rien diminuer de sa
tendresse. Il se feroit une étude

190 **MERCVRE**

de vous en défaire insensiblement; & l'amour a cela de bon, que quand il est bien pris, c'est l'Ecole du monde où l'on se perfectionne le plus.

Ainsi, comme je vous disois d'abord, vous avez à peu pres un Mary dans un véritable Anant. Cependant la différence est toujours fort grande. Un Anant & une Maîtresse ne se doivent rien. Tout ce qu'ils font l'un pour l'autre est assaisonné d'une certaine indépendance qui y mesle un charme inconcevable, & c'est là seulement ce qui met le Mariage si fort au des-

us de l'Amour. Ce n'est plus
l'Amour, c'est un Mariage af-
fueux, dès qu'un Amant usurpe
quelque autorité sur une Maî-
tesse dont il est aimé. J'ay hor-
reur de cette sorte d'empire, &
ne puis pardonner à celles qui
ont assez peu de cœur pour s'y
soumettre. Prenez-y garde.
C'est une des choses du monde
qui marque le mieux le cara-
ctère d'un vray Amant. Jamais
il ne prendra d'autorité sur vous.
Quand vous pourriez luy en-
laisser prendre, il la refusera
sans que vous vous en apperce-
viez. Il vous demandera tou-

jours d'une maniere tendre & respectueuse, ce qu'il est sûr d'obtenir. Il ne croira point avoir de droit sur ce qui luy aura esté accordé cent fois, & le recevra comme à la premiere. Quoy qu'il fust plus naturel qu'on vous eussiez sur luy quelque empire, ne l'exercez pourtant plus. dés que vous en serez une fois venue jusqu'à l'aveu de vostre tendresse. Il est si doux de n'exiger rien, & de recevoir tout. Laissez étudier & prévenir vos volontez. Ne les déclarez jamais d'une façon impérieuse. Si l'on vous refuse quelque chose (mais

(mais j'entens qu'on vous la refuse avec autant ou mesme avec plus de tendresse que si on vous l'accordoit) écoutez les raisons qu'on vous en donne. Point de commandement absolu. Rien n'offence davantage la délicatesse de l'amour. Combien y a-t-il de Femmes qui ne se plaisent qu'à exercer un gouvernement tyrannique, & qui ne pourroient se résoudre à n'avoir qu'une domination douce & légitime, ou plutôt à n'en avoir aucune? Ce ne sont à tous momens que sacrifices d'éclat qu'elles demandent. Elles vous proposent à tous

Octobre 1681.

R

momens de renoncer à la raison,
ou à elles. Elles ne se tiennent
point assurées d'un Homme qui a
encor quelques ménagemens &
quelques égards pour le bon sens.
Croyez qu'une obeissance trop
aveugle est d'un Amant qui ne
vous estime pas assez pour estre
persuadé que vous pussiez vous
payer d'une excuse raisonnable,
& qui estant ravy d'avoir dé-
couvert en vous la foiblesse de
vouloir estre obeie si absolument,
ne manquera pas de chercher les
moyens d'en profiter. Mais peut-
estre, aimable Iris, je m'engage
trop avant dans les conseils.

Peut-estre mesme sont-ils un
 peu trop severes, & tiennent
 trop d'un Homme que son âge
 éloigne du commerce de l'amour.
 Si cependant vous pourriez en
 faire quelque usage, si vous
 vous accommodiez de cette ma-
 niere d'aimer & d'estre aimée,
 qu'à la verité j'imagine plus que
 je ne l'ay veüe pratiquer, il y
 auroit encor beaucoup d'autres
 petites choses sur lesquelles mes
 avis pourroient ne vous pas estre
 inutiles.

La Feste de S. Louïs, dont
 la Reyne d'Espagne porte le
 nom, a esté célébrée à Rome

avec une entière magnificence par M^r le Marquis de Liche, Ambassadeur de Sa Majesté Catholique. Plus d'un mois auparavant, la Place appelée d'Espagne, avoit esté illuminée chaque soir par un tres-grand nombre de Lumieres que ce Ministre faisoit mettre aux Fenestres, & dont il fournissoit la dépense. Le soir du 24. d'Aoust, veille de la Feste, la quantité en fut de beaucoup plus grande, ce qui faisoit un tres-bel effet dans cette Place. Le devant de

son Palais estoit orné d'un Manteau Royal fleurdelisé & doublé d'Hermine, & au dessus on voyoit une Couronne illuminée de neuf petites Lampes de verre qu'on y avoit attachées. Une Cartouche, derriere laquelle on avoit mis des Lumieres, faisoit lire de fort loin ces paroles en Lettres distinctes. *Maria Aloysia, Hisp. Reg.* Le long du Palais estoit une superbe Tribune enrichie de Peintures & de Dorures, & éclairée de cinq Chandeliers à six bras chacun. Le di-

vertissement commença par la Musique placée sur cette Tribune, & composée d'environ fix-vingts Voix & Instrumens. On chanta d'abord un Dialogue à la loüange de la Reyne d'Espagne. La Symphonie estoit admirable, & dura une heure entiere, pendant laquelle, M^r le Marquis de Liche fit servir des rafraîchissemens aux Dames qui s'y trouverent en Carrosse. La Musique ayant cessé sur les dix heures du soir, on alluma aussitost, non pas un Feu, mais douze Feux

d'artifice, éloignez de soixante pas les uns des autres, ce qui causa un fracas extraordinaire, & d'autant plus grand qu'il y avoit plus de cent Carrosses dans la Place, dont les Chevaux ne pouvāt souffrir le bruit des Petards, ny l'excessive clarté des continuelles Fusées dont ils estoient accablez, avançoient & reculoient à tous momens. Ainsi quantité de Gens furent blessez, & par ces Carrosses, & par le feu des douze Machines. Il y en eut quatre représentant la Caf-

tille par de grandes Tours.
Quatre autres représentoient
le Royaume de Léon par de
grands Lyons qui fouloient
un Globe sur des Rochers;
& les quatre autres estoient
de grandes Fleurs - de - Lys
hautes de six pieds , plantées
sur des Roches. Ce qu'il y
eut de particulier , & dont
tout le monde demeura
surpris , c'est qu'après que
l'artifice eût jouié , le feu prit
aux quatre Machines qui re-
présentoient le Royaume de
Léon , & les consuma avec
tous ces gros Lyons qui fu-

rent réduits en cendres. Ce ne fut point pour s'être communiqué de l'une à l'autre; car la première estoit à *Propaganda Fide*, la seconde à *Monte d'Oro*, la troisième un peu en deça de la Trinité du Mont, & la quatrième entre la Ruë d'Espagne & la Fontaine. D'ailleurs ces quatre Machines étoient entremêlées des huit autres, dont l'artifice joua sans les consumer. Un Chandelier de six bras éclairoit entre chacun de ces Feux. Cet Ambassadeur avoit encor fait plan-

ter devant son Palais douze
gros Piliers, sur chacun des-
quels estoit un grand Lustre
de cristal garny de vingt
Lampes, & sur la Fontaine
on avoit dressé une Pyramide
de vingt pieds de haut, or-
née de Hiéroglyphes qu'on
voyoit à la lueur d'un très-
grand nombre de Lampes
dont la Pyramide estoit rem-
plie. La Reyne de Suede &
tous les Princes & Princesses
de Rome, jouïrent de ce
Spéctacle. Le concours du
Peuple y fut extraordinaire,
& tout le monde admira la

magnificence de M^r l'Am-
bassadeur. Ces réjouissances
sont des témoignages pu-
blics de la passion que les
Espagnols ont pour leur
Reyne, qui ne se fait pas
moins aimer que toutes cel-
les que la France leur a don-
nées. Ce soir là mesme, apres
que les Feux eurent joüé, on
alla au Cours dans la Plaine,
& on n'en revint qu'à plus
de deux heures apres minuit.
La Princeesse Palliano Colon-
nay parut habillée à la Fran-
çoise, pour obliger son Beau-
pere, qui luy avoit demandé

cette marque de complaisance. Elle avoit un Mantau de Brocard d'or qui luy donnoit un fort grand éclat; mais il luy manquoit d'estre coëfée; & comme elle ne l'a jamais esté, elle refusa de joindre cet ornement à son habit, & on eut beaucoup de peine à luy faire prendre au moins une Coëse blanche de soye. Elle retourna au Cours plusieurs autres soirs, sans avoir d'autre Cocher que le Prince son Mary. Le petit Abbé Colonna son Frere menoit le second Car-

osse où les Espagnoletes estoient. M^r le Marquis de Liche avoit dessein de donner à cette jeune Princesse le Divertissement d'un Combat de Taureaux contre des Hommes, selon l'usage d'Espagne, mais Sa Sainteté ne voulut point le permettre, à cause qu'il y a toujours plusieurs Personnes tuées ou blessées dans ces sortes de Combats.

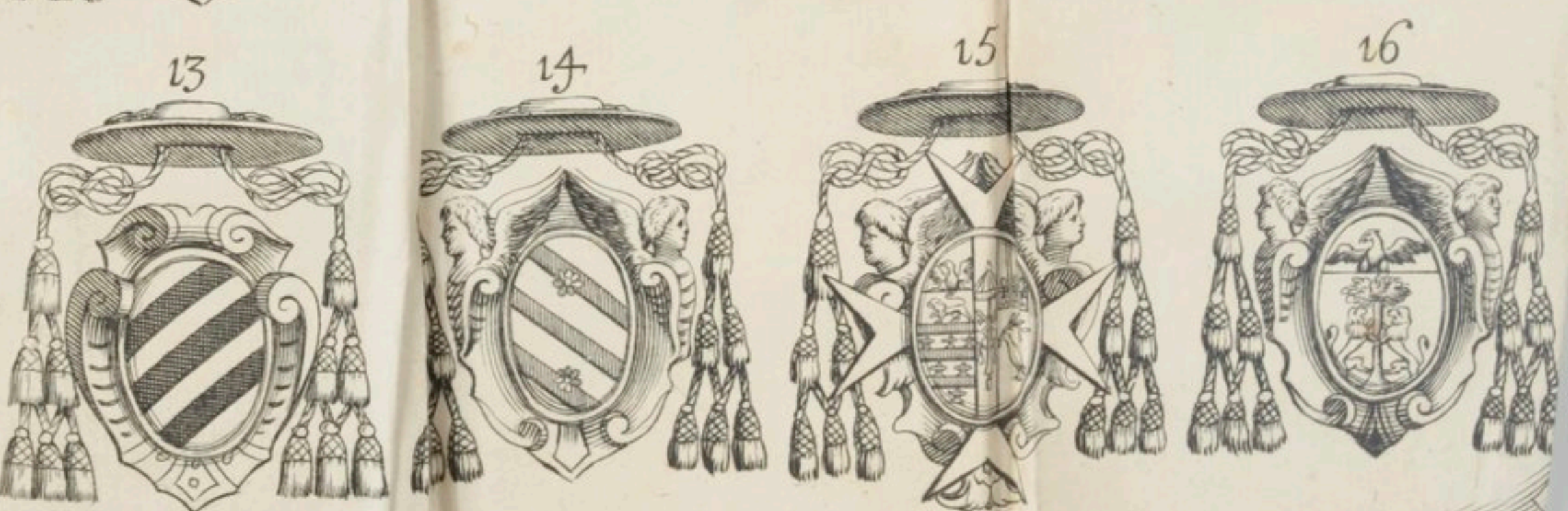
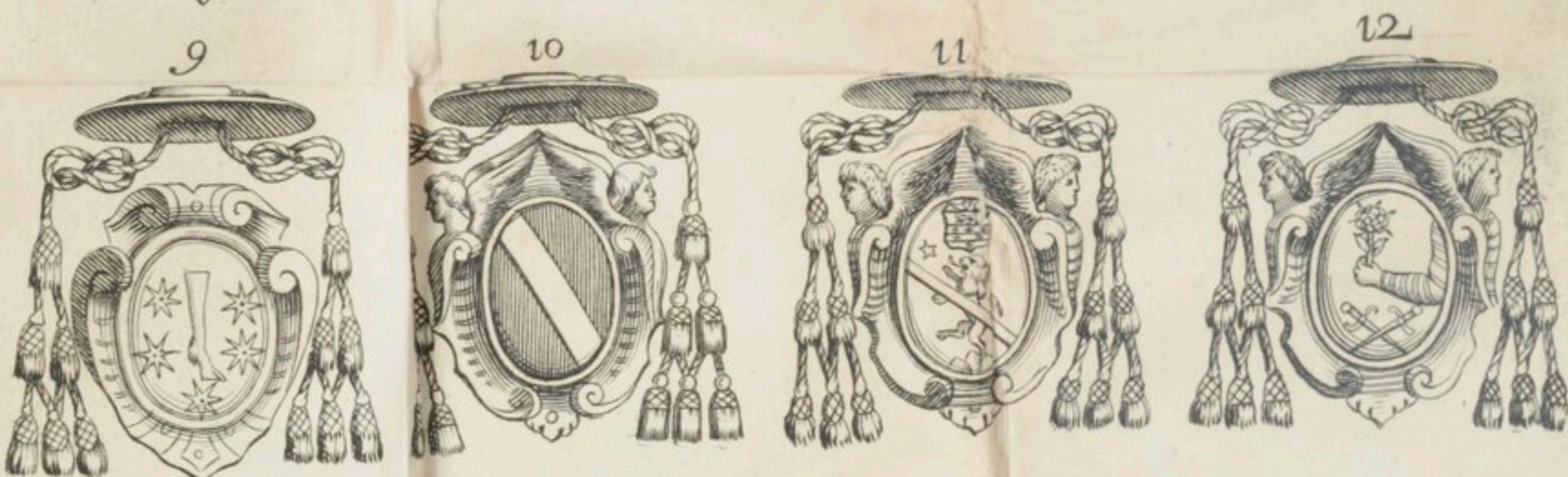
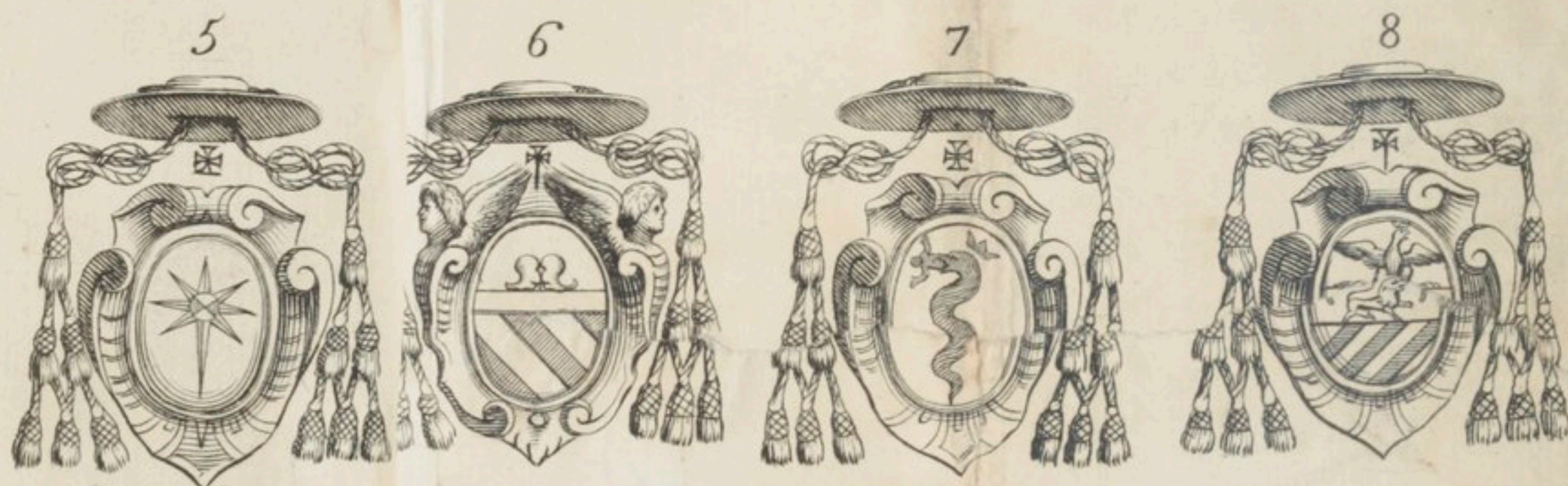
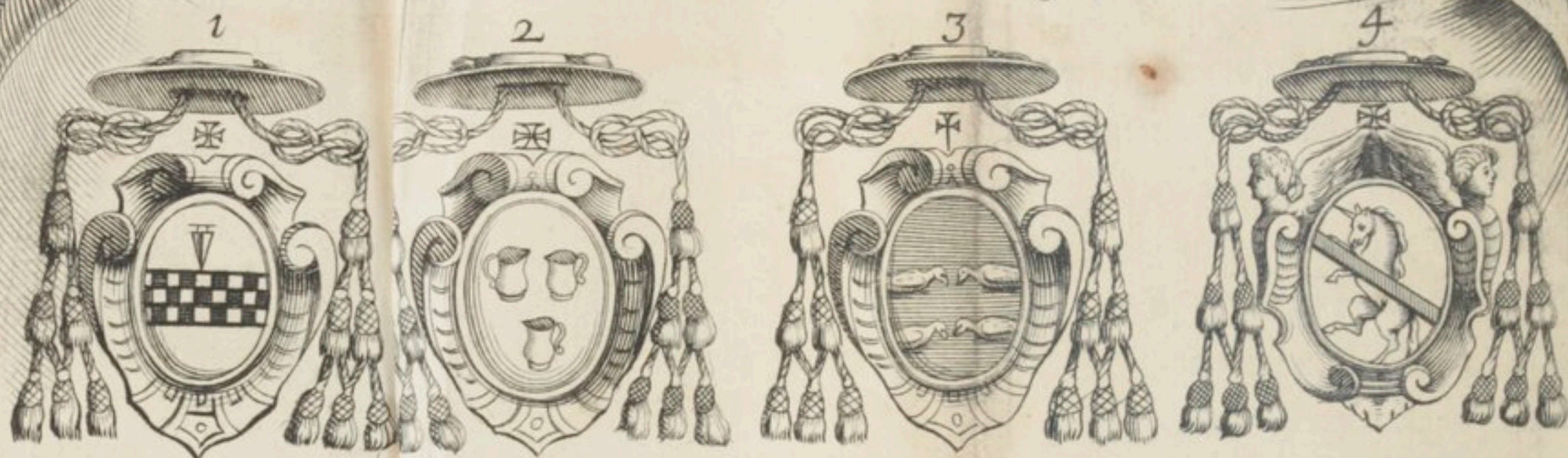
Le jour de l'Octave de Saint Louïs, qui fut le Lundy 1. de Septembre, le Pape fit une Promotion de seize

Cardinaux, ainsi que vous l'avez sçeu. Le dessein qu'il prit de remplir ces Places est d'autant plus à louer, qu'il a choisy pour cela des Hommes d'un mérite extraordinaire, & que leur vertu rendoit dignes de la Pourpre. Ce Saint Pontife a fait voir par là de veritables emprefsemens d'un bon Pere pour ses Enfans, puis qu'il ne se résolut à faire cette Promotion que pour le bien de l'Eglise, ainsi qu'il le protesta en entrant au Consistoire, & pour soulager les Cardinaux de



ARMES DES SEIZE CARDINAVX.

FAIT PAR SA SAINTETÉ. le 1^{er} septembre. 1681.



leurs fatigues, & du travail
continuel & nécessaire des
Congrégations, auquel leur
petit nombre ne pouvoit
plus résister. La Planche que
je vous envoie vous fera
connoistre les Armes de ces
seize Cardinaux, que je vay
nommer selon l'ordre des
Chifres qui marquent ces
Armes.

1. Armes de Jean-Baptiste
Spinola, Génois, âgé de 67.
ans. Il a esté Archevesque
de Gênes, & il est présente-
ment Gouverneur de Rome,
& Secrétaire de la Congrè-

gation des Réguliers. Le
Cardinal Jean Dominique
Spinola est son Oncle.

2. Armes d'Antoine Pigna-
relli, âgé de 66. ans. Il est
Napolitain, Frere du Duc de
Monteleon, & Neveu du
Cardinal Estienne Pignatel-
li. Il a esté Nonce en Polo-
gne & à Vienne, & présente-
ment il est Evêque de Lecce
dans le Royaume de Na-
ples, & Maistre de Chambre
du Pape.

3. Armes d'Estienne Bran-
caccio, aussi Napolitain, âgé
de 64. ans. Il est Neveu du

Cardinal François - Marie
Brancaccio, & a esté Nonce
 à Florence & à Venise. On
 l'a fait en suite Evêque de
 Viterbe, & Secrétaire de la
 Congrégation du Concile.

4. Armes d'Estienne Agof-
tini, âgé de 65. ans. Il est de
 Forli dans l'Etat Ecclesiasti-
 que, Archevesque d'Hera-
 clé, & Dataire de sa Sain-
 teté.

5. Armes de François Bon-
vifi, Luquois, âgé de 63.
 ans. Il est Archevesque de
 Thessalonique, Neveu du
 Cardinal Jérôme Bonvifi, &

Octobre 1681.

S

210 **MEROVRE**

Nonce à Vienne. Il l'avoit
esté auparavant à Cologne
& en Pologne.

6. Armes de Savo Mellini,
Romain, âgé de 37. ans. Il
est Archevesque de Cesarée,
Nonce en Espagne, & Petit-
Neveu du Cardinal Jeann
Garzia Mellini.

7. Armes de Federic Vis-
conti, Milanois, âgé de 63.
ans. Il est de l'illustre Fa-
mille des Visconti, Cousin du
Cardinal Vitaliano Visconti,
& du Cardinal Fedérico Bor-
romeo. Il a esté Auditeur de
Rote, & fut nommé il y a

deux ans à l'Archevesché de Milan.

8. Armes de Marc Galli de Come dans le Duché de Milan, âgé de 69. ans. Il est Evêque de Rimini, Frere du Duc d'Alvito, & *Petit-Galli* Neveu du feu Cardinal Galli. Il a esté Nonce à Naples, & Vicegérant de Rome.

9. Armes de Flaminio del Taya, Sienois, âgé de 80. ans. Il est Auditeur de Rote, & Correcteur de la Penitencerie.

10. Armes de Raimond Capizucchi, Romain, âgé de

212 **MERCVRE**

69. ans. Il est de l'Ordre de Saint Dominique, & Maistre du Sacré Palais.

11. Armes de Jean-Baptiste de Luca, Napolitain, âgé de 64. ans. Il est Auditeur du Pape.

12. Armes de Laurens Brancati, natif de Laurea en Calabre, âgé de 64. ans. Il est de l'Ordre des Mineurs Conventuels, Professeur en Theologie, & Consulteur du Saint Office. Il a esté Bibliothécaire du Vatican, & est profond dans les Langues Hébraïque, Grecque, Syria-

que, Caldéenne & Arabe.
L'Ordre dont il est, a eu la
gloire de donner des Papes à
l'Eglise.

13. Armes d'Urbain Sachetti
Florentin, âgé de 44. ans.
Il est Auditeur de la Cham-
bre Apostolique, & Neveu
du feu Cardinal Jules Sa-
chetti.

14. Armes de Jean-François
Ginetti, Romain, âgé de 60.
ans. Il est Trésorier de la
Chambre Apostolique, &
Neveu du feu Cardinal
Mario Ginetti.

15. Armes de Benedetto

214 MERCVRE

Pamphilio, Romain, âgé de
28. ans. Il est Grand Prieur
de Rome, de l'Ordre de
Malte, Fils du feu Prince
Camille Pamphilio qui es-
toit Neveu d'Innocent X. &
de la Princesse Rosane, Pe-
tite-Nièce de Clement VIII.
& Frere du Prince Pamphi-
lio vivant. Il a esté tenu sur
les Fonts de Baptême par Sa
Sainteté.

16. Armes de Michel Ange
Ricci, Romain, âgé de 65.
ans. Il est Secrétaire de la
Congrégation des Indul-
gences.

De ces seize Cardinaux, il y en a douze Prestres, & quatre Diacres. Il reste encor dix Places vacantes, que Sa Sainteté s'est reservées *in petto* pour les Couronnes, le nombre devant estre de soixante & dix, pour imiter Moïse, à qui Dieu conseilla de prendre un semblable nombre de Vieillards, afin qu'ils le secourussent. Ces Promotions se font quand le Pape tient un Consistoire secret. Il n'ome selon l'ordre de leurs Dignitez, les Cardinaux qu'il veut faire, & en suite

on a de coûtume de les appeller à ce mesme Consistoire. Ils se mettent à genoux aux pieds de Sa Sainteté, qui leur met en teste le Bonnet rouge en faisant le signe de la Croix, & disant, *esto Cardinalis*. Apres luy avoir fait leurs remerciemens, ils vont visiter le Cardinal Neveu, qui les régale splendidement, & rendent aussi visite aux Parents & Parentes du Pape. Cela estant fait, ils se retirerent chez eux, & n'en sortent point jusqu'au premier Consistoire public, dans laquelle ils

ils reçoivent le Chapeau de Cardinal. On ne laisse pas de leur faire des visites, mais ils n'en rendent aucune. Ils conduisent seulement jusqu'à leur première Chambre, & mesme les Cardinaux, dont il y en a peu qui les aillent voir si ce n'est de nuit, jusqu'après que ce Consistoire public a esté tenu. Si quelqu'un de ceux que le Pape élève à cette éminente Dignité, n'a pas assez de bien pour la soutenir, il luy donne trois mille écus de pension, jusqu'à ce qu'il soit mieux.

Octobre 1681. T

dans les affaires. Quant à ceux qu'il crée lors qu'ils sont absens de Rome, il leur envoie le Bonnet de Cardinal par un de ses Camériers; & s'il n'y a point de Nonce dans le lieu où ils se trouvent, c'est l'Archevesque ou l'Evesque, & souvent le Roy luy-mesme qui fait la cérémonie de leur donner ce Bonnet. Grégoire XIII. ayant élevé au Cardinalat **M^r de Vendosme & de Joyeuse**, en envoya les Bonnets à Henry III. Roy de France. Ces Cardinaux ne

pouvant prendre le Chapeau qu'à Rome, y arrivent en Habit de campagne de couleur violette, & trouvent proche de la Ville jusqu'à quatre-vingts & cent Carrosses à six Chevaux, envoyez à leur rencontre, tant des Cardinaux que des Ambassadeurs, & autres Personnes d'un grand caractère, qui viennent eux-mêmes dedans, ou qui envoient leurs Maistres de Chambre leur faire civilité en leur nom. Le Cardinal qui arrive prend place dans le Car-

rosse du Cardinal Neveu , &
va tout droit chez Sa Sain-
teté , où il fait compliment
au mesme Neveu , qui l'ac-
compagne dans la Chambre
du Pape , apres qu'on luy a
fait la Couronne de Cardinal,
& qu'il a pris le long Habit
avec le Rochet. A l'entrée
de la Chambre de Sa Sain-
teté , il met les genoux en
terre jusques à deux fois,
baïse sa Pantoufle qui est de
velours , puis sa main , & sa
jouë , & la remercie avec des
paroles pleines de soumis-
sion & de respect, de la grace

qu'il luy a plû de luy faire. En suite il remene le Cardinal Neveu jusqu'en son Appartement, & le retire chez luy, sans en plus sortir, jusqu'au Consistoire, où il reçoit le Chapeau. Toute la Ville témoigne s'intéresser à la Promotion d'un Cardinal, comme à un bonheur public. C'est ce qui oblige les Cardinaux, les Ambassadeurs, les Princes, & autres Personnes d'un rang élevé, de faire allumer des Feux devant leurs Palais, dont les Fenestres sont éclairées de

Flambeaux pendant la plus grande partie de la nuit. La Porte du Cardinal pour qui se fait la réjouïssance, est ornée de Peintures, de Festons, de Lauriers, & des Armes de sa Famille; & ses Fenestres & Grilles sont peintes en rouge. Les Cardinaux portent le nom des Eglises de Rome, c'est à dire ceux qui y demeurent, & prennent soin, non seulement du spirituel & du temporel de ces Eglises, mais encor des Hospitaux, des Colleges, des Monasteres, & des Con-

frairies. Ils ne peuvent résigner cette Dignité, mais ils la peuvent quitter, & mesme se marier, s'ils n'ont point reçu les Saintes Ordres. Il y en a des exemples. Dans le premier Cónsistoire secret, le Pape ferme la bouche au nouveau Cardinal. La cérémonie n'en consiste à autre chose qu'à luy parler quelque temps de la Dignité qu'il a reçeuë, sans que le Cardinal luy réponde. Celui à qui on fermoit la bouche, n'avoit autrefois ny voix active, ny voix passive; mais

par un Decret de Pie V. il fut ordonné que cette cérémonie n'empescheroit point qu'il n'eust l'une & l'autre. Sa Sainteté luy ouvre la bouche dans un second Consistoire, luy donne le Titre d'une Eglise, & luy met au doigt un Anneau d'or, pour marque qu'il la luy fait épouser. Dans la Promotion qui vient de se faire, il n'y a point eu de Festin, à cause que le Pape n'a point fait de Cardinal Neveu. Le Jeudy 4. de Septembre Sa Sainteté tint un Consistoire

public, dans lequel elle donna le Bonnet à M^{rs} les Cardinaux Spinola, Pignatelli, Brancaccio, Agostini, Visconti, Capizucchi, de Luca, Brancati, Sachetti, Ginetti, & Pamphilio, qui embrasèrent tous les anciens Cardinaux selon la coutume, & furent ensuite reconduits à la Chapelle Papale par les Cardinaux Diacres, qui avoient esté les y prendre pour les amener au Consistoire. Ils firent l'Adoration ordinaire dans cette Chapelle; & apres y avoir presté

Serment sur l'Autel, ils retournerent où estoit le Pape & s'estant mis à genoux, il reçurent le Chapeau de mains de Sa Sainteté. Elle fit en mesme temps la cérémonie de leur fermer la bouche. M^r les Cardinaux Galli Bonvisi & Mellini estoient absens, & M^r del Taya & Ricci avoient refusé le Cardinalat. Rien n'est si pressant que le Discours qu'il fit court du premier. Il s'alla jeter aux pieds du Pape, & apres luy avoir représenté combien il estoit indigne du

degré d'honneur où il vou-
loit l'élever, il le conjura les
larmes aux yeux, de le vouloir
décharger d'un poids que
son extrême vieillesse le ren-
doit incapable de porter. Il
luy dit, qu'il sçavoit bien que
quand la nécessité pressoit, on ne
devoit point avoir égard aux
refus d'un Homme qui se vou-
loit dispenser des Charges, mais
qu'on estoit dans un temps où Ro-
me ne manquoit point de Sujets
d'une éminente vertu ; que Sa
Sainteté en trouveroit un grand
nombre qui soutiendroient beau-
coup mieux que luy l'éclat de la

Pourpre, dont il la prioit de ne luy point revestir; que si ses travaux avoient apporté quelque avantage à l'Eglise, la plus grande récompense qu'il en pouvoit souhaiter, estoit qu'on le laissast songer à la mort sans aucune inquiétude; qu'estant prest d'aller rendre compte à Dieu de toutes ses fautes, il devoit craindre que la Dignité qu'on luy offroit ne mist son salut en doute; Et qu'ayant déjà la teste dans la sepulture par son âge decrepit, il ne pourroit la tourner que de forme méchante grace pour jouer un nouveau rôle sur le Theatre du Monde.

Ce refus fait voir qu'en
faisant le choix de ces seize
Cardinaux, Sa Sainteté n'a
jeté les yeux que sur des Per-
sonnes d'une fort grande
vertu. Je vous ay marqué
que la Promotion en est tou-
jours faite dans un Confis-
toire secret. Les Consistoires
publics sont ceux où se font
les Harangues des Ambassa-
deurs quand ils arrivent, &
où l'on traite tout ce qui re-
garde la Religion. Le Pape
est assis sous un Dais, & a une
Etole sur le col pour faire
connoître son autorité. Les

230 MEROVÉE

Cardinaux revestus de Chapes violetes, sont assis à se costez. Ils parlent debout suivant l'ordre de leur reception, la teste nuë, sans Calote, & sans Gans aux mains. Si quelqu'un d'eux entre apres qu'on a commencé le Consistoire, il saluë Sa Sainteté au milieu de la Salle, & se tourne en suite vers les Cardinaux, qui se levent tous pour luy rendre son salut. Les Ambassadeurs des Couronnes parlent debout ainsi qu'eux, & la teste decouverte. Ceux de Malte, de Bou-

ogne, & de Ferrare, ont les
deux genoux en terre. Apres
que chacun des Cardinaux a
eu audience, & que tout le
monde s'est retiré, ils se met-
tent dans des Chaises pour
s'entretenir de ce qui a esté
proposé. Vous voyez par là
que les Cardinaux, outre qu'
ils élisent seuls le Pape (ce
qui donne beaucoup d'éclat
à leur Dignité,) sont les
Conseillers en tout ce qui
touche la Religion & le Gou-
vernement de Rome. Aussi
leur rend-on de grands hon-
neurs. Si un Cardinal passe

en Carrosse, les Ambassadeurs, les Princes, & enfin toute sorte de Personnes, sont obligez de faire arrester leurs chevaux jusqu'à ce qu'il soit passé, si ce n'est que ce Cardinal aille *incognito*, c'est à dire avec les Rideaux de son Carrosse fermez, sans Houpes à la teste des Chevaux, & ayant beaucoup moins d'Estafiers qu'à l'ordinaire. Les Cardinaux s'arrestent aussi quand ils rencontrent un Ambassadeur, ou quelque Personne de qualité pour qui ils ayent une estime particuliere. Il

leur font civilité, les invitent même à faire partir leur Carrosse les premiers ; mais cet avantage demeure toujours au Cardinal. Ils observent de grandes formalitez entr'eux pour se faire honneur les uns aux autres lors qu'ils se visitent, ou qu'ils se rencontrent. Un Cardinal, quoy qu'il ait des Charges beaucoup plus considérables que l'autre, luy donne toujours la droite dans son Logis & dans son Carrosse ; & comme ils préfèrent le Cardinalat aux plus importants

Octobre 1681.

V

Emplois qu'ils pourroient avoir, le plus ancien parle le premier, & ordonne de toutes choses en toutes rencontres. Quand un Cardinal est dans son Carrosse, & qu'il en rencontre un autre à pied, il descend, le complimente, & attend pour remonter, que celuy qui est à pied soit à quelques pas de luy. Si un Cardinal avant son depart de Rome, a rendu visite aux autres, ils sont obligez de le visiter à son retour; mais c'est à luy à les aller voir à son arrivée, si en partant il

n'a pas esté les saluer. Lors qu'un Cardinal Etranger arrive à Rome, les autres sont obligez de le visiter, & il leur rend la visite. Ils ne vont jamais chez un Cardinal, qu'ils n'envoyent auparavant luy demander audience. Apres qu'elle est accordée, le Maistre de Chambre fait mettre les Sieges en ordre, & avertit tous les Domestiques de se tenir prests pour accompagner leur Maître. Ces Sieges sont de mesme hauteur, couleur, & étoffe. Les Estafiers attendent

le Cardinal qui doit visiter, dans la premiere des Salles. Si-tost qu'il entre, on sonne une Cloche qui doit peser deux cens livres; & s'il y a plusieurs Cardinaux, on la sonne plusieurs fois. La mesme chose s'observe quand ils s'en retournent. Le Cardinal qu'on vient voir, reçoit la visite au bas de son Escalier. On l'y trouve accompagné de ses Domestiques, & de son Maistre de Chambre, qui de la main droite leve le devant de sa Soutane lors qu'il monte les degrez.

En suite il oste au Cardinal
visitant, *la Mantelleta*, qui est
un petit Manteau qu'il por-
te, & sans lequel son Habit
est plus Seigneurial; & quād
il monte en Carrosse, il luy
remet ce petit Manteau. Un
des Estafiers de ce Cardinal
qui rend visite, ouvre la Porte
de la premiere Chambre, &
l'Estafier du Cardinal visité,
l'ouvre quand il s'en retour-
ne. Les Chaises sont présen-
tées par les Gentilshommes
de la Maison. Celles des Car-
dinaux visitans, en quelque
nombre qu'ils soient, sont

disposées de maniere qu'ils puissent toujours regarder la Porte, à laquelle le Maître de la Maison tourne le dos. Son Maître de Chambre met à la main droite du plus ancien, une petite Cloche d'argent sur un Escabeau. Cet Ancien sonne cette Cloche pour faire venir le Camérier, qui est dans l'autre Chambre, s'il a quelques ordres à luy donner. Quand ils sont assis, ils mettent sur leur teste leurs Bonnets rouges qu'ils avoient toujours tenus à la main depuis la

montée de l'Escalier, & les y tiennent encor jusqu'à leur Carrosse lors qu'ils ont quitte le Siege. Pendant la visite, aucune Personne n'entre dans la Chambre, si elle n'est de tres-haute qualité. On n'y vient aussi rien dire à l'oreille; ou si l'on veut donner quelque avis à l'un de ceux de la Compagnie, il faut qu'on parle assez haut pour estre entendu de tout le monde. La Visite estant finie, le Cardinal fait un peu de bruit avec sa Chaise, & en mesme temps le Camérier

240 **M E R C U R E**

ouvre la Porte de la Chambre. Celuy qui a visité, est conduit par l'autre jusqu'à son Carrosse; & si un Prélat a son Logement dans la Maison où la visite s'est faite, il porte la queue du Cardinal de dehors. Quand Leurs Eminences vont tenir quelque Assemblée chez un Cardinal attaqué de goutte, ou incommodé d'une autre manière, la Famille reçoit la visite, & son principal Officier leur oste & remet la *Mantelletta*. Si le mal du Cardinal n'est pas violent, il est obligé,

obligé, quand les autres parent, de se faire porter dans sa Chaise jusqu'à leurs Carrosses, pour les voir partir eux & leurs Cortéges. Si ce Cardinal demeure dans le Palais de sa Sainteté, il reconduit seulement jusqu'à sa dernière Chambre. Lors qu'un Cardinal assiste à la Feste de son Eglise, il reçoit à la Porte, & conduit les Cardinaux qui la viennent visiter. S'il fait l'office, son Maistre de Chambre les reçoit & les conduit. Les Cardinaux, Princes de naissance,

Octobre 1681.

X

242 MEROVRE

ou Neveux du Pape, ont dans leur Chambre & leur Antichambre deux Daiz de la couleur dont ils sont vestus, avec leurs Armes sur le Buffet. Au dessous du Daiz est un grand Tapis de pied de même couleur, & une Chaise, où ils se mettent quand ils donnent audience aux Ambassadeurs, & autres Personnes d'un rang distingué. Si les Secretaires ou Gentils-hommes des Ambassadeurs les vont trouver de leur part, ils les font couvrir & leur parlent en se promenant; les

autres Cardinaux les font
seoir. La nuit arrivant pen-
dant que quelqu'un est avec
un Cardinal, le Maistre de
Chambre fait mettre une
Torche ardente de cire blan-
che dans la Salle où les Esta-
fiers se tiennent, deux Chan-
deliers d'argent, avec deux
Chandelles de la mesme ci-
re, dans chaque Chambre,
& quatre dans celle où le
Cardinal est en compagnie.
Quatre Gentilshommes qui
les apportent, se tournent
vers les Principaux, & font
tous la révérence dans le

mesme temps, baissant les
Chandelles, & ployant un
des genoux. Quand la Com-
pagnie s'en va, deux des
Gentilshommes marchent
devant, & portent deux
Chandeliers jusqu'à la der-
niere des Chambres, dans
laquelle ils trouvent quatre
Estafiers avec des Torches
ardentes de cire blanche, six
ou huit, selon le rang & le
nombre des Personnes. Ces
Estafiers, apres avoir fait la
revérence en la maniere que
je viens de dire, conduisent
leur Maistre & la Compagnie

jusques au Carrosse. Le Cardinal retrouve à l'entrée des Chambres les deux Gentils-hommes qui l'attèdient avec leurs Chandelles allumées. Ils luy font encor la reverence, & le remenent en sa Chambre. Quand un Cardinal va faire visite la nuit, il fait porter deux Torches à vent devant son Carrosse, & quatre de cire blanche des deux costez, aupres de la teste des Chevaux. Les Cardinaux Princes en font porter huit ou dix, & quand ils vont le soir hors la Ville

au devant d'un Cardinal, il y a du moins vingt Torches ardentes.

Cette Dignité estant aussi élevée que je viens de vous marquer, je ne doute point que vous ne soyez bien aise d'en apprendre l'origine. Voicy en fort peu de mots ce qu'en ont écrit différents Auteurs. Les uns tiennent qu'elle vient des anciens Officiers qui avoient l'Intendance des Quartiers de Rome du temps des Papes Evaristus & Hyginus dans le second Siecle. Quelque

temps apres, les Cardinaux, pour estre plus distinctement séparez les uns des autres, quiterent le nom de ces Quartiers, & prirent celui des Bastimens ou Heritages donnez à l'Eglise par des Gens de bien & Femmes devotes, pour la nourriture & autres besoins des Prestres & Diacres. De là sont venus les anciens Titres appelez, *Tituli Equitij, Vestinae, Pammachij, Lucinia, Julij & Calisti, Damasi, Eudoxiae, Aemiliana, Crescentiana, Fasciola, Tibridae, &c.* On ob-

serva cette forme tant que les Chrestiens furent obligez de se cacher pour administrer les Sacremens ; mais lors que l'Eglise fut délivrée de la persécution des Payens, & qu'on eut permission de bastir publiquement des Temples en la place de ces Maisons données par les Personnes pieuses, les Cardinaux adjouèrent à leurs Titres les noms des Martyrs ou Confesseurs, se qualifiant de cette sorte. *Laurens, Prestre Cardinal de S. Silvestre, du Titre d'Equitius. Jean, Prestre*

Cardinal des Saints Vital, Ger-
vais & Protais, du Titre de
Vestinus. Le Cardinal Floren-
tin en ses Conseils, tient que
les Cardinaux n'estoient au-
trefois que simples Curez
qu'on distribuoit par les Pa-
roisses de Rome. Il se fonde
sur ce que le Pape Gregoire I.
leur écrit dans ses Epistres,
comme à ceux qui avoient
la charge des Paroisses, &
sur ce que dit Platine, que
Léon IV. déposa un Cardi-
nal du Titre de S. Marcel,
pour avoir esté absent cinq
années de sa Paroisse. David

250 **M E R O V E E**

Chambre en sa Chronique
abregée des Papes, nous fait
connoistre que du temps
de Pontian élu en 224
quinze Prestres Cardinaux
furent ordonnez à Rome
pour ensevelir les Morts, &
baptiser les Enfans, & quinze
autres pour avoir le soin prin-
cipal du salut des ames. Il est
certain que les principales
Eglises où l'on exerçoit les
fonctions du Christianisme,
estoint nommées Cardina-
les, du mot *Cardo*, qui signi-
fie le gond ou pivot sur le-
quel tourne une Porte, à

cause que l'entiere direction
du divin Service tournoit sur
la vigilance de ceux qui gou-
vernoient ces Eglises princi-
pales, & l'on prétend qu'ils
eurent de là nommez Car-
linaux; ce qui vouloit dire
principaux Pasteurs. C'est
l'opinion du Cardinal Bel-
sarmín, qui croit que le nom
de Cardinal a esté d'abord
imposé aux Lieux, & appli-
qué en suite aux Personnes.
Comme il y avoit à Rome
des Titres d'Eglises qu'on
appelloit Cardinales, les
Prestres à qui on en com-

mettoit le soin, estoient appellez Prestres Cardinaux. Il y en avoit d'autres & d'autres Quartiers de la Ville dont les Titres se nommoient Diaconies, parce que les Diacres y résidoient, & ces Titres estoient cause qu'on apelloit Diacres Cardinaux ceux qui avoient les premières Dignitez aux principales Eglises de cette nature. La mesme raison faisoit appeller Evêques Cardinaux les six Evêques choisis sur tous ceux de la Chrestienté pour élire le Pape, & l'assister aux Con-

les, & dans son Conseil.
iana Panormitain, de l'Or-
re des Théatins, dans son
traité de la puissance & des
privileges des Cardinaux,
rapporte une Epistre du Pape
eugene IV. élevé au Ponti-
cat en 1431. écrite à Henry
archevesque de Cantorbie,
par laquelle il montre que
quoy que le nom de Cardi-
nal n'ait point esté expresse-
ment en usage dans la Pri-
mitive Eglise, cet Office ne
saiss pas d'avoir esté insti-
tué par S. Pierre. Il dit, sui-
vant l'avis du Pape Inno-

cent III. qu'il a pris son origine du vieux Testament, & que ce qui est porté par le Chapitre 17. du Deutéronome, que s'il se trouve de difficultez en un Jugement on aura recours aux Lévites qui jugeront, & auxquels on obéira, doit estre expliqué du Pape & des Cardinaux ses Freres, qui ont le droit de Lévites, pour l'affister comme ses Coadjuteurs dans l'exécution de ce qui concerne l'Office Sacerdotal. Il est porté dans la mesme Epistre que ces mesmes Car

linaux tiennent auprès du Pape le rang que les Patrices tenoient autresfois auprès de l'Empereur. Aussi est-ce un Corps si bien uny, que le Pape qui en est le Chef, ne tire point d'eux le Serment de fidélité & d'obédience, mais seulement qu'ils luy porteront honneur, & conserveront de tout leur pouvoir son autorité & celle de l'Eglise Universelle. Cependant il y a tout lieu de croire que l'opinion du Cardinal Florentin, qui veut que les Cardinaux n'estoient an-

ciennement que simples Cur
rez, distribuez par les Titres
& les Paroisses de Rome, est
plus conforme à la verité que
toutes les autres. Ce qui le
fait voir, c'est que les Evê
ques François avoient au
tresfois des Prestres Cardi
naux, ainsi que le Pape
Deux anciens Titres en font
la preuve. L'un est de Thi
baut Evêque de Soissons,
rapporté par Pierre le Gris,
Chanoine Régulier de Saint
Augustin dans l'Abbaye de
S. Jean des Vignes. Cet
Evêque confirmant la do-

ination de cette Abbaye faite
 par Hugues Seigneur de
 Chasteau-Thierry se fert de
 ces mots ; à la charge que le
 Prestre Cardinal du Lieu rendra
 compte du soin qu'il prend de ses
 Paroissiens à moy & à l'Archidiacre,
 selon la coustume. L'autre
 est un Titre du Roy Phi.
 lippe I. de l'an 1076. qui en
 confirmant la mesme Fon-
 dation, adjoûte ces termes.
 Le Prestre Cardinal du Lieu
 rendra compte de sa Paroisse,
 comme auparavant, à l'Eves-
 que & à l'Archidiacre. Ce
 Prestre Cardinal, dit le Gris,
 Octobre 1681. Y

estoit le Curé de S. Jacques,
l'un des douze Curez de la
Ville de Soissons ou des envi-
rons, dont dépendoit la Pa-
roisse dans laquelle l'Ab-
baye de S. Jean des Vignes a
esté bastie. L'ancien Pontifi-
cal écrit à la main, qui a servy
aux Evesques de Troyes il y
a plus de 450. ans, fait foy
que de tout temps l'Evesque
de Troyes a eu des Prestres
Cardinaux qui n'estoient au-
tres que les treize Curez
de la Ville nommez au Ri-
tuel manuscrit de la mesme
Eglise, lesquels doivent l'as-

suster encor aujourd'huy
 dans les fonctions du Jeudy
 Saint, du Samedy de Pas-
 ques, & de la veille de la Pen-
 tecoste. Dans un Concile
 tenu à Mets sous Charle-
 magne (c'est Pasquier qui
 le rapporte) il est dit ex-
 pressément que l'Evesque
 ordonneroit des Titres
 Cardinaux, dans les Villes
 & Fauxbourgs, c'est à dire
 qu'il établiroit en cer-
 tains Lieux des Curez qu'il
 appelle Cardinaux; & dans
 l'Abbaye de S. Remy de
 Rheims, il y a eu de tout

temps quatre Religieux
 nommez Cardinaux, parce
 qu'entre tous les autres ils
 ont seuls le droit d'officier au
 Grand Autel, où ils sont as-
 sistez de doubles Diacres &
 Sous-Diacres dans les Fêtes
 solennelles. Toutefois dans
 quelques Epistres de Gré-
 goire I. *Cardinalis Sacerdos* se
 prend pour un Evêque, &
Incardinare aliquem, signifie
 faire un Evêque. On re-
 marque mesme dans les
 Epistres du Pape Jean VIII.
 que *Cardinalem constitui in*
Ecclesia Bituricensi, n'est autre

chose qu'estre fait Arche-
vesque de Bourges. Le Pape
estoit autrefois élu par le
Clergé & par le Peuple de
Rome, & ensuite confirmé
par l'Empereur. Cela se
trouve en plusieurs endroits,
& particulièrement dans la
Vie du Pape Grégoire I. qui
se voyant nommé au Pontifi-
cat, & ne voulant point acce-
pter cette grande Charge, su-
plia par Lettres l'Empereur
Maurice de ne le point con-
firmer, afin que l'on proce-
dast à une nouvelle Election.
Les Papes estant confirmez.

par l'Empereur, luy payoient vingt livres d'or pour leur Intronisation, ensuite de quoy ils estoient sacrez, mais non couronnez, leur premier couronnement n'ayant esté fait que sous la troisiéme Race de nos Roys. Cette confirmation de l'Empereur qui précédoit le Sacre du Pape, est demeurée en pratique tant que l'Empereur tenant le Siège de l'Empire à Constantinople a esté en bonne intelligence avec l'Eglise Romaine; mais depuis il y eut du changement, &

Nicole Gilles, l'un de nos Historiens François, remarque qu'après la Feste de Pâques de l'an 774. le Pape Adrian I. tint un Concile à Rome, composé de 153 Archevesques, Evêques & Abbez, & que du consentement de tout le Clergé, il donna à Charlemagne qui estoit présent à ce Concile, ainsi qu'à ses Successeurs Roys de France, le pouvoir d'élire luy seul le Pape, & de remplir le Siege de Rome toutes les fois qu'il seroit vacant. Il ajoûte que ce mesme

Pape fit Charlemagne P
mat & Défenseur de tous l
Royaumes & Terres de l'
glise Romaine, ordonna
que tous les Archevesques, Ev
ques & Prélats de toute
Chrestienté (ce sont les term
qu'employe cet Historien
fussent par luy & non par d'
tres, instituez en leurs Benefice
& si aucuns y vouloient entr
sans son congé & consentement
qu'ils ne fussent de nuls Sacrez
La mesme chose est rappor
tée dans le Decret de Gra
tian, & le Pape Léon VII
accorda encor depuis, l
mesme

mesme droit à l'Empereur
Othon, surnommé le Grand.
Il est certain que sous la se-
conde Race de nos Roys,
ainsi que sous la premiere,
les Bulles des Papes n'es-
toient point dattées des an-
nées de leur Pontificat, mais
de celle du Regne des Em-
pereurs qui vivoient alors.
Insensiblement la grandeur
temporelle des Papes qui
doit son premier avance-
ment à la donation des Con-
questes de nos Roys sur les
Lombards, faite par Pepin en
faveur du Saint Siége, &

Octobre 1681.

Z

confirmée par l'Empereur
Charlemagne, s'augmen-
tant de jour en jour, & estan-
montée au comble d'hon-
neur où nous la voyons, il
n'eurent pas plûtoſt eſte
couronnez comme Monar-
ques ſous la troiſième Race
de nos Roys, que la qua-
lité de Cardinal, dont les Cu-
rez & les principaux Diacres
de Rome eſtoient honorez,
fut répandue parmi l'Italie,
& deſa les Alpes; en ſorte
qu'il y eut quantité de Car-
dinaux du S. Siège créez en
divers Royaumes, & on les

qualifia Princes de l'Eglise
Romaine. Ils furent encor
établis Electeurs des Papes,
& tirez de différentes Pro-
vinces de la Chrestienté,
estant raisonnable, comme
disoit S. Bernard qui vivoit
au temps que leur grandeur
a commencé d'éclater en
France, que ceux qui ju-
gent le monde, soient choi-
sis de chaque Partie du
Monde. Baronius sur le Mar-
tyrologe Romain, a remar-
qué, que comme la qualité
de Pape, commune autre-
fois à tous les Evêques des

Gaules, & à tous les Prestres en l'Eglise Greque, est demeurée particuliere à l'Evesque de Rome, depuis l'Ordonnance expresse qu'en fit le Pape Grégoire VII. dans un Synode; ainsi le Titre de Cardinal, anciennement commun aux Curez de Rome & des Gaules, est demeuré particulièrement affecté à ces principaux Officiers du Pape, qui apres luy tiennent le premier rang dans l'Eglise Universelle. Le College des Cardinaux accru en pouvoir sous Aléxan-

dre III. pendant le Regne de Philippe Auguste, fut augmenté en honneur sous Innocent IV. élu au Pontificat l'an 1242. Il estoit de la Famille de Fiesque des Comtes de Lavagnes, & il est fort remarquable qu'outre quelques Papes sortis de cette illustre Famille de Fiesque, elle a donné à l'Eglise 72 Cardinaux jusqu'au temps d'Innocent VIII. créé Pape en 1584. Innocent IV. dont j'ay commencé de vous parler, ayant assemblé un Concile général à Lyon en

270 MERCVRE

1244. dans lequel il déclara
Fridéric II. décheu de l'Em-
pire, ordonna qu'à l'avenir
les Cardinaux porteroient le
Chapeau rouge, pour faire
cônoistre qu'ils estoient prests
d'exposer leurs vies quand il
en seroit besoin, & de ré-
pandre leur sang pour la dé-
fense & la liberté de l'Eglise.
Paul II. qui occupa le Saint
Siège en 1464. leur permit
de s'habiller d'Ecarlate. Les
soixante-dix Cardinaux qui
composent le Sacré Collége,
sont divisez en trois Ordres,
sçavoir, six Evesques, cin-

quante Prestres, & quatorze
 Diacres. Quand Sa Sainteté
 les crée, s'ils ne sont Diacres,
 Elle leur en donne le Ti-
 tre. On ne compte pourtant
 point leur voix dans les Af-
 faires qui se traitent devant
 Elle & au Conclave, si par
 une grace particuliere Elle
 ne leur accorde ce Privi-
 lege.

Vous sçavez sans-doute
 que Madame l'Abbesse de
 Montmartre, qui est de l'il-
 lustre Maison de Guise, fait *D. Lor*
 tous les ans une Octave so- *raïne*
 lemnelle en l'honneur de

Saint Denis, & qu'elle choisit les Prédicateurs les plus estimez pour faire l'Eloge de ce grand Saint. Le succès de ceux qui ont presché cette année dans son Eglise pendant cette Octave, a justifié son choix. M^r l'Abbé du Jarry a eu grande part au juste applaudissement qu'ils ont tous reçu. Son Sermon fut admiré, & la noblesse de l'expression n'y brilla pas moins que la beauté des pensées. Il fit voir d'abord combien le Panégyrique qu'il entreprenoit estoit dif-

icile ; & adressant la parole
en suite à Madame de Mont-
martre, il luy fit ce Compli-
ment.

Cependant, Madame, quel-
que penible que soit l'employ où
mon ministère m'engage dans ce
jour solennel, l'honneur que j'ay
de parler pour la premiere fois en
présence de V. A. demanderoit,
il semble, que je fisse mes efforts
pour joindre au Panegyrique du
grand Saint Denis les loüanges
que vostre pieté mérite ; & je
ne sçay comme quoy je pourrois
me dispenser d'un devoir si juste,
si je n'estois persuadé que l'éclat

274 **MERCVRE**

d'une Solemnité si auguste rejaillist jusques sur Vous, & qui parmi les Eloges que vous attirez de toutes parts à ce genereux Défenseur de la Religion, chacun se souvient que vous estes sortie de ces Héros qui l'ont autrefois si vaillamment défendue. L'on sçait, Madame, que ces grandes qualitez hereditaires dans vostre illustre Famille, se trouvent réunies en Vous dans leur plus haute perfection; & la Grace en ayant osté dans vostre cœur, ce que la foiblesse de la Nature y pouvoit avoir mesté de profane, ne vous a laissé que

ce qu'elles ont de spirituel & de celeste. Ce fut pour les garantir de l'air contagieux du Siècle, que vous les ensevelistes dès vostre enfance dans cette sainte Solitude, afin de les rendre plus éclairantes aux yeux de Dieu, en les voilant aux yeux des Hommes, faisant servir cette grandeur d'ame que vous tenez de vos Peres, à mépriser toute la gloire que leurs actions heroïques vous ont acquise, pour en chercher une dont vous ne soyez redevable qu'à la Grace, & qu'à vous-mesme. C'est, Madame, ce qui demanderoit de grands Eloges, si

vous pouviez souffrir qu'on e
 fist quelqu'autre dans cette So
 lemnité, que celuy du grand Sain
 dont vous célébrez la mémoire
 avec tant de pieté, & si le des
 intéressément de vostre zele n
 vous faisoit regreter ce peu d
 paroles que je viens de dérober
 pour ainsi dire, à sa gloire. J'os
 donc espérer que vous joindrez
 vos vœux aux miens, pour m'ob
 tenir du Ciel, &c.

L'éloignement de la Cou
 donnant le temps à Madam
 de Louvoys de faire un tou
 en Province, elle a esté
 Rouën, où Madame l'Ab

Abbesse de Saint Amand l'a re-
 çue d'une maniere tres-di-
 gne de l'une & de l'autre.

Après avoir passé quelques
 jours avec cette Abbesse,

elle résolut d'aller à Dieppe

& au Havre. On le fit sça-

voir à M^r de Saint Aignan, *Beauvil-*

qui luy écrivit sur l'heure, *et luy.*

pour luy témoigner le dé-

plaisir qu'il avoit de n'estre

point en état de quitter Paris

pour aller la recevoir dans

cette derniere Place, dont

vous sçavez qu'il est Gouver-

neur. Plusieurs Copies ayant

couru de la Lettre de ce

loire, d'estre cause de ce changement en mon humeur. Cependant, Madame, il n'est rien de plus véritable. La nouvelle que viens d'apprendre de vostre voyage au Havre, me met au desespoir, d'estre attaché dans Paris. Les soins que je prens icy pour les divertissemens de Sa Majesté, me dérobent aux vosses, & meslent à mon déplaisir ne me trouver point dans cette Place pour vous y recevoir, une cruelle inquiétude de ne savoir point comme vous y serez reçue. Ce n'est pas, Madame, que je puisse estre en doute qu'on

280 **MEDOUVE**

ne tâche à rendre à vostre Nom
Et au mérite infiny de vostre
Personne, ce qui leur est deû;
mais comme je n'aurois pû m'em-
pescher d'envier à celuy des E-
chevins qui vous fera compli-
ment, la gloire de cette Commis-
sion, j'aurois essayé à ne rien ou-
blier dans ma courte Harangue.
Je vous aurois dit, Madame,
que tous ceux du Havre s'esti-
ment heureux d'y voir une Dame
que toute la France admire, Et
en laquelle il n'y a rien à desirer
pour le Corps ny pour l'Esprit.
J'y aurois adjouté en Prose, en
parlant de vostre incomparable

*Epoux, ce que je vous dis en ces
quatre Vers.*

Son Corps est infatigable,
Son secret impenétrable,
Et ses soins l'ont établi
Pour un Ministre accompli.

Enfin, Madame,

Un stile élégant & haut
Auroit orné ma Harangue,
Et ma plume à ce défaut
Fait ce qu'auroit fait ma lan-
gue.

Ce Compliment auroit mesme
été en quelque façon militaire,
puis que j'aurois pu marcher quel-
ques lieues au devant de vous,
à la teste de vingt Escadrons,
Octobre 1681. A a

& d'autant de Bataillons.

*Il est vray que ces premier.
l'auroient cédé à ceux de la Mai-
son du Roy; & pour les rang.
de nostre Infanterie,*

*Ils n'ont pas ce grand air du Re-
giment des Gardes;*

*Mais sur les fers rouillez de quel-
ques Halebardes,*

*Un peu de sang humain eust pû
se faire voir.* (voir.

*Chacun d'eux remplit son de-
Fort zélez pour leur Prince, &
pour le Divin culte,*

*Des plus fiers Ennemis ils re-
poussent l'insulte,*

*Et soit à découvert, ou derrière
un Rocher,*

Où ne les scauroit approcher

J'aurois en suite pris le galop
 pour arriver à la Citadelle de-
 vant vous, Madame, & pour
 vous y saluer d'une Pique à la
 tête des Troupes, comme une
 Impératrice; car si vous n'en
 tenez le rang, vous en avez le
 mérite & la mine.

Puis ayant quitté la Pique,
 Loin de prendre du repos,
 Dans ma dance, quoy qu'an-
 tique,
 On m'auroit veu fort dispos.

Car je présuppose que trente
 Violons vous auroient attenduë
 dans la Salle, avec tous les Ga-
 lans & les Belles du Havre,

284 MERCVRE

qui vous auroient fait naître
l'envie de me voir dancer un
Ménüet.

Je vous aurois supliée, Ma-
dame, à la fin du Bal, de souper
en ce mesme Lieu,

Où la Perdrix joint sans peine
Le bon Lapin de Garenne,
La Poularde, le Chapon,
Le Levraut, & le Dindon.
Dame sage autant qu'illustre,
D'ôt les beautez en leur lustre
Peuvent tous les cœurs ravir,
Si j'avois pû vous servir
La Serviette sur l'épaule,
Jamais Amadis de Gaule,
Ny le plus heureux Mortel,
N'auroient rien goûté de tel.

GALANT. 285

Et si nous avions pû joindre à
le plaisir l'honneur de vous re-
voir un jour ou deux,

D'un galant Opéra vous auriez
veu la Feste;

Car quand je me mets dans la
tête

D'avoir Flûtes, Musiciens,
Claveffins, Luths, Comédiens,
Opérateurs, Danceurs de
Corde,

Qui tōbent sans miséricorde,
Ayant souvent les bras cassez,
A peu de frais j'en trouve assez.

Mais, mon Dieu, Madame,
pendant que je vous entretiens
y d'une méchante Lettre in-
comptu, comment serez-vous

286 **MERCVRE**

*logée sur un Port de Mer, &
dans une Ville de Guerre?*

Helas! que j'auray de bile,
Si pour vostre Logement
On ne meuble promptement
De nostre Maison de Ville
Le plus bel Appartement!

Je sçay bien que l'on vous
offrira tout; on le doit par cen
raisons, & l'on m'obéira sans
peine; mais que tout ce qu'on
pourra faire sera peu de chose au
prix de ce que vous méritez, &
de ce que vous rendra toute sa
vie avec autant d'empressement
que de respect, Madame, vostre

GALANT. 287

tres-humble & tres-obeissant

Serviteur,

LE DUC DE S. AIGNAN.

*Citadelle de Loxah livrée aux Troupes
du Roy.*

Je viens, Madame, à ce
que je sçay que vous atten-
dez dès le commencement
de ma Lettre. La matiere,
quoy que grande d'elle-
mesme, sera de peu d'éten-
due. La prudence de nostre
auguste Monarque, & les
justes mesures qu'il prend
en toutes choses, épargnent
également le temps & le
sang. Ce qui s'est fait sur la
fin du dernier mois, auroit

autrefois cousté la vie à plusieurs milliers d'Hommes; mais ce n'est pas d'aujourd'huy que LOÜIS LE GRAND sçait venir à bout des Entreprises les plus difficiles à exécuter. Qu'on examine toutes les Histoires. On n'y trouve point d'exemple que les Troupes d'aucun Prince soient jamais entrées le même jour dans deux Places aussi importantes que Strasbourg & que Cazal. Celles de Sa Majesté prirent possession de l'une & de l'autre le Mardy 30. de Septembre; mais

mais comme il est impossi-
ble de parler tout-à-la-fois
de ce qui s'est fait en divers
lieux, il faut nécessairement
que je sépare ce que le ha-
zard a fait arriver en mesme
temps, pour faire connoistre
la grandeur du Roy, & que
je vous fasse deux Articles
divisez de ce qui luy est d'au-
tant plus avantageux, qu'il
n'en a fait qu'un pour sa
gloire. Je commence par
Cazal, Ville Capitale du
Montferrat. Elle est située
sur le Pô, dans une Plaine
fort étendue, du costé du

Octobre 1681.

Bb

Levant, & qui tire vers Valence, Place de l'Etat de Milan, & Passage tres-important sur cette mesme Riviere; mais du costé du Couchant, elle est ferrée d'une Colline d'environ sept ou huit cens pas, laquelle Colline s'éloigne vers le Midy jusques à Auximian. Du costé du Septentrion, au dela du Pô, est le Canavais (partie du Montferrat) qui confine au Milanois, la Sesia entre-deux. Ce qui est arrivé à l'occasion de cette Ville, non seulement est glo-

ieux à la France, mais il fait
 connoître que de tout temps
 elle a sacrifié ses Trésors, ses
 Troupes, & ses intérêts,
 pour la conservation de ses
 Alliez. La Succession des
 Duchez de Mantouë & de
 Montferrat, estant écheuë
 au Duc de Nevers, les Es-
 pagnols voulurent l'en dé-
 pouiller, à cause que ces
 Duchez sont contigus aux
 Etats qu'ils possèdent en
 Italie. Ainsi ils n'y avoient
 aucun autre droit que celui
 de bienféance. Le nouveau
 Duc de Mantouë se pour-

veut vers l'Empereur, & luy
demanda l'Investiture de la
Succession qui venoit de luy
échoir. L'Impératrice, tout-
à fait persuadée de l'équité
de sa Cause, sollicita l'Em-
pereur pour luy; & Sa Ma-
jesté Impériale estoit sur le
point de luy accorder sa de-
mande, quand les artifices
des Partisans d'Espagne l'o-
bligerent à changer de sen-
timens. Les Espagnols en-
trèrent dans le Montferrat
avec une forte Armée en
1629. & les Impériaux firent
la mesme chose dans le Man-

toüan. Le Roy intervint, & crût par prieres pouvoir arrester le cours de leurs armes; mais les négociations n'ayant point eu de succès, il fut contraint d'employer la force; l'intérest, & la réputation de ses Alliez, l'engageant à prendre les armes pour repousser celles qu'on tournoit contr'eux. Il résolut donc de secourir le Montferrat, quoy que fort éloigné de ses Etats, moyennant le passage que le Duc de Savoye devoit donner à ses Troupes; mais ce Duc, mal-

gré les Traitez faits avec la France, s'opposa aux armes de Sa Majesté. Elles se firent aussitost passage, & la puissance du Roy fit trembler en peu de téps toute l'Italie. Quelques avantages qu'eust ce Prince, il ne s'en prévalut point, & fit voir qu'il ne desiroit autre chose que de rendre le Duc de Mantouë paisible Possesseur de ses Etats. L'Histoire de cette Guerre est assez connue. Un grand Cardinal la commença, (c'est celuy de Richelieu,) un grand Cardinal la finit.

Ce dernier n'avoit pas encor
la Pourpre, & on l'appelloit
en ce temps-là le Seigneur
Mazarini. Il fut chargé de
la négociation de cette Af-
faire, quiluy acquit d'autant
plus d'honneur, que dans le
temps qu'il vint à bout de
mettre d'accord deux Na-
tions ennemies, les Armées
estoint prestes de se battre,
en sorte qu'il fut obligé de
faire signe avec son Cha-
peau, pour les empescher de
venir aux mains. Les Fran-
çois adjouâterent aux pre-
miers avâtages qu'ils avoient

eus, celuy de rétablir pleinement le Duc de Mantouë, & de luy faire donner l'Investiture de ses Etats, quoy qu'ils fussent venus de loin, & qu'ils eussent soutenu le Siege de Casal contre trois Armées, dont l'une estoit d'Allemands, l'autre d'Espagnols, & la troisième de Napolitains, auxquels plusieurs autres Italiens, Sujets de Sa Majesté Catholique, estoient joints. Ce fut M^r le Maréchal de Thoiras qui soutint ce Siege. On ne doit pas s'étonner apres cela, si M^r le

*de S^r
Bonnet.*

Duc de Mantouë ayant tant *Comme que*
d'obligation à la France, sans
laquelle il n'auroit pas une
Place en Italie, a fait un
Traité à l'amiable avec le
Roy, pour recevoir Garnison
dans la Citadelle de Casal.
Il en pouvoit disposer; & si
ce Traité donne du chagrin
à quelques Puissances, il ne
leur donne aucun sujet de se
plaindre, puis qu'il est fondé
sur la Justice. Je passe à la
marche des Troupes qui es-
toient dans le Dauphiné,
mais il faut qu'auparavant je
vous fasse remarquer, que

tandis qu'on alloit ouvertement vers Cazal, on avoit peine à se le persuader, parce qu'on garde un si grand secret dans tout ce qu'on fait au Conseil du Roy, qu'on voit les choses sans oser les croire. La pensée qu'on dût assiéger une autre Place ne permettoit pas de s'imaginer qu'on eust véritablement dessein d'aller à Cazal. & en mesme temps lors que l'on voyoit nos Troupes de ce costé là, on ne pouvoit se persuader qu'on les destinast ailleurs. Ainsi on croyoit

tout, & pour tout croire on
 ne croyoit rien, parce qu'on
 ne trouvoit pas qu'il fust
 vray-semblable que le Roy
 penlast en mesme temps à
 deux Places de cette impor-
 tance, ces deux choses estant
 regardées comme impossi-
 bles à celuy mesme qu'on
 croit capable de tout entre-
 prendre avec succès. Ce-
 pendant M^r le Marquis de
 Boufflers estant arrivé à Pi-
 gnerol le 25. de l'autre mois,
 les Regimens de Dragons
 de Barbessiers, de Fir marcon^{de Cassa}
 & de Tessé, vinrent camper^{gnel.} * de
 Trouloy,

300 **MERVRE**

le 26. sur la Contrescarpe de
la mesme Ville, & furent sui-
vis par ceux d'Arnosini, du
Berton. Chevalier Duc, de Sauffay,
de la Croix de Grillon, du Royal Rouf-
sillon, la Marine & Castres.
Les Dragons de la Lande,
& les Regimens de Servon,
de Bellegarde, de Laray, la
Batie & de Sault, arriverent
le lendemain. Ce mesme
jour qui fut le 27. M^r le Mar-
quis de Boufflers leur ayant
fait distribuer du Pain & de
l'Avoine pour cinq jours, se
mit en marche le soir avec la
Cavalerie & les Dragons, &

M^r de Catinat partit le 28. avec l'Infanterie, les Bagages, les Vivres & les Munitions de Guerre. Ces deux Corps ayant passé le Pô sur le Pont de bois de Carignan, se rendirent auprès de Casal, la Cavalerie le 29. & l'Infanterie le 30. Ce fut ce jour là que M^r le Marquis de Boufflers prit possession de la Citadelle avec ses Dragons. La Cavalerie resta campée sous la Place, & le lendemain premier de ce mois M^r de Catinat y entra avec l'Infanterie, & releva les Dra-

gons, qui retournerent au Camp. La réputation des François, & l'exacte discipline qu'ils font observer aux Troupes qui sont dans les Garnisons, sont si généralement connuës, qu'on ne sçauroit exprimer la joye qu'ont euë les Habitans de Cazal de voir approcher celles de France. La plûpart ont esté au devant d'elles, & leur ont porté toute sorte de rafraîchissemens. Le Gouverneur de la Ville de Cazal pour M^r le Duc de Man-touë, a traité magnifique-

ment M^r le Marquis de
Boufflers, avec les principaux
Officiers de la Garnison Fran-
çoise. On but à la santé de
la Majesté, & celle de Son
Altesse de Mantouë ne fut
pas oubliée. M^r de Boufflers
envoyé complimenter le
Gouverneur de Milan, &
luy a fait dire qu'il avoit or-
dre du Roy de vivre en bon-
ne intelligence avec luy, &
qu'il espéroit qu'il feroit la
mêsmes chose. M^r le Marquis
de Grillon qui fut chargé de *Berton.*
ce compliment, eut une au-
dience tres-favorable de ce

Gouverneur, qui le régala de Présens, apres l'avoir fait aussi cōplimenter par son Capitaine des Gardes. M^r de Catinat a eu le Gouvernement de la Citadelle de Cazal. Il est Fils de feu M^r de Croisil-Catinat, Doyen du Parlement, qui avoit laissé six Garçons, dont l'un est Conseiller de la Cour. Il y en a deux d'Eglise; & des trois autres qui ont pris l'Epée, le plus âgé estoit Capitaine aux Gardes, & fut tué à l'Attaque de Lile. Le second, qui est celuy dont je parle, fut

employé dans la Place de Longvy, pour y commander, & avoir soin des Fortifications; apres quoy, Sa Majesté luy donna le Gouvernement de Condé, puis celuy de Tournay, & le fit Inspecteur dans plusieurs Places de Flandre. Le troisiéme, apres avoir esté Capitaine aux Gardes, s'est dé-fait de sa Charge, à cause de ses infirmitéz. Madame de Catinat leur Mere, estoit Fille de M^r Jacques Poisle, Conseiller au Parlement. La Lieutenance de Roy dans
Octobre 1681. Cc.

la Citadelle de Cazal, a esté
 donnée à M^r de l'Isle, Lieu-
 tenant Colonel du Regi-
 ment de Louvigny; & la
 Majorité, à M^r du Coudray,
 Major du Regiment des
 Vaisseaux. M^r Bréant a esté
 fait Intendant; & M^r de
Lévigny, Commissaire.

*Entree du Roy dans la
ville de
Strasbourg* Il me reste à vous parler
 de Strasbourg. C'est un
 nom connu aujourd'huy
 non seulement dans toute
 l'Europe, mais encor dans
 toutes les Parties du Monde.
 Cette Ville a esté appelée
Argentina pendant plus de

cinq Siecles. Il se trouve
 encor des Etrangers qui l'a-
 pellent de ce nom. Celuy
 de Strasbourg, c'est à dire,
de Ville des Chemins, luy a esté
 donné à cause de divers che-
 mins pleins qui conduisent
 aux Pais-Bas, en Lorraine,
 en Italie, & ailleurs. Elle est
 assise sur quatre Rivieres.
 On a fait son Pont un peu
 en S, pour le rendre plus
 ferme, à cause de sa lon-
 gueur. La Ville est divisée
 en neuve, & en vieille, &
 les deux ensemble ont envi-
 ron trois de nos lieues de

tour. Cette Ville a neuf Portes, & a jusqu'icy servy de Magazin à la plus grande partie de l'Allemagne & de l'Italie. Plusieurs autres Nations se sont toujours fournies chez elle de beaucoup de choses, & sur tout de celles qui sont propres à l'usage de la Guerre; & comme elle est Capitale d'un Païs qui a esté cédé au Roy par les Traitez de Munster & de Nimégue, on ne doit pas s'étonner si ce Prince estant en état de se faire rendre par ses Sujets l'hommage qui

luy est deû, a tenté cette entreprise, qui luy a d'autant plus heureusement réüßy, que des Sujets veritablement persuadez qu'ils doivent tout à leur Roy, ont de la peine à refuser de luy obeïr lors qu'il les presse de reconnoistre leur devoir. Quelque avantage qu'il y ait à posseder une Ville de la beauté & de l'importance de Strasbourg, le Roy qui sçait se vaincre soy-mesme, & qui a donné l'exemple de la plus haute modération dont on ait jamais parlé, au-

roit bien sçeu s'empescher
de faire connoistre à ses Su-
jets de Strasbourg qu'il est
devenu leur Souverain, si en
le faisant il eust pû troubler
la Paix ; mais au contraire,
c'est pour affermir cette mes-
me Paix qu'il a eu besoin de
s'assurer de ce qu'il estoit
averty que les Allemans
avoient résolu de prendre.
S'ils se fussent rendus maî-
tres du Pont de Strasbourg,
il n'estoit pas sûr qu'ils eus-
sent voulu conserver la Paix,
eux qui dans la dernière
Guerre ont commencé les

premiers à nous attaquer; mais on n'a pas lieu de craindre que le Roy cherche à la rompre, puis que rien ne l'a obligé à la donner au milieu de ses Conquestes, que le seul desir de rendre le calme à toute l'Europe. Cette gloire a esté grande pour luy, mais il ne l'a pas acquise sans qu'il luy en ait cousté des Places aussi importantes que Strasbourg. Toutes ces choses sont sans replique, à moins qu'on ne veuille démentir un nombre infiny de Peuples, &

tous les Traitez de Paix. Mais quand elles ne seroient pas si constantes, on demeurera d'accord, (& c'est une maxime établie,) qu'en de pareilles occasions on ne doit point se laisser surprendre; qu'il est de la politique & de la prudence, de prévenir ceux qui veulent tenter ce qui nous feroit préjudiciable, & que la surprise ne peut estre condamnée, quand on l'employe pour se garder d'une autre surprise, sur tout lors qu'elle regarde le mesme dessein. Mille autres raisons

raisons font voir que Sa Ma-
 jesté a deû en user comme
 Elle a fait. Les Allemans,
 qui depuis longtemps pre-
 noient leurs mesures pour
 s'emparer de Strasbourg, ca-
 choient leur dessein le mieux
 qu'ils pouvoient, mais leurs
 précautions estoient inutiles,
 puis que le Roy ne sçait pas
 moins bien découvrir les se-
 crets de ceux qui cherchent
 à le surprédre, qu'il sçait em-
 pescher qu'on ne pénétre les
 siens. Quoy que ce Prince
 connust que l'infailible
 moyen d'arrester l'effet de

Octobre 1681.

D d

leur entreprise, estoit de se faire rendre l'obeïssance qui luy estoit deuë par les Traitez de Munster & de Nimégue, il aimoit trop à voir en repos les nouveaux Sujets, pour vouloir venir contr'eux à aucune extrémité fâcheuse. Il falloit pourtant se mettre en état de s'opposer aux forces de ceux qui prétendoient s'en servir pour appuyer leur surprise. Voicy la conduite qu'on a tenuë pour cela. La Cour ayant pris pendant l'Eté à Fontainebleau les plaisirs de la Sai-

son, Sa Majesté en fit préparer de nouveaux pour se divertir à Chambord pendant l'Automne. Le mouvement des Troupes vers le Dauphiné, donna sujet de douter qu'on eust véritablement dessein d'aller à Chambord. Le bruit de l'Affaire de Cazal estoit répandu, parce que les François n'estoient pas seuls du secret, & l'on devoit estre persuadé qu'elles alloient de ce costé-là. Cependant la route qu'elles en prenoient ouvertement, faisoit naître la pensée

qu'on les destinoit ailleurs, par la raison que j'ay dite, que tout ce que fait le Roy estant incroyable, on ne doit plus, dans ce qu'on résout en France, s'arrester à ce qu'on voit. Tout paroissoit calme en Allemagne. Le silence estoit observé de part & d'autre sur l'Affaire de Strasbourg; mais pour le secret, il ne régnoit pas par tout, puis que le Roy estoit informé de celuy des Allemans. Deux choses pouvoient faire découvrir celuy de Sa Majesté; le mouvement du grand nombre de Troupes

qu'il falloit qu'on mist en marche, & le Bled qu'il faut faire moudre dans les Lieux, ou aux environs des Lieux où les grandes Armées doivent venir. A l'égard du mouvement des Troupes, ceux que le Conseil du Roy a résolu en différentes occasions, ont esté si surprenans, que quel qu'eust pû estre celuy que l'on eust fait pour Strasbourg, on auroit eu peine à deviner à quelle entreprise il eust deû servir. D'ailleurs, l'Affaire de Cazal occupoit entierement les plus Politi-

ques, & il sembloit que l'une
fust faite pour servir à l'autre,
& pour détourner les soup-
çons de l'Allemagne. Quant
au besoin qu'on avoit de
Bled, c'est un de ces coups
Le Tellier par lesquels M^r de Louvoys
surprend tout le monde. Ce
zéle Ministre avoit eu soin
d'en faire moultre secrete-
ment aux environs de Paris.
La Farine avoit esté mise
dans des Caisses embalées,
& au dessus des Balots on
avoit écrit les noms des Pla-
ces que le Roy faisoit forti-
fier ou bastir en Allemagne.

C'est une chose dont tout Paris a esté témoin, puis qu'on en a veu quantité traverser la Ville avec le nom de *Huninguen*. Cependant on croyoit ces Caisses remplies de Mousquets, & d'autres choses semblables dont on doit munir les nouvelles Places. C'estoit du moins ce qu'on publioit. Pour mieux ébloüir les Spéculatifs, plus on préparoit de quoy rompre les mesures que prenoient les Allemands, plus on parloit à la Cour de Comédies & de Festes. Ceux

qu'on employoit pour les
plaisirs de Sa Majesté, com-
me les Comédiens & les
Danceurs, avoient ordre de
se trouver à Chambord; &
les premiers y estoient déjà,
lors que M^r de Louvoys par-
tit pour se rendre en Alle-
magne. Ce Ministre voulant
tenir son depart secret pen-
dant quelque temps, trouva
le moyen d'en venir à bout.
Il s'engagea pour ce mesme
jour à deux Repas diférens,
& à une Partie de Chasse.
Il estoit attendu à Meudon.
On l'attendoit chez luy à

Paris, & l'on s'impatientoit
encor à minuit chez M^r le
Premier, où il avoit promis
de venir souper. Cela fut
cause que non seulement
son depart resta caché, mais
qu'on n'en eut pas le moin-
dre soupçon. Il eust esté dif-
ficile d'en avoir, puis qu'on
avoit publié qu'on l'atten-
doit dans tous les Lieux où
il s'estoit engagé d'aller, &
que mille Gens estoient té-
moins des préparatifs qui s'y
faisoient. M^r de Louvoys fit
davantage. Il ne marcha pas
d'abord du costé où la pré-

sence estoit nécessaire; & comme il avoit ordonné qu'on ne donnast point de Chevaux de poste pendant quelques jours, & qu'on retardast tous les Courriers, il estoit déjà bien loin avant qu'on pust mander son départ. Les choses demeurèrent en cet état depuis le Jeudy au soir 25. de Septembre, jusques au Samedi quatre heures apres midy, que le Roy déclara qu'il partiroit le 30. du mesme mois de Septembre, & qu'il alloit en Alsace pour y recevoir le Serment de fidélité

qui luy estoit deü par les Habitans de la Ville de Strasbourg, en conséquence des Traitez de Munster & de Nimégue. Le jour que Sa Majesté partit pour aller en Allemagne, estoit le mesme qui avoit esté marqué pour le voyage qu'on devoit faire à Chambord. L'ordre donné pour cette Maison Royale, servit à plus d'une fin. Il détourna les soupçons du veritable voyage, & quoy que Chambord ne fust pas si éloigné, ce mesme ordre ne laissa pas d'engager la Maison du Roy

à se tenir preste pour suivre
Sa Majesté. Ainsi il ne falut
guère plus de préparation
pour aller en Allemagne,
que pour aller à Chambord,
& on remit en état les Equi-
pages du Roy, sans faire
connoistre que Sa Majesté
allast plus loin. Elle partit
de Fontainebleau le Mardy
30. de Septembre, ainsi qu'
elle l'avoit déclaré le Samedi
precedent. Monseigneur le
Dauphin, & Monsieur, l'ac-
compagnoient; & la Reyne,
Madame la Dauphine, &
Madame, partirent l'apres-

dînée pour le suivre à petites journées. Le Roy apprit à Vitry-le-François, où il arriva le 3. d'Octobre, que la Ville de Strasbourg s'estoit soumise à l'obeïssance qu'elle luy devoit. Il résolut aussitost d'attendre la Reine, qui l'y alla joindre le lendemain. Il faut cependant vous dire ce qui s'estoit passé à Strasbourg. Je vous ay déjà marqué de quelle maniere les Munitions de bouche & de guerre avoient esté préparées. Il ne s'agit plus que du mouvement des Troupes.

On fit partir de Fribourg le 27. de Septembre, le Regiment de Picardie, & le Regiment Royal, avec des ordres pour aller en Dauphiné. Lors qu'ils furent arrivez à Brisac, on ferma les Portes, & on leur demanda un Détachement de trois cens Hommes chacun. On en demanda autant au Regiment d'Orleans qui estoit dans cette Place. M^r de la Sitar die avoit ordre de la Cour, de commander ces neuf cens Hommes, & un second ordre d'obeïr à M^r le

Baron d'Asfeld, Colonel des Dragons, qu'il devoit trouver à Strasbourg. Ainsi ces Troupes qui devoient aller en Dauphiné, furent embarquées pour un voyage moins éloigné. On rouvrit aussitost les Portes pour aller à Fribourg dire à M^r de Chamilly de faire partir le 28. les Bataillons d'Artois, la Ferté, & la Fère, en toute diligence, pour se rendre au Camp de devant Strasbourg, ce qui surprit fort ces Messieurs-là, qui ne s'y attendoient point. Ils partirent à

Bidal

deux heures du matin, & ar-
riverent à dix auprès de M^r
le Baron d'Asfeld, qui des
deux heures après minuit
avoit pris les Forts du Pont
avec trois Regimens de Dra-
gons, qui sont ceux du Roy,
de Pinconelle, & celuy qui
porte son nom. L'alarme se
répandit en mesme temps
dans la Ville, où l'on alluma
force Feux sur les Remparts.
On envoya aussitost faire des
plaintes à M^r le Baron d'As-
feld, qui répondit aux Dé-
putez, qu'il n'avoit rien fait
sans ordre, & que dans peu

on le cónoistroit. M^r de Monclar arriva un peu apres, qui les fit sommer de la part du Roy, de se rendre, & leur fit sçavoir que M^r de Louvoys devoit arriver incessammét, & que s'ils songeoient à résister, ils seroient traitez comme Ennemis de Sa Majesté. Ils demanderent, qu'il leur fust permis d'attendre l'arrivée de M^r de Louvoys; ce que M^r de Monclar leur accorda. Ils n'eurent pas plustost sçeu qu'il estoit au Camp, qu'ils députerent vers luy pour apprendre les

Octobre 1681.

Ee

intentions du Roy. Ce Ministre leur fit connoistre le droits de Sa Majesté sur leur Ville, & leur dit qu'il falloit qu'ils receussent Garnison Françoise, ou que le Roy les traiteroit comme Ennemis. Ils promirent d'en venir rendre réponse le lendemain au matin. Ce delay leur fut donné. L'heure prescrite pour cette réponse estant passée sans qu'on l'eust receuë, M^r de Louvoys s'impatienta, & envoya de nouveau pour les sommer; mais celui qui estoit chargé de

cette commission, ayant rencontré les Députés en chemin, revint avec eux. Ils assurerent M^r de Louvoys que leur Ville estoit résoluë de faire tout ce qu'il plairoit au Roy, & le prièrent de leur vouloir conserver leurs Privileges. Voicy les Articles qu'on proposa, & ce qui fut accordé.

I.

La Ville de Strasbourg, à l'exemple de M^r l'Evêque de Strasbourg, le Comte de Hanau, Seigneur de Flekenstein, & de la Noblesse de la Basse Alsace,

Ee ij

reconnoist Sa Majesté Tres-
Chrestienne pour son Souverain
Seigneur & Protecteur.

Il fut mis sur cet Article.
Le Roy reçoit la Ville & toutes
ses dépendances en sa Royale
Protection.

II.

Sa Majesté confirmera tous
les anciens Privileges, Droits,
Statuts & Coustumes de la Ville
de Strasbourg, tant Ecclésiasti-
ques, que Politiques, conformé-
ment au Traité de Paix de West-
phalie, confirmé par celui de
Nimègue. Cet Article fut
accordé.

Sa Majesté laissera le libre
exercice de la Religion, comme
il a esté depuis l'année 1624.
jusqu'à présent, avec toutes les
Eglises & Ecoles, & ne per-
mettra à qui que ce soit d'y faire
des prétentions, ny aux Biens
Ecclésiastiques, Fondations &
Convents, à sçavoir l'Abbaye
S. Estienne, le Chapitre S. Tho-
mas, S. Marc, S. Guillaume,
aux Toussaints, & tous les au-
tres compris & non compris; mais
les conservera à perpétuité à la
Ville & à ses Habitans.

Il fut mis sur cet Article.

Accordé pour jouir de tout ce qui regarde les Biens Ecclésiastiques, suivant qu'il est prescrit par le Traité de Munster, à la reserve du Corps de l'Eglise de Nostre-Dame, appelée autrement le Dôme, qui sera rendu aux Catholiques, Sa Majesté trouvant bon neantmoins qu'ils puissent se servir des Cloches de ladite Eglise pour tous les usages cy-devant pratiquez, hors pour sonner leurs Prieres.

IV.

Sa Majesté veut laisser le Magistrat dans le présent état, avec tous ses Droits, & libre

élection de leur Collège, nommé-
ment celuy de Treize, Quinze,
Vingt-un, Grand & Petit Sé-
nat, des Echevins, des Officiers
de la Ville & Chancellerie, des
Convents Ecclésiastiques, l'U-
niversité avec tous leurs Doc-
teurs, Professeurs & Etudians
en quelque qualité qu'ils soient,
le Collège, les Tribus & Mais-
trises, tous comme ils se trou-
vent à présent, avec la Juris-
diction Civile & Criminelle.

Il fut mis sur cet Article.
Accordé, à la reserve que pour
les Causes qui excéderont mille
livres de France en capital, on

en pourra appeller au Conseil de
Brisac, sans neantmoins que
l'appel suspende l'exécution du
Jugement qui aura esté rendu
par le Magistrat, s'il n'est pas
question de plus de deux mille
livres de France.

V.

Sa Majesté accorde aussi à
la Ville, que tous les Revenus,
Droits, Péages, Pontenages, &
Commerce, avec la Douanne,
soient conservez en toute liberté
& jouïssances; comme elle les a
eus jusqu'à présent; avec la libre
disposition de la Pfenningthurn,
& la Monnoye, des Magasins
de

de Canons, Munitions, Armes, tant de ceux qui se trouvent dans l'Arsenal, qu'aux Remparts & Maisons de la Bourgeoisie, des Magazins de Bleds, Vins, Bois, Charbons, Suif, & tous les autres; les Cloches, comme aussi les Archives, Documents & Papiers, de quelque nature qu'ils soient.

Il fut mis sur cet Article. Accordé à la reserve des Canons, Munitions de Guerre, & Armes des Magazins publics, qui seront au pouvoir des Officiers de Sa Majesté; & à l'égard des Armes appartenantes aux Par-
Octobre 1681. Ff

ticuliers, elles seront remises dans l'Hostel de Ville, ou une Salle, dont le Magistrat aura la Clef.

V I.

Toute la Bourgeoisie demeurera exempte de toutes Contributions & autres payemens, Sa Majesté laissant à la Ville tous les Imposts ordinaires & extraordinaires pour sa conservation.

V I I.

Sa Majesté laissera à la Ville & Citoyens de Strasbourg la libre jouïssance du Pont du Rhin, de toutes leurs Villes, Bourgs, Villages, Maisons Champestres,

et Terres qui leur appartiennent, & fera la grace à la Ville de luy octroyer des Lettres de Répit contre ses Creanciers, tant dans l'Empire, que dehors.

VIII.

Sa Majesté accorde aussi Amnistie de tout le passé, tant au Public, qu'à tous les Particuliers, sans aucune exception, & y fera comprendre le Prince Palatin de Veldence, le Comte de Nassau, le Résident de Sa Majesté Impériale, tous les Hostels, le Brudertthoff, avec ses Officiers, Maisons & appartenances.

Il sera permis à la Ville de faire bastir des Cazernes pour y loger les Troupes qui y seront en garnison. Ces quatre derniers Articles furent accordez.

Les Troupes du Roy entrèrent aujourd'huy 30. Septembre 1681. dans la Ville, à quatre heures apres midy.

Cette prompte soumission d'une Ville aussi importante que Strasbourg, auroit étonné dans un autre Siecle; mais si l'on y fait une sérieuse réflexion, on cesse a d'en

estre surpris. M^s de Strafbourg ne pouvoient douter du droit du Roy sur leur Ville. Ils se voyoient comme assiegez par nos Troupes, & sçavoient qu'une Place assiegée par les François estoit une Place prise, puis qu'ils n'ont encor levé aucun Siege depuis que le Roy s'est chargé du soin de gouverner son Etat. M^r de Louvoys estoit à leurs Portes, & de la maniere dont ce vigilant & redoutable Ministre fait exécuter les ordres de Sa Majesté, ils ne pouvoient dou-

ter de leur perte, s'ils luy refu-
soient l'obeïssance qu'il
leur demandoit. Il y avoit
encor davantage. Ils sça-
voient que le Roy s'appro-
choit d'eux, & ils estoient
fort persuadez qu'un aussi
grand Prince qui ne ré-
gle pas moins ses actions par
la prudence que par la va-
leur, ne viendrait pas en
personne devant leur Ville
sans estre assuré du succès de
ses desseins ; car quoy que
celuy des armes soit journa-
lier, il ne l'est jamais dans
de certaines entreprises qu'

on ne tente qu'avec toutes les précautions & toutes les seûretez possibles, parce que l'on ne veut point hazarder sa gloire. Telles sont celles où les grands Princes jugent leur présence nécessaire. J'ay oublié de vous dire que le 28. de Septembre, qui fut le jour de la prise des Forts du Pont, M^{rs} de Strasbourg écrivirent à l'Empereur, & luy envoyèrent un Courrier à neuf heures du matin. Leur Lettre marquoit, *Qu'ils ne pouvoient s'empescher de témoigner à Sa Majesté Impériale*

leur étonnement de ce qu'avoient fait ce jour-là à deux heures du matin les Troupes Françoises répandues dans les petites Villes & Bourgs d'Alsace, lesquelles, apres s'estre assemblées avec beaucoup de secret, s'estoient approchées de leur Ville sans qu'ils en eussent rien sçeu, & avoient emporté les Postes qu'ils avoient en deça & au dela du Rhin, dans lesquels elles s'estoient retranchées, n'ayant pas esté en pouvoir depuis la Paix de mettre ces Postes en assez bon état pour resister contre une force si considérable. Ils adjouôtoient,

Que comme il y avoit sujet de croire qu'une si subite entreprise seroit suivie d'hostilitez plus fâcheuses contre leur Ville, ils se trouvoient incapables dans un péril si pressant, de prendre des mesures assez justes pour se garantir des suites, & qu'ils avoient crû en devoir informer Sa Majesté Impériale, afin que de concert avec tous les Membres de l'Empire, & le College Electoral, Elle pust y apporter les remedes necessaires, avec toute la diligence que méritoit une Affaire d'une aussi grande importance.

Ils mirent au bas, Que

depuis leur Lettre écrite, ils
avoient appris par un Trompetier
envoyé au Sieur Baron d'Asfeld,
qui estoit chargé de la conduite
de cette Entreprise, pour sçavoir
de luy les raisons qui l'avoient
porté à ces hostilités, que ledit
Sieur Baron d'Asfeld avoit esté
envoyé là avec deux mille
Chevaux & deux mille Fantassins,
sur un avis que M^r de Monclar
avoit reçu, que Sa Majesté Impé-
riale faisoit marcher des Troupes
pour se saisir de ces mesmes
Postes, & qu'il venoit pour les
prévenir; qu'il n'auroit commis
aucun acte d'hostilité.

tilité, si les Gens qui estoient
 commis à la garde de ces Postes
 n'avoient tiré les premiers, &
 blessé quelques-uns de ses Sol-
 dats, & qu'il s'offroit mesme de
 leur remettre les Prisonniers
 qu'il avoit faits dans cette ren-
 contre. Ils finissoient, en di-
 sant, Que s'ils apprenoient
 quelque chose dans la suite, ils
 ne manqueroient pas d'en donner
 avis à Sa Majesté Impériale.

Le 29. ils écrivirent encor
 à l'Empereur, & luy mande-
 rent, Qu'ils s'estoient donné
 l'honneur de l'informer par un
 Courrier qu'ils luy avoient dé-

pesché, de ce qui s'estoit passé la
nuit du 27. au 28. Et que ne
sçachant si l'Original de leur
Lettre luy auroit pû estre rendu
ils prenoient la liberté de luy en
envoyer une Copie, & en mesme
temps de l'avertir de l'état de
leurs Affaires.

La mesme Lettre portoit
Que M^r de Monclar leur avoit
fait connoistre le 28. au soir, qu'il
souhaitoit qu'ils luy envoyassent
un Député pour les instruire par
luy des intentions de Sa Majesté
Tres-Chrestienne, qui estoient
que la Chambre Souveraine de
Brisac ayant adjugé au Roy son

Maistre la Souveraineté de toute
Alsace, dont la Ville de Stras-
bourg est un Membre, il vouloit
en vertu de cet Arrest, qu'ils le
reconnussent pour leur souverain
seigneur, & receussent Garni-
son Françoise, pour mériter par là
la protection; que le Roy y avoit
l'autant plus songé, qu'il estoit
bien informé que Sa Majesté
Impériale cherchoit depuis quel-
que temps tous les moyens d'y en-
faire entrer une Allemãde; qu'on
n'avoit publiquement parlé à la
Cour du Prince de Bade, & que
le Baron de Mercyleur avoit esté
envoyé à cet effet par Sadite

Majesté Impériale. Ils adjou-
toient, Que M^r le Baron de
Monclar leur avoit fait entendre
en mesme temps, que s'ils s'ac-
commodoient à l'amiable, & de
bonne heure, ils devoient com-
pter sur la conservation de leurs
Droits & de leurs Privileges;
mais que s'ils marquoient de la
résistance par le moindre acte
d'hostilité, le Roy avoit le nom-
bre de Troupes, & les choses ne-
cessaires pour les soumettre, &
que M^r de Louvoys devant ar-
river ce mesme jour, il les con-
vioit à prendre au plutost des
résolutions favorables, afin qu'il

est luy en faire part à son arrivée, qui seroit suivie avant six ours de celle de Sa Majesté Très-chrestienne.

Ils disoient dans le reste de la Lettre, Qu'estant trop faibles pour s'opposer à une Puissance aussi grande que celle du Roy, & ne voyant pas d'ailleurs qu'ils pussent estre assistez d'aucun secours, ny d'aucuns Conseils qui les missent en état de luy résister, le seul party qu'ils voient à prendre, estoit de recevoir les conditions qu'il trouveroit juste de leur prescrire. Ils finissoient, en disant, Qu'ils

avoient voulu se donner l'honneur d'en informer Sa Majesté Impériale ; qu'ils luy demandoient la continuation de ses bonnes graces, & la supplioient de les croire avec un tres-profond respect, &c.

Ces Lettres font voir d'autant plus le dessein des Allemands sur Strasbourg, qu'il n'y marque le contraire dans les endroits où vous voyez qu'il en est parlé.

Le Roy estant arrivé à Vitry le 3. de ce mois, y vit arriver la Reyne le lendemain, & en partit le 6. pour

aller coucher à Barleduc. Il donna ordre avant son départ, que les Troupes qu'il avoit fait avancer vers Strasbourg, retournassent incessamment dans leurs Quartiers. Le 7. Leurs Majestez allerent à Void ; le 8. à Germinay, le 9. à Bayon; & le 10. à Rambervillers, où Elles passerent un jour. Le 12. Elles se rendirent à S. Dié; le 13. Elles traverserent les Monts de Vauge, & arriverent à Sainte Marie aux Mines, & le 14. à Schlestat, où les Magistrats de Strasbourg vin-

Octobre 1681.

G g

rent faire leurs soumissions
au Roy. Ils les firent à ge-
noux, parce que les Dépu-
tez des Sujets ne parlent ja-
mais autrement à leur Sou-
verain. Ils parlerent à Sa
Majesté au nom de la Ville
Royale de Strasbourg, & fi-
nirent en l'assurant, *Qu'ils*
estoint ses tres-humbles & tres-
obéissans Sujets. Le Roy les
reçeut avec cet air enga-
geant & melle de majesté
qui luy gagne tous les cœurs,
& leur confirma tout ce que
leur avoit accordé M^r de
Louvoys. Ils estoient ravis

l'admiration, & n'osoient
presque lever les yeux. Sa
Majesté leur fit voir une
partie des choses qui avoient
esté préparées pour les assié-
ger, s'ils luy eussent refusé
l'hommage qu'ils luy de-
voient. Elle fit aussi mettre
le feu à une Carcasse. On la
tourna vers un Village ruiné
et abandonné, dont ce qui
estoit fut réduit en cendres.
Les Magistrats de Stras-
bourg s'en retournerent fort
satisfaits, & publierent dans
toute leur Ville, *Qu'ils avoient*
pris, en se soumettant, la verita-

ble résolution qui estoit à prendre. Ils adjouërrent, Qu'ils estoient charmez du Roy, & que ce qu'ils avoient veu estoit beaucoup au dessus de ce qu'on leur avoit dit, tant de sa personne que de ses forces. Le 15. Leurs Majestez arriverent à Brisac, & y passerent le 16. Le 17. elles allerent à Fribourg, & revinrent à Brisac le lendemain. Le 18. toute la Cour arriva à Ensisheim, où trente Ambassadeurs des Treize Cantons Suisses vinrent faire compliment à Sa Majesté. M^r de Bonneüil,

de Cho
= benat.

Introducteur des Ambassa-
deurs, les visita de la part
du Roy à l'Hostel de Ville,
où ils estoient descendus.
Ils furent aussi complimen-
tez au nom de Sa Majesté
par M^r le Maréchal de Bel-*Ciquand*
fond, & par M^r le Marquis
de Dangeau; apres quoy ils *de Courcel*
monterent tous à cheval, & *Lon.*
se rendirent au Logis qui
leur avoit esté préparé. Huit
Seigneurs que le Roy avoit
nómez pour leur faire com-
pagnie à dîner, les y atten-
doient, & ils y furent traitez
avec une somptuosité veri-

tablement Royale. M^r le

*de Lor-
raine* Comte d'Armagnac, Grand

Ecuyer de France, & M^r de

*de Cha-
renat* Bonneüil, les allerent pren-

dre apres le Dîné avec les

Carrosses de Leurs Majestez

& de tous les Princes & Prin-

cesses du Sang, & les amene-

rent à l'Audience du Roy.

Sa Majesté leur fit un accueil

tres-favorable, & leur ayant

touché à tous dans la main,

Elle leur dit, *Que le voisinage de*

Strasbourg luy donneroit plus de

lieu de leur marquer son affection,

s'ils avoient besoin de son appuy.

On les conduisit aussi à l'Au-

dience de la Reyne, de Mon-
seigneur le Dauphin, de
Madame la Dauphine, de
Leurs Alteſſes Royales, de
Monsieur le Duc, de Mon-
sieur le Prince & de Madame
la Princeſſe de Conty, & de
Monsieur le Prince de la Ro-
che-sur-Yon. M^r de Bonneuil
les remena à l'Hoſtel de
Ville, d'où ils partirent pour
aller coucher à Mulhaufen,
après avoir eſté régalez de
vingt mille francs, ou envi-
ron, que le Roy leur fit don-
ner en argent, au lieu des
Préſens qu'on a coûtume de

faire en Vaisselle, Médailles,
& Pierreries. Le 20. le Roy
alla visiter Huninguen, &
revint le mesme jour à En-
sisheim. Huninguen est à
deux portées de Canon de
Basse. Ce n'estoit qu'une
Tour, & Sa Majesté en a fait
une Place forte. Le bruit du
Canon de Huninguen s'es-
tant fait entendre aux envi-
rons, chacun connut que le
Roy y arrivoit. Messieurs de
Basse firent aussitost tirer
quarante Pieces de Canon
qu'ils avoient sur leurs Rem-
parts, & cela se fit jusques à
trois

trois fois. Rien ne les y engageoit. Ce Prince n'estoit point sur leurs Terres, & ils pouvoient ignorer qu'il fust si proche. Ainsi il est facile de voir que ces Salves de bonne volonté expliquoient leur joye. On ne scauroit se défendre d'aimer le Roy, lors que l'on admire sa grandeur; & comme il est allié des Suisses, & qu'en nous donnant la Paix il a fait des choses si avantageuses pour ses Alliez, on ne doit pas s'étonner s'ils n'oublient rien pour se conserver l'amitié d'un si grand Prince. Sa Ma-

Octobre 1681.

H h

jesté a aussi visité les Fortifications de toutes les Places de sa route, & les a trouvées en fort bon état. Le 21. Elle partit d'Ensisheim, alla coucher à Colmar ; & le 22. à Benfeld, où M^r l'Evesque de Strasbourg la vint saluer. Ce Prélat dont le mérite soutient la haute naissance, estoit arrivé le 20. *incognito* à Strasbourg. Il y dîna chez M^r le Prince Guillaume de Furstemberg son Frere, & à trois heures apres midy il sortit de la Ville accompagné de plusieurs Personnes de qualité, pour aller joindre

on équipage à un quart de
euë de là. On fit avancer
trois Escadrons de Cuiras-
siers au devant de luy, & en-
suite il fit son Entrée dans
Strasbourg, ses propres Trô-
chetes sonnantes, & ses Tim-
bales batantes. On tira 25.
couples de Canon lors qu'il
entra, & on mit une Compa-
gnie d'Infanterie en garde
devant la Porte de son Palais
épiscopal. Le lendemain il
rebenit son Eglise, qui avoit
esté ostée aux Catholiques
depuis 140. ans, & qu'il fit
braver avec toute la magni-
fice possible. Les vingt-

quatre Comtes & Chorevesques, qui sont les Dignitez & Chanoines, l'ayant reçeu à la Porte, le conduisirent dans le Chœur, & apres qu'il se fut mis dans son Siege, ils prirent possession de leurs Places. La Messe fut celebrée, & des Religieux, mandez de tous les Lieux de son Diocese, en dirent plusieurs autres. Les fonctions de ces Chorevesques sont Episcopales sous l'autorité de l'Evesque, non pas dans Strasbourg, mais dans les Lieux qu'on leur départit, parce que l'étendue de l'Evesché

est fort grande. Cette Cathédrale passe pour une des Merveilles du Monde, tant par sa grandeur & par la somptuosité de son Edifice, que par la hauteur de ses Clochers tous faits à jour, & par sa structure inimitable. Apres que M' l'Evesque de Strasbourg eut fait la Cérémonie de la rebenir, il reçeut les Complimens du Magistrat, & de toutes les Personnes qualifiées. Voicy ce que c'est que le Magistrat. Il y a vingt-deux Tribus, qui ont chacune un Echevin, desquels on choisit le Consul

qu'on nomme *Ammeister*, qui avec les Echevins élit dix Gentilshommes de la Ville pour Sénateurs, & tous ensemble ils composent le Sénat. Quatre de ces dix Gentilshommes sont faits *Statmeister* ou Préteurs, & dans les Délibérations ils demandent les voix premierement au Consul, & en suite aux autres Sénateurs. L'Office de Consul est annuel, & ne sçauroit estre possédé par un Gentilhomme. Celuy des Echevins est de deux ans. Le Sénat des Treize, & le Conseil des Quinze, sont

perpétuels. Le premier traite des Affaires militaites, & des Confédérations ; & le second a pouvoir d'exhorter le Consul à s'acquiter, comme il doit, des fonctions de sa Charge.

Le 23. leurs Majestez arriverent à Strasbourg sur les trois heures, & furent receuës hors les Portes par M^r le Marquis de Chamilly Gouverneur de la *Bouton* Ville, à la teste du Magistrat qui estoit en Corps, & que ce Marquis presenta au Roy. Le Magistrat luy offrit les Clefs, & fit ses soumissions. Le Roy & la Reyne allerent descendre à l'Hostel de Dourlach qu'on leur avoit préparé ; & pendant ce

368 MERCVRE

temps on fit une décharge de 265. Pieces de Canon qui avoient esté rangées hors la Ville. Ce n'estoit que la petite Artillerie, parce que la grosse auroit enfoncé les Ponts. La Garnison faisoit une double haye jusqu'à l'Hostel de Dourlach; & quand Sa Majesté y arriva, l'on fit une autre décharge de la mesme Artillerie. Ce mesme jour le Roy, accompagné de Monseigneur le Dauphin, de Monsieur, & de plusieurs Seigneurs de la Cour, alla visiter à cheval une partie des Dehors de la Ville, les Forts du Rhin & de Kiel, & l'endroit où il fait bastir une Citadelle. Ce grand Monarque fit distribuer beaucoup d'argent aux Ouvriers, & l'on a publié dans tout le Pais que ceux qui vou-

droient y travailler feroient bien payez. Quand Sa Majesté entra dans la Ville, on fit une troisième décharge. Le 24. Leurs Majestez entendirent la Messe dans la Cathédrale, & le *Te Deum* y fut chanté au bruit des Tambours & des Trompetes. M^r l'Evesque de Strasbourg, ayant une Mitre toute brillante de Pierreries, mais un peu différente de celles des Evesques de France, reçut le Roy à la Porte de l'Eglise, & luy fit ce Compliment.

C'est présentement, SIRE, me voyant remis par vos Mains Royales en possession de ce Temple, d'où la violence des Ministres de l'Herésie nous a tenus si longtemps exilés moy & mes Predécesseurs, que j'ay lieu de dire, à l'exemple du bon Homme

370 MERCVRE

Simeon, que j'attendray dorenavant la fin de mes jours en repos, & que je pourray, lors qu'il plaira à Dieu de m'appeller à Lay, quitter ce monde avec beaucoup de consolation.

Cette illustre Eglise doit sans doute, SIRE, une bonne partie de son établissement à vos augustes Predécesseurs, Clovis & Dagobert, desquels l'un a placé la premiere Pierre de ce somptueux Vaisseau, & l'autre l'a fait ériger en Evesché, en la dotant de plusieurs Terres & Revenus; mais Vostre Majesté par ce qu'Elle fait aujourd'huy, s'en rend comme le nouveau Fondateur d'une maniere encor plus glorieuse.

Je souhaiterois, SIRE, d'avoir assez d'éloquence pour pouvoir vous bien exprimer l'excès de la joye que moy & mon Chapitre, dont une partie est icy présente, ressentons pour l'a-

avantage que cette grande Action, & vraiment digne de la pieté d'un Roy Tres-Chrestien, va procurer tant pour la gloire de Dieu que pour la réputation de Vostre Majesté ; mais manquant de termes & de facilité à m'expliquer en cette Langue, je suis contraint, SIRE, de laisser renfermez dans nos cœurs mille sentimens de respect, de reconnoissance, de tendresse, si je l'ose dire, & de vénération pour la tres-auguste Personne de V. M. & de l'assurer simplement que nous ne cesserons jamais, comme ses tres-obeissans & tres-fidelles Serviteurs & Sujets, de pousser continuellement des vœux au Ciel dans cette mesme Maison de Dieu où Elle vient de rétablir le veritable Culte, afin qu'il plaise à la Divine Majesté de vous combler, SIRE, de prospéritez & de benédiction.

Les Chanoines qui assistoient ce Prélat, estoient tous en Chapes d'Ecarlate, & avoient de courtes Soutanes de Velours, & par dessus, un Surplis à la Romaine. Madame l'Electrice Douairiere Palatine estoit arrivée à Strasbourg quelques jours auparavant, & avoit dit, en parlant du Roy, *qu'elle y venoit pour voir ce grand Homme.* Monsieur & Madame la visiterent *incognito.* Le 25. Monsieur le Comte de Fustemberg de Stilingen, venu à Strasbourg pour voir Sa Majesté, tomba sur un Escalier de pierre, & cette chute luy fit une fort grande blessure à la teste. Le Roy luy envoya aussitost ses Medecins & Chirurgiens, qui la trouverent mortelle, & il en mourut le lendemain. On

donne de si bons ordres dans tous les Lieux où le Roy s'arreste, que tous les Princes des environs de Strasbourg, que son arrivée avoit attirez, y ont logé très - commodement, ainsi que toute la Cour, dont on ne pouvoit admirer assez la magnificence. Elle estoit fort grosse, quoy que Sa Majesté eust déclaré dès Vitry, que ceux qui n'estoient point nécessaires auprès de sa Personne, pouvoient s'épargner les embarras du Voyage, afin d'éviter la difficulté des Logemens. Il est impossible d'exprimer la joye du Peuple, ny l'empressement qu'il a témoigné pour voir le Roy. Les plus foibles demeuroient presque étouffez dans la foule; & depuis le plus petit jusques au

374 MERCVRE

plus grand, ce n'estoient que cris de *Vive le Roy*, meslez de mille Eloges à la gloire de cet auguste Monarque. Leurs Majestez partirent de Strasbourg le 27. pour aller coucher ce mesme jour à Saverne, & le 28. à Salsbourg. Le 29. Elles devoient arriver à Vic, le 30. à Troisvillages à demy-lieuë de Nancy, & aujourd'huy 31. à Pont-à-Mousson. Elles y séjourneront demain premier de Novembre, & iront le 2. à Mets, & le 3. à Bouzonville. Le 4. le Roy ira voir Saarbourg, & reviendra à Bouzonville. Le 5. Sa Majesté doit coucher à Thionville; le 6. à Longvy, dont Elle visitera les Fortifications; le 7. à Stenay; le 8. à Bayeul; le 9. à Rhetel; le 10. à Rheims, & y séjourner

GALANT. 375

le 11. le 12. à Fismes ; le 13. à Soissons ; le 14. à Villers-Cotterets ; le 15. à Dammartin, & le 16. arriver à S. Germain.

Je vous envoie une seconde Chanson, dont les Paroles ont esté faites par le mesme qui a fait celles de la premiere. L'Air est encor de M^r de Bassilly.

AIR NOUVEAU.

Sans le vouloir, je suis toujours
vos pas ;
Sans le vouloir, j'adore vos appas ;
Puis que c'est malgré moy, je ne suis
point coupable.
On n'auroit pas, Iris, sujet de vous
blâmer,
Si par un sort semblable,
Sans le vouloir aussi, vous veniez
à m'aimer.

Les deux Enigmes du dernier Mois estoient sur le mesme Mot, & quoy que faciles en apparence, elles ont esté expliquées dans leur vray sens par peu de Personnes. Vous le trouverez dans ce Madrigal de M Daubaine.

Ces Enigmes, Mercure, en leurs
obscuritez

*Passeront pour claires & nettes;
On en voit peu d'aussi bien faites,
Toutes deux en un mot sont de grādes
Beautez.*

Messieurs R. de S. Martial;
C. Hutuge d'Orleans, demeu-
rant à Mets; Léger de la Ver-
brissonne; Alcidor, du Havre;
& Gyges, aussi du Havre, sont
les seuls qui ayent connu, ainsi
que M^r Daubaine, que la *Beauté*
estoit le vray Mot de l'une & de

l'autre. Les quatre derniers les ont expliquées en Vers.

Ceux qui n'ont expliqué que la premiere, que quelques-uns ont crû estre *l'Amour* ou *le Vin*, sont Messieurs le Chevalier de Fontenay; De Lépine Ploërmel, (tous deux en Vers;) Pinchon, de Rouën; Les Philistins de la Ruë du Bouret, de Morlaix; & Mesdemoiselles de la Lau-tumniere & de la Chesnaye-Bau-treil, de Guingamp. Ces divers sens ont esté dōnez à la seconde, *l'Amour*, *l'Ombre*, *la Mode*, *la Ri- chesse*, *la Pierre Philosophale*, *le Miroir*, *la Jeunesse*, *une Maîtresse*, & *la Fortune*.

Les deux nouvelles Enigmes que je vous envoie, ont esté faites par un Etranger de la premiere qualité.

Octobre 1681.

I i

378 **MERCVRE**

ENIGME.

DAns un mesme Logis deux,
Freres sans se voir,
Jour & nuit demorent ensemble.
L'un en tout à l'autre ressemble,
Et tous deux ont mesme pouvoir.
Ils parlent sans avoir de langues,
Et trahissant celui qui si commode-
ment

Les maintient dans leur logement,
Ils disent son secret par de vives
Harangues.

C'est par là qu'on dit d'eux avec
grande raison,
Qu'ils trompent l'Hoste en sa
Maison. *les yeux*

'AUTRE ENIGME'

UN Erranger vestu de bleu,
S'offre souvent à nostre
cuvée.

Malgré son large pied, sa teste trop
pointue,

La blancheur de son teint met les
Belles en feu.

Comme leur passion est pour luy sans
égale,

S'il arrive qu'on les régale,
Pour contenter leur flâme on le met
du Festin.

Son naturel est doux, il n'offence
personne;

Cependant tel est son destin,
Que maltraité soir & matin,
Il pousse les hauts cris des coups que
l'on luy donne.

Je suis, Madame, vostre &c.

A Paris ce. 31. Octobre 1681.

On avertit ceux qui se feront
un plaisir de chercher le Sens
du Billet Enigmatique employé
dans la Page 355. de l'Extraor-

dinaire du 15. de ce mois, qu'au lieu de ces mots, *Depuis fort longtemps on n'a point veu ce qu'on voit aujourd'huy*, il faut lire, *ce qu'on doit voir aujourd'huy.*

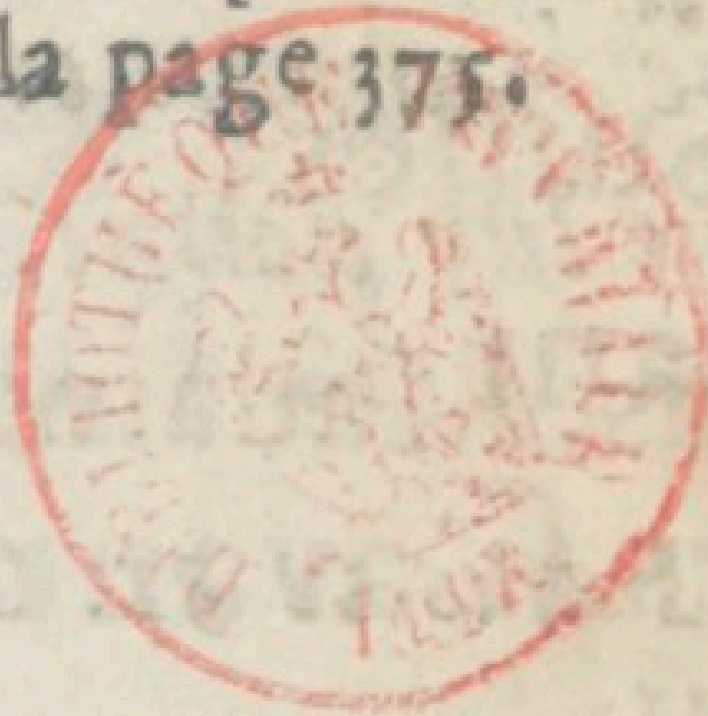
Avis pour placer les Figures.

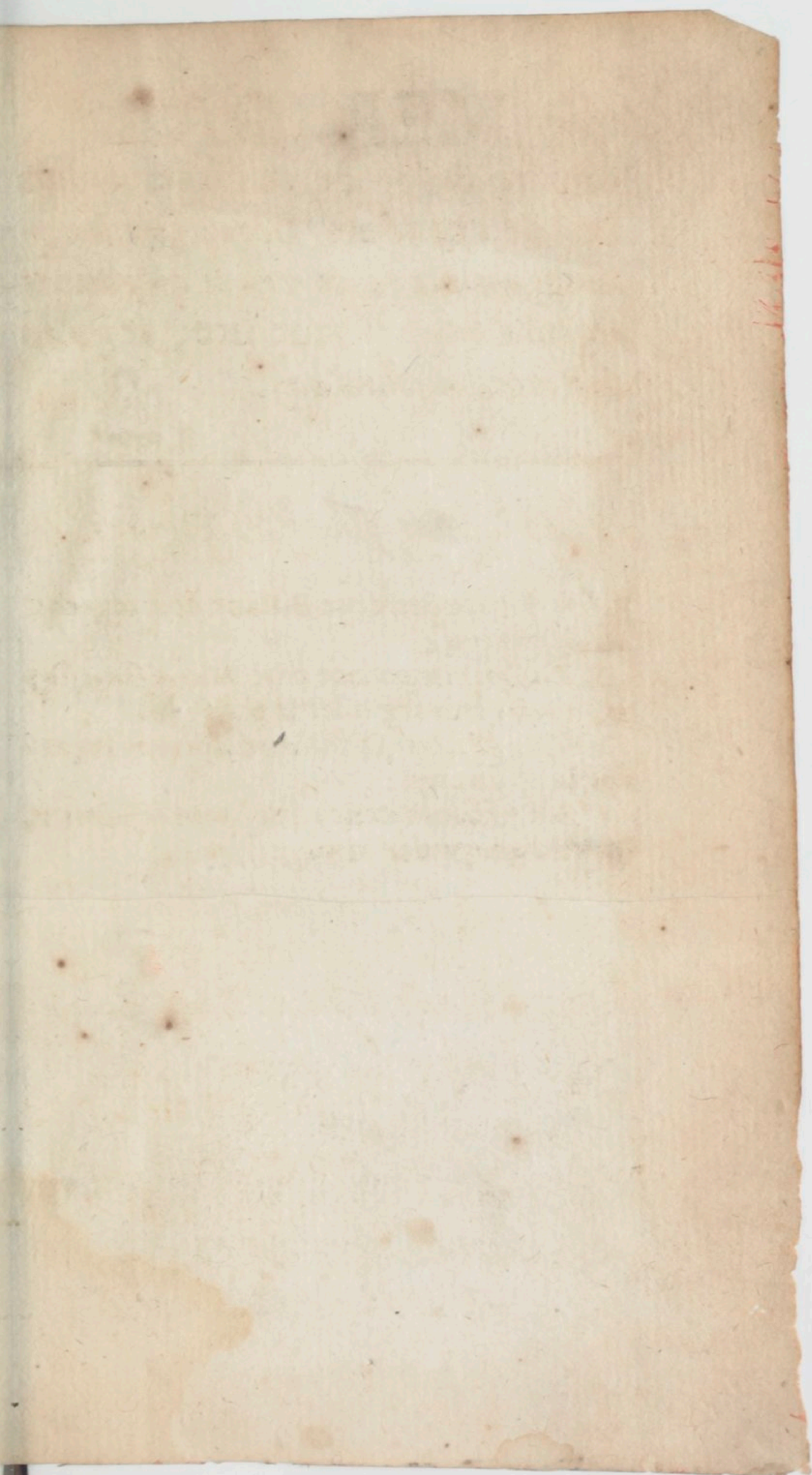
LA Figure des deux Enfans doit regarder la page 94.

L'Air qui commence par, *Ma raison a finy ma peine*, doit regarder la page 126.

Les Armes des Cardinaux doivent regarder la page 207.

L'Air qui commence par, *Sans le vouloir*, &c. doit regarder la page 375.





53.70.71 82-8

86 102 108-422

207 208 210 211

212 213 214

214

